

Atlas de la biodiversité communale

de Crac'h

Atlas ar vuhez-bev kumunal

CRAC'H

Septembre 2023



*Document de synthèse :
diagnostic territorial*

Une autre vie s'invente ici



ATLAS DE LA
BIODIVERSITÉ
COMMUNALE



Avec la coordination et l'accompagnement du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan,

En partenariat avec les structures naturalistes :



LOGO DES AUTRES PARTENAIRES A VENIR (FDC, BGM, FDP, ERB à venir)

En partenariat avec les structures indépendantes / partenaires animateurs : **LOGO A VENIR**

Cet Atlas de la biodiversité communale a été financé par l'Office français de la biodiversité, le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan et la commune de Crac'h.

Le Parc et la commune de Crac'h tiennent à remercier les structures partenaires pour la mise à disposition de leurs données ayant permis la réalisation de ce travail, ainsi qu'aux nombreux bénévoles naturalistes et habitants, contribuant, par leurs observations, à une meilleure prise en compte de la biodiversité communale.

Crédit photo et illustration :

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan sauf mention contraire

Rédaction et cartographie :

Xavier BLONDEL, Cécile CHAUVIN,

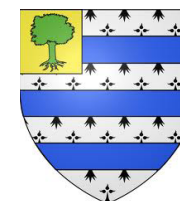
Agents du Parc ayant contribué à la réalisation de ce document :

Xavier BLONDEL, Cécile CHAUVIN, Thomas COSSON, Alexandre CROCHU, Laurène DEMANGE

David LEDAN, Benjamin LE MELL, Armelle MASQUELIER, Marion RAHUEL, Pierline TOURNANT

Référents communaux :

Gildas HELLARD, Stéphanie LEMOINE



SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT DU PARC X

MOT DU MAIRE DE CRAC'H X

PRÉSENTATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN X

01/ ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE C'EST QUOI ? PAGE X

QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITÉ ?	X
POURQUOI S'EN SOUCIER ?	X
L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE DE A À Z	X
LES ABC DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN	X
L'ÉQUIPE DE MISE EN ŒUVRE DES ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE	X
LA MÉTHODOLOGIE DES ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE	X
LES OBJECTIFS DU DOCUMENT	X

02/ ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ ET GOUVERNANCE LOCALE : CARTOGRAPHIER, IMPLIQUER, AGIR

03/ ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ AU SERVICE DE LA SENSIBILISATION : DÉCOUVRIR, PROTÉGER, ÉVEILLER LES CONSCIENCES

04/ ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ ET LA CONNAISSANCE : INVENTORIER, COMPRENDRE POUR MIEUX PRÉSERVER PAGE X

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CRAC'H X

Fiche d'identité de la commune	X
La Démographie de la commune	X
La vie économique	X

LES DOCUMENTS DE CADRAGE X

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de Bretagne (SRADDET)	X
La Charte de Parc du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan	X
Le SCoT valant PLUi	X
Le SAGE / SDAGE	X
Les Mesures Agro-Environnementales Climatiques et les surfaces bénéficiant des aides pour l'agriculture biologique.	X
Le Plan Simple de Gestion sylvicole forestier	X
L'identification et le diagnostic de la trame verte et bleue du Parc naturel régional 2020	X

GÉOLOGIE, RELIEF, HYDROLOGIE ET PAYSAGE : LE SOCLE DU VIVANT X

Les formations géologiques de la commune	X
Le reliefs et l'hydrologie de la commune	X
Les paysages de la commune	X

DIAGNOSTIC DES ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ X

Les données existantes et inventaire complémentaires	X
Les milieux de bocages et de cultures	X
Les milieux boisés	X
Les milieux urbains et industrialisés	X
Les milieux des landes	X
Les milieux humides	X

SYNTHÈSE DES ENJEUX ET INITIATIVES POSSIBLES SUR LA COMMUNE X

BIBLIOGRAPHIE X

TABLE DES FIGURES X

Liste des espèces observées sur la commune X

ANNEXES X



David Lappartient

Président du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Vestibulum auctor, arcu ut dignissim laoreet, ex lectus auctor odio, ut tincidunt justo tellus sit amet tellus. Mauris sed nisi eget turpis egestas vestibulum. Nulla facilisi. Integer vel orci dapibus, finibus velit quis, cursus metus. Fusce elementum, lectus eget ultrices fringilla, mauris metus pellentesque est, et venenatis felis ex sit amet ipsum. Duis eu ipsum at turpis suscipit tempus non quis erat.

Donec ac lorem non felis iaculis dignissim. Nulla facilisi. Ut sollicitudin neque euismod magna feugiat, eu eleifend elit semper. Nam aliquet, augue eget varius elementum, eros augue posuere mauris, sit amet posuere velit quam in purus. Nunc rutrum, nunc eu auctor dignissim, nulla tortor ultrices sapien, nec interdum ipsum nunc a sapien. Nullam dictum nec nulla id lacinia. Nullam vel justo metus.

Quisque facilisis quam eu feugiat fermentum. Pellentesque habitant morbi tristique senectus et netus et malesuada fames ac turpis egestas. Proin varius neque non pharetra sagittis. Duis facilisis velit a varius tempor. Sed vel tellus id enim dictum finibus. Integer semper interdum elit, vel tempus ex malesuada ac. Curabitur venenatis nulla quis purus scelerisque sagittis.

Praesent convallis erat vitae luctus dignissim. Suspendisse in lorem vel est aliquet tincidunt. Fusce non elit eu neque tempus malesuada. Nunc tristique lacinia felis, vel tempor mi suscipit ac. Ut convallis in tortor sit amet malesuada. Sed consequat, magna id fringilla pellentesque, odio lacus volutpat dui, quis ullamcorper purus metus a ipsum. Fusce quis ex vitae purus scelerisque elementum.

Spero hunc textum tibi placere! Si quaestiones aut adiutorium plura desideras, libenter adiuvabo.

AVENIR

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Vestibulum auctor, arcu ut dignissim laoreet, ex lectus auctor odio, ut tincidunt justo tellus sit amet tellus. Mauris sed nisi eget turpis egestas vestibulum. Nulla facilisi. Integer vel orci dapibus, finibus velit quis, cursus metus. Fusce elementum, lectus eget ultrices fringilla, mauris metus pellentesque est, et venenatis felis ex sit amet ipsum. Duis eu ipsum at turpis suscipit tempus non quis erat.

Donec ac lorem non felis iaculis dignissim. Nulla facilisi. Ut sollicitudin neque euismod magna feugiat, eu eleifend elit semper. Nam aliquet, augue eget varius elementum, eros augue posuere mauris, sit amet posuere velit quam in purus. Nunc rutrum, nunc eu auctor dignissim, nulla tortor ultrices sapien, nec interdum ipsum nunc a sapien. Nullam dictum nec nulla id lacinia. Nullam vel justo metus.

Quisque facilisis quam eu feugiat fermentum. Pellentesque habitant morbi tristique senectus et netus et malesuada fames ac turpis egestas. Proin varius neque non pharetra sagittis. Duis facilisis velit a varius tempor. Sed vel tellus id enim dictum finibus. Integer semper interdum elit, vel tempus ex malesuada ac. Curabitur venenatis nulla quis purus scelerisque sagittis.

Praesent convallis erat vitae luctus dignissim. Suspendisse in lorem vel est aliquet tincidunt. Fusce non elit eu neque tempus malesuada. Nunc tristique lacinia felis, vel tempor mi suscipit ac. Ut convallis in tortor sit amet malesuada. Sed consequat, magna id fringilla pellentesque, odio lacus volutpat dui, quis ullamcorper purus metus a ipsum. Fusce quis ex vitae purus scelerisque elementum.

Spero hunc textum tibi placere! Si quaestiones aut adiutorium plura desideras, libenter adiuvabo.

A VENIR



Jean-Louis BONNAMAINS
Maire de la commune de Crac'h

PRÉSENTATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN

Un Parc naturel régional incarne bien plus qu'un simple territoire. C'est une zone habitée, reconnue au niveau national pour sa précieuse valeur patrimoniale et paysagère, mais également une zone fragile qui demande une attention particulière. Son existence repose sur un projet concerté de développement durable qui tourne autour de la protection et de la mise en valeur de son héritage naturel et culturel. Cette entreprise exige une collaboration étroite entre l'État français, les collectivités locales et les parties prenantes du territoire. Régulé par une charte qui énonce des objectifs et des mesures de protection, le Parc entreprend diverses actions en conformité avec ses cinq grandes missions fondamentales :

Protection et gestion du patrimoine naturel et culturel : Les Parcs naturels régionaux se consacrent à la sauvegarde des écosystèmes marins, des zones humides, des prairies et des habitats naturels. Ils préservent ainsi la biodiversité exceptionnelle de leur région, contribuant à la pérennité des espèces et des milieux.

Aménagement du territoire : Les Parcs jouent un rôle central dans la planification territoriale équilibrée, harmonisant le développement humain avec la protection de l'environnement. Cette approche permet de préserver les caractéristiques uniques de chaque région.

Développement économique et social durable : Les Parcs favorisent des activités économiques durables, telle que l'agriculture biologique ou l'écotourisme. Cette approche assure une exploitation responsable des ressources tout en contribuant à la vitalité économique des communautés locales.

Sensibilisation, éducation et information du public : Les Parcs se positionnent en tant qu'éducateurs, organisant des actions éducatives, des visites guidées et des événements pour sensibiliser le public à l'importance de la conservation et de la durabilité.

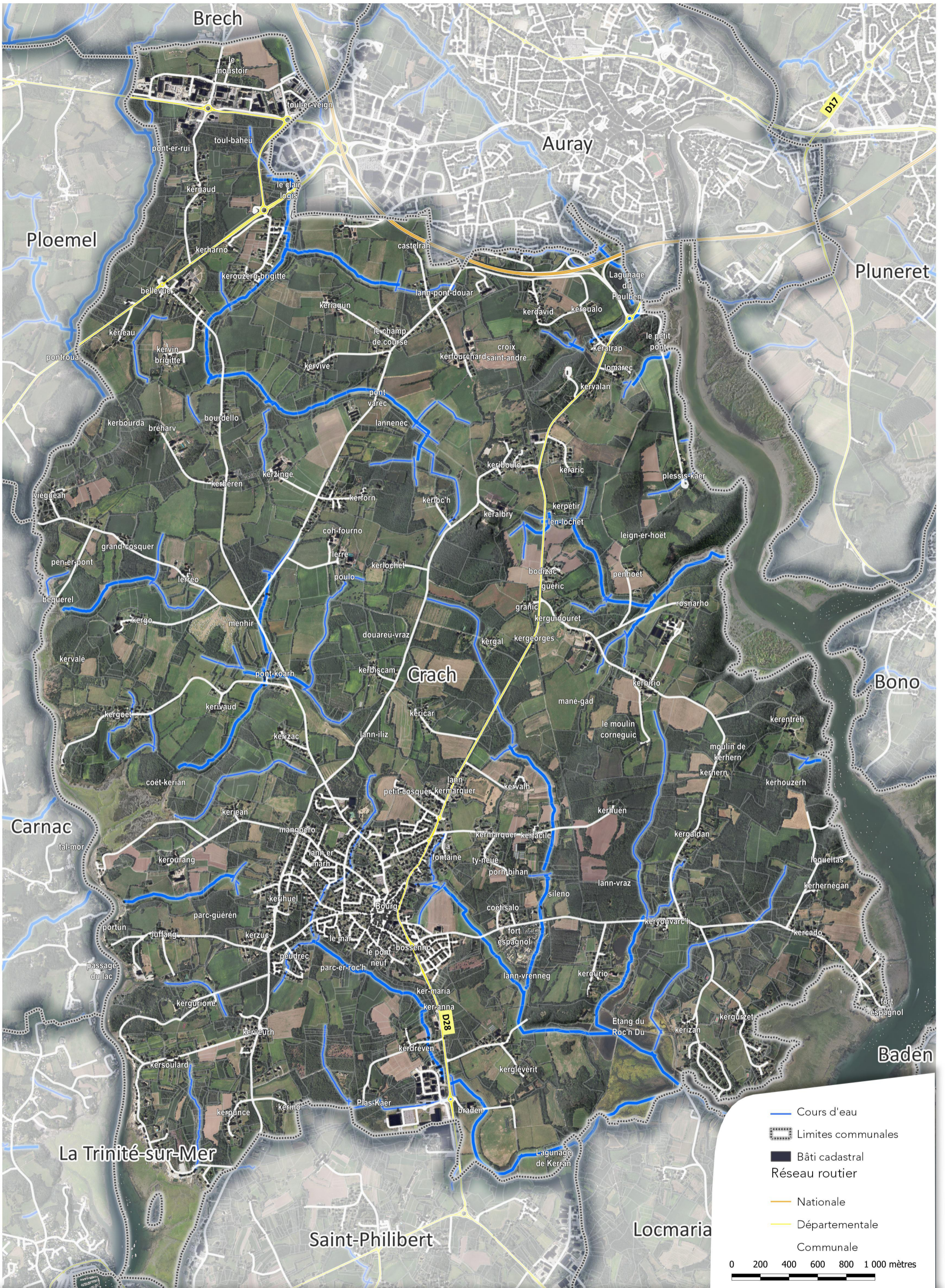
Expérimentation et recherche : Les Parcs encouragent la recherche pour approfondir la connaissance de la biodiversité et mettre en place des pratiques de conservation innovantes. Cette approche informée guide les politiques et les actions de gestion.

Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, créé officiellement le 1er octobre 2014 par décret ministériel, est une illustration vivante de ces principes. S'étalant sur une superficie de 76279,51 hectares et englobant 35 communes riveraines, il concentre ses missions sur la protection de la biodiversité remarquable du territoire. L'engagement de ce Parc en faveur du développement durable est manifeste à travers la promotion d'activités économiques respectueuses de l'environnement, ainsi que par les efforts constants pour sensibiliser le public et encourager la participation des résidents. La particularité du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan réside dans l'inclusion d'une aire d'intérêt maritime d'environ 17 hectares dans son périmètre qui correspond au Golfe du Morbihan.

En conclusion, un Parc naturel régional n'est pas simplement un espace géographique, mais un concept qui englobe la coexistence harmonieuse entre l'homme et la nature. Grâce à des missions variées et à une gouvernance inclusive, le Parc veille à la sauvegarde de la richesse naturelle et culturelle pour les générations actuelles et futures. C'est dans ce but, que le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan accompagne l'ensemble de ses communes dans la réalisation de leur démarche d'Atlas de la biodiversité communale

CRAC'H : QUELQUES REPÈRES

Afin de faciliter la compréhension du contenu à venir, nous vous fournirons quelques points de référence spatiaux. Tout au long de ce document, nous mentionnerons les noms des routes principales et des lieux-dits, ce qui vous aidera à avoir une meilleure vision du territoire de la commune.



- Cours d'eau
- Limites communales
- Bâti cadastral
- Réseau routier**
- Nationale
- Départementale
- Communale

0 200 400 600 800 1 000 mètres

Sources : PNRGM
 Fonds de plan : BD TOPO © IGN - Positron
 Cartographie : PNRGM - septembre 2023



Etang de Crac'h

01 / ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE, C'EST QUOI ?

L'atlas de la biodiversité communale, souvent désigné par l'abréviation ABC, peut sembler complexe à comprendre au premier abord.

Dans la pensée collective, il fait plutôt référence à un recueil, généralement assez conséquent, doté de beaucoup d'informations dans lesquelles il faut savoir naviguer.

Afin de bien comprendre ce qu'est une démarche d'ABC et son intérêt, il est important de définir dans un premier temps ce que l'on entend par le terme « biodiversité », puis de revenir sur le contexte de perte de la biodiversité enregistré dans le monde avant de terminer sur un focus régional et ainsi finir sur les objectifs de cette démarche.

QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITÉ ?

Sous l'usage du mot "biodiversité", se trouve la contraction de biologique et diversité. Cette expression est relativement récente mais la biodiversité, elle, est très ancienne. La diversité biologique actuelle vient de la longue et lente évolution du monde vivant la planète, depuis les premiers organismes vivants connus il y a 3,5 milliards d'années.

Le terme biodiversité fait référence à la variété et à l'abondance des formes de vie présentes sur Terre, qu'il s'agisse d'organismes végétaux, animaux, fongiques ou microbiens. Il englobe la diversité des écosystèmes, des espèces et des gènes qui composent notre environnement naturel.

Au niveau des écosystèmes, la biodiversité se réfère à la diversité des habitats, tels que les forêts, les océans, les prairies, les déserts, les récifs coralliens, etc. Chaque écosystème abrite un ensemble unique d'espèces et fournit des services écosystémiques vitaux, tels que la pollinisation des cultures, la purification de l'eau, la régulation du climat et la fourniture de ressources naturelles.

La biodiversité se manifeste également à travers la diversité des espèces. Il existe des millions d'espèces différentes sur Terre, des plus petites, comme les bactéries, aux plus grandes, comme les baleines bleues. Chaque espèce joue un rôle spécifique dans l'écosystème et contribue à maintenir l'équilibre écologique. Enfin, la biodiversité inclut également la diversité génétique au sein des espèces. Chaque espèce est composée de différentes populations ayant des variations génétiques uniques. Cette diversité génétique est importante pour la survie des espèces, car elle leur permet de s'adapter aux changements environnementaux, tels que le climat, les maladies et les perturbations causées par l'activité humaine.

POURQUOI S'EN SOUCIER ?

La biodiversité joue un rôle vital pour la survie de la vie sur Terre, offrant un lot considérable d'avantages écologiques, économiques et sociaux, communément désignés sous le terme de services écosystémiques. Elle constitue une source inestimable de biens et de commodités qui sont indispensables à notre quotidien. Des éléments aussi cruciaux que l'oxygène que nous respirons, les denrées alimentaires qui nourrissent notre corps, l'eau que nous consommons, les médicaments qui soignent nos maux, ainsi que de nombreuses matières premières nécessaires à nos abris et nos vêtements, émanent directement de la nature.

Lorsque les écosystèmes et les espèces sont en équilibre, ils nous fournissent une série de services inestimables. Par exemple :

- ▶ Les tourbières, les forêts et les océans agissent comme des réservoirs de carbone, aidant ainsi à lutter contre le changement climatique.
- ▶ La pollinisation par les espèces animales et la fertilité naturelle des sols sont des facteurs essentiels pour notre approvisionnement en fruits et légumes.
- ▶ Les végétaux, en particulier dans les zones humides, contribuent à la purification naturelle de l'eau.
- ▶ Les zones humides agissent comme des barrières protectrices contre l'érosion côtière et atténuent les effets des catastrophes naturelles, telles que les crues et les inondations.
- ▶ Les espaces naturels et végétalisés dans les zones urbaines améliorent notre bien-être et notre santé tout en structurant les paysages.

En moins de cent ans, l'évolution et l'expansion de certaines activités humaines ont profondément altéré des équilibres écologiques jadis établis. Bien que des causes naturelles puissent expliquer la disparition d'espèces et d'habitats, la cadence actuelle de cette érosion est largement attribuable aux actions humaines. Parmi les plus préjudiciables, il y a la destruction, la dégradation et la fragmentation des habitats, principalement dues à l'urbanisation et au développement des infrastructures de transport. La surexploitation des ressources naturelles, comme la surpêche, la déforestation et le braconnage, joue également un rôle central. Les pollutions de l'eau, des sols, de l'air, ainsi que les pollutions lumineuses et sonores, contribuent significativement à cette détérioration. Les changements climatiques, s'ajoutant à d'autres facteurs, altèrent les conditions de vie des espèces, les poussant à migrer ou à s'adapter. En outre, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes aggrave encore la situation.

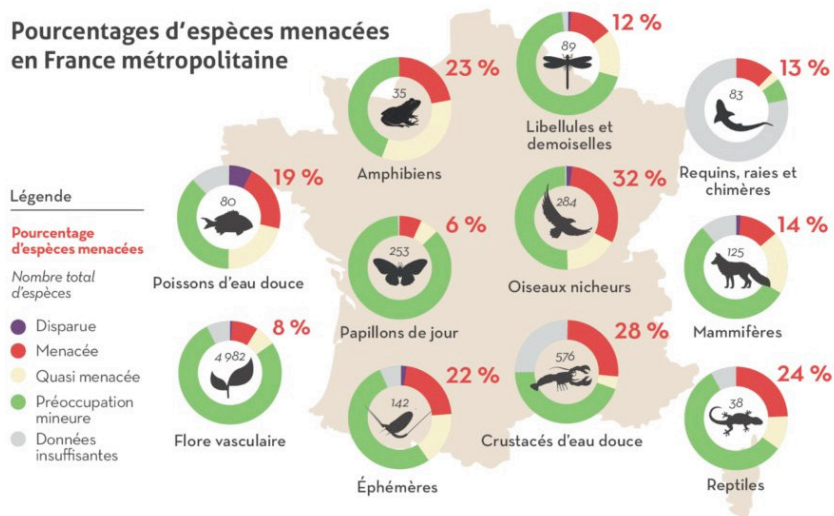
Il est estimé que le taux d'extinction actuel des espèces est entre 100 et 1 000 fois supérieur au taux naturel d'extinction. Certains chercheurs suggèrent même que nous sommes entrés dans une période d'extinction de masse, comparable à celle qui a conduit à l'extinction des dinosaures il y a environ 65 millions d'années.

La France compte parmi les dix pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées, avec 1 983 espèces recensées dans la liste rouge des espèces menacées de 2016¹.

De manière plus spécifique à la France métropolitaine, 14% des mammifères, 24% des reptiles, 23% des amphibiens, 19% des poissons d'eau douce et 32% des oiseaux nicheurs sont menacés de disparition du territoire (voir figure X).

1 Communiqué de presse 40 ans de protection de la nature : Succès et défis de la préservation des espèces en France. (2016).

LA LISTE ROUGE DES ESPÈCES MENACÉES EN FRANCE



▲ Figure 1 : Pourcentage des espèces menacées en France Métropolitaine sources : UICN Comité Français, Office Français de la Biodiversité, & Muséum National d'Histoire Naturelle. (2020). La liste rouge des espèces menacées en France, 13 ans de résultats. (Conception graphique : Natacha

En Bretagne, presque un tiers des espèces sont menacées de disparition (Observatoire environnemental de Bretagne, 2019). Sachant que la région représente une proportion non négligeable de l'ensemble des espèces présentes en France métropolitaine (figure X).

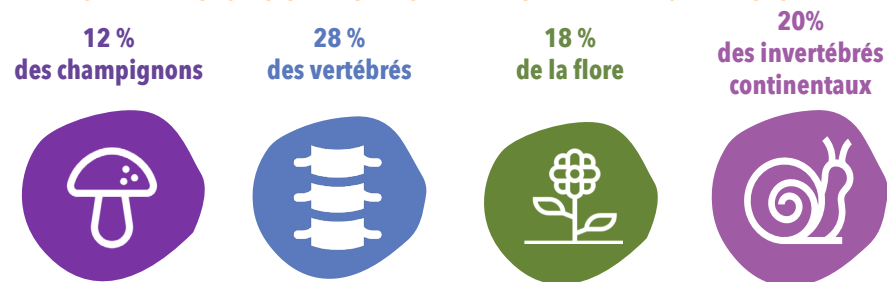
À titre d'exemple, sur 9 espèces de poissons grands migrateurs des cours d'eau bretons, 5 sont dans un état de conservation défavorable, comme l'anguille européenne ou la lamproie marine. Par ailleurs, dans les milieux terrestres et d'eau douce de Bretagne, 540 espèces sont non indigènes dont 39 invasives avérées. Dans les eaux marines bretonnes, 62 espèces introduites de faune et 23 de flore sont détectées en 2010, dont 26 sont des invasives avérées (Observatoire environnemental de Bretagne, 2019)

La perte de biodiversité a des conséquences graves pour les écosystèmes et l'humanité elle-même. Lorsqu'elle diminue, les services écosystémiques qu'elle rend sont compromis, ce qui a des répercussions sur la sécurité alimentaire, la santé humaine et la stabilité des écosystèmes et la survie de la biodiversité elle-même ;). Pour faire face à cette crise, il est essentiel de prendre des mesures de conservation et de gestion durable des ressources naturelles. Cela comprend la création de

Pour aller plus loin :

L'État et la Région Bretagne, avec l'appui de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, ont souhaité développer un jeu d'indicateurs du patrimoine naturel et des paysages à l'échelle régionale afin de sensibiliser et informer sur la préservation de la nature en Bretagne. L'ambition est de constituer des repères partagés, dans un langage commun, synthétique et abordable sur des sujets complexes. <https://bretagne-environnement.fr/>

QUE REPRÉSENTENT LES ESPÈCES BRETONNES PAR RAPPORT À LA FRANCE MÉTROPOLITAINE



▲ Figure x : proportion d'espèces métropolitaines présentes en Bretagne (OEB, 2019)

réserves naturelles, la mise en œuvre de politiques de protection de la biodiversité et des habitats, la promotion de pratiques agricoles durables, la réduction de la consommation de ressources naturelles et la sensibilisation du public à l'importance de la biodiversité.

La perte de biodiversité est un défi complexe qui nécessite une action collective pour préserver et restaurer les écosystèmes vitaux.

L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE DE A À Z ?

À l'origine initié par le Parc naturel régional de Lorraine en 1993, le concept d'Atlas de la biodiversité communale a été adopté en 2010 par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer. La démarche constitue un moyen de faciliter le dialogue entre les élus, les gestionnaires, les résidents et les scientifiques concernant l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques et l'aménagement du territoire.

L'Atlas de la biodiversité communale représente un outil complet de connaissance et de gestion de la biodiversité à l'échelle d'une commune ou d'un territoire local. Son objectif est de recenser, évaluer, valoriser et préserver la biodiversité présente

sur ce territoire en prenant en compte à la fois la faune, la flore, les habitats naturels et les interactions entre les êtres vivants et leur environnement.

Les multiples objectifs d'un ABC sont les suivants :

- ▶ Connaître la biodiversité locale : L'ABC permet de dresser un état des lieux détaillé de la biodiversité présente sur le territoire concerné, y compris l'identification des espèces animales et végétales et/ou la cartographie des habitats naturels.
- ▶ Sensibiliser et éduquer : L'ABC vise à sensibiliser les habitants, les élus locaux, les acteurs économiques et les associations aux enjeux de la biodiversité, en faisant comprendre son importance pour la qualité de vie, la santé des écosystèmes et les services rendus à l'homme.
- ▶ Évaluer les pressions et les enjeux : L'ABC permet d'identifier les principales menaces pesant sur la biodiversité locale, telles que l'urbanisation, les pratiques agricoles intensives et la fragmentation des habitats, tout en évaluant les enjeux de biodiversité en fonction de la présence de certains milieux ou espèces d'intérêt patrimonial.
- ▶ Proposer des mesures de préservation et de valorisation : Sur la base des informations recueillies, l'ABC propose des actions concrètes pour préserver et restaurer la biodiversité, comme la création de réserves naturelles, la mise en place de corridors écologiques, la promotion de pratiques agricoles durables, la sensibilisation du public, etc.

Les composantes d'un ABC peuvent varier en fonction du territoire concerné, mais elles incluent généralement :

- ▶ L'inventaire des espèces : L'identification et le recensement des espèces animales, végétales et fongiques présentes sur le territoire, basés sur des observations, des relevés.
- ▶ La cartographie des habitats : L'établissement de cartes représentant les différents types d'habitats naturels présents sur le territoire (forêts, prairies, zones humides, etc.) ainsi que leur répartition spatiale.
- ▶ L'évaluation des enjeux : L'analyse des pressions exercées sur la biodiversité (urbanisation, agriculture, pollution, etc.) et de la présence de milieux et d'espèces remarquables.
- ▶ La concertation et la participation citoyenne : L'implication des habitants, des associations locales, des élus et des acteurs économiques dans le processus d'élaboration de l'ABC, permettant une meilleure appropriation de la démarche, des enjeux identifiés et du plan d'actions établi.

La méthode d'élaboration d'un ABC repose sur une approche participative et multidisciplinaire, impliquant généralement la collaboration entre des scientifiques, des naturalistes, des collectivités locales, des associations de protection de l'environnement et des habitants. Les données sont collectées à partir d'observations

sur le terrain, d'inventaires scientifiques, de données existantes et de témoignages locaux.

L'ABC vise à fournir une information naturaliste complète et synthétique, notamment sous forme cartographique, afin de faciliter l'intégration des enjeux de biodiversité du territoire dans les choix des décideurs, notamment par une traduction de cette connaissance dans les politiques publiques d'aménagement du territoire (par exemple : le plan local d'urbanisme).

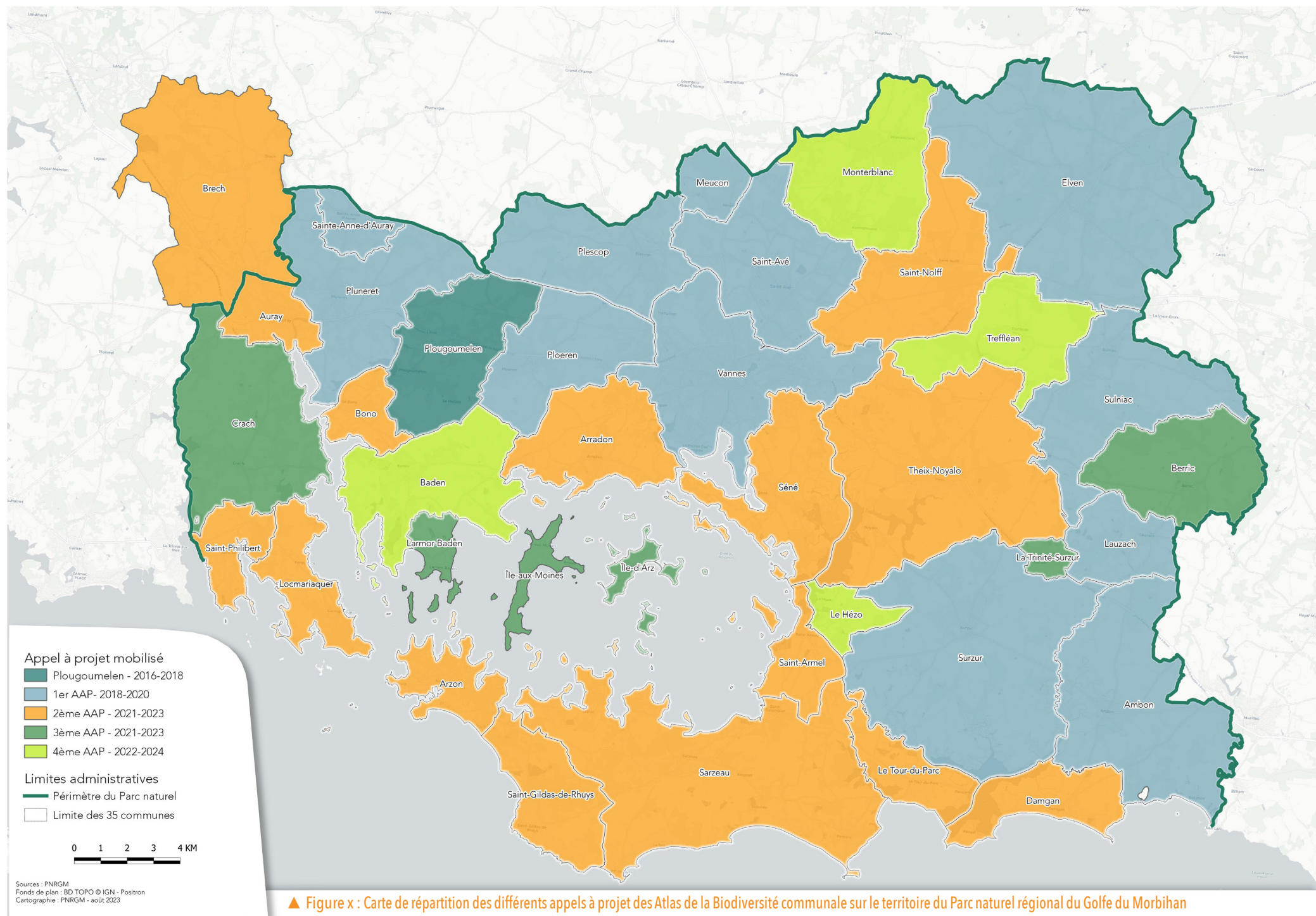
LES ABC DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN

Au sein du Parc naturel régional, c'est la commune de Plougoumelen qui a ouvert la voie à la mise en œuvre des Atlas de biodiversité communale. En 2016, elle a initié son propre Atlas de biodiversité communale, déployant ce processus sur une période de deux années. En tant que pionnière dans le département, Plougoumelen a joué un rôle exemplaire en tant que commune pilote. Cette expérience couronnée de succès a inspiré l'engagement du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, qui a ensuite décidé d'accompagner initialement douze communes en 2018.

À ce jour, ce sont désormais 38 communes qui bénéficient de l'accompagnement du Parc (voir figure 3), ce qui assure une couverture complète du territoire avec des démarches d'Atlas de la biodiversité communale en 2022.

La concrétisation de ces 38 Atlas de biodiversité communale a été rendue possible grâce à l'appui de quatre appels à projets de l'Office Français de la Biodiversité et de France Relance, auxquels le Parc a été lauréat. Ces financements ont permis, entre autres, le recrutement de trois chargées de mission ainsi que d'experts chargés des inventaires, renforçant ainsi les ressources nécessaires pour mener à bien ce projet à grande échelle.

Cependant, c'est avant tout l'engagement de chaque commune qui permet de pleinement atteindre les objectifs portés par cette démarche.



▲ Figure x : Carte de répartition des différents appels à projet des Atlas de la Biodiversité communale sur le territoire du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

L'ÉQUIPE DE MISE EN ŒUVRE DES ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Depuis 2021, la mise en œuvre des ABC par le Parc s'appuie sur une équipe multidisciplinaire composée de biologistes, d'écologues et d'experts en environnement. Cette diversité de profils garantit une expertise approfondie dans l'étude et la préservation de la faune, de la flore et des écosystèmes locaux.

Outre les agents en charge de la coordination et des inventaires des ABC, le Parc et les communes bénéficient également du soutien de l'ensemble des agents du Parc, qui contribuent aux différentes actions régies en interne.

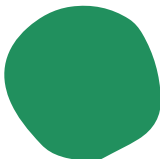
Coordination générale



Pierline Tournant
Coordinatrice des atlas de la biodiversité communale du Parc



David Lédan
Chargé de mission patrimoine naturel



Cécile Chauvin
Chargée de projet atlas de la biodiversité communale du Parc

Sur le terrain



Armelle Masquelier
Chargée de mission flore et habitat



Benjamin Le Mell
Chargée de mission flore et habitat



Laurène Demange
Chargée de mission entomofaune



Marion Rahuel
Chargée de mission animation territoriale

LA MÉTHODOLOGIE DES ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Afin de garantir le succès et l'efficacité du projet de conservation de la biodiversité, une structure de gouvernance complète et bien organisée a été élaborée. Cette structure implique la création de deux comités distincts, chacun jouant un rôle spécifique dans la mise en œuvre du projet.

Tout d'abord, un comité de pilotage a été constitué, rassemblant des représentants clés du Parc ainsi que des référents des différentes communes concernées. Ce comité est composé de figures éminentes telles que l'élu président de la commission biodiversité, le responsable du pôle biodiversité et la chargée de projet ABC. Réunissant leur expertise et leurs compétences variées, ce comité se réunit une fois par an pour examiner et valider les orientations générales du projet ainsi que les diverses phases qui le composent. La présence des référents des communes assure une représentation équilibrée et une prise en compte des intérêts locaux dans les décisions prises.

En parallèle, un comité technique a été formé, réunissant des représentants d'associations, d'organismes naturalistes et institutionnels de renom dans le domaine de la biodiversité. Parmi les membres de ce comité figurent des organisations de premier plan telles que la Ligue pour la protection des oiseaux Bretagne, l'association Bretagne Vivante, le Groupe mammalogique breton, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains, les Fédérations départementales de chasse et de pêche, Bretagne grands migrateurs, le Conservatoire botanique de Brest, le Service départemental des espaces naturels sensibles, le Conservatoire du littoral ainsi que l'Office français pour la biodiversité. La diversité de ces acteurs renforce la richesse des connaissances scientifiques et techniques disponibles pour le projet. Ce comité technique joue un rôle crucial en apportant un soutien de premier ordre sur le plan scientifique et technique. Son expertise est mobilisée pour examiner les choix méthodologiques à mettre en œuvre tout au long du projet. Les réunions annuelles de ce comité fournissent une plateforme pour discuter des avancées, partager les meilleures pratiques et garantir que les décisions reposent sur des bases solides.

En outre, pour une collaboration encore plus étroite, un comité technique restreint a été établi, réunissant régulièrement les partenaires naturalistes. Ces rencontres fréquentes permettent de se concentrer plus spécifiquement sur l'élaboration des diagnostics ainsi que sur l'identification des enjeux de biodiversité. La réunion de ces experts renforce l'approche collective et contribue à l'élaboration de solutions innovantes pour les défis complexes du projet.

Structures naturalistes



L'Office français pour la Biodiversité

L'Office français pour la biodiversité (OFB) est un établissement public français créé en 2020. Son objectif principal est de contribuer à la préservation, à la restauration et à la gestion durable de la biodiversité en France.

L'OFB a un rôle de coordination et d'appui dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière de biodiversité. Il intervient dans divers domaines tels que la protection des espaces naturels, la gestion des espèces, la lutte contre les atteintes à la biodiversité, la recherche scientifique, la sensibilisation du public, et la collecte et la diffusion des données sur la biodiversité.



Le Conservatoire Botanique National de Brest

Etablissement public, scientifique et technique, le Conservatoire botanique national de Brest est chargé d'étudier et de préserver les plantes sauvages et les milieux naturels des régions Bretagne, Normandie (Basse-Normandie) et Pays de la Loire et des hauts lieux de biodiversité mondiaux. Il est un expert au service des politiques d'aménagement du territoire, de gestion et de conservation de la nature.



L'association Bretagne vivante

Bretagne Vivante est, depuis 1958, la principale association de protection de la nature et de la biodiversité en Bretagne. Reconnue d'utilité publique, elle œuvre au quotidien pour une meilleure connaissance et préservation du patrimoine naturel régional. Elle gère également un réseau de sites protégés et réserves naturelles à travers la Bretagne et Loire-Atlantique. Transmettre et partager ses passions est aussi au cœur des missions de Bretagne Vivante.



L'association Groupe d'Étude des Invertébrés Armoricaux

L'association Groupe d'Étude des Invertébrés Armoricaux (GRETIA) est une organisation dédiée à l'étude et à la protection des invertébrés en Bretagne. Fondée en 1975, le GRETIA regroupe des naturalistes et des scientifiques passionnés par les invertébrés, tels que les insectes, les araignées, les mollusques, les crustacés et bien d'autres.



L'association de la Ligue pour la Protection des Oiseaux

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) est une association française créée en 1912, dédiée à la protection des oiseaux et de leur habitat. L'une de ses branches régionales est la LPO Bretagne. La LPO Bretagne mène des actions concrètes pour la protection, la conservation et la restauration des espèces d'oiseaux présentes dans la région. L'association s'appuie sur des études scientifiques, des actions de sensibilisation du grand public, ainsi que sur des partenariats avec d'autres organismes locaux, des institutions et des collectivités.



L'association Groupe Mammalogique Breton

Le groupe mammalogique breton, créé en 1988, est une association de protection de la nature qui œuvre sur les cinq départements de la Bretagne Historique.

Au sein de l'association, trois groupes thématiques (réseau Loutré, réseau chauves-souris et réseau micro-mammifères) développent des projets spécifiques à ces espèces.



Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

Le Conservatoire du littoral est un établissement public français créé en 1975. Son rôle principal est de protéger et de gérer les espaces naturels sensibles du littoral français. Il agit en acquérant des terrains côtiers pour les préserver de l'urbanisation et les ouvrir au public dans le respect de la biodiversité. Le Conservatoire du littoral joue ainsi un rôle essentiel dans la préservation des milieux naturels côtiers et la sauvegarde de la diversité biologique de ces zones.



Le Service départemental des espaces naturels sensibles 56

Le service départemental des espaces naturels sensibles 56 est une entité qui existe au niveau du département du Morbihan et sur tout les autres départements français. Ils ont pour mission principale de protéger, valoriser et gérer les espaces naturels sensibles situés dans le département. Ces espaces sont généralement caractérisés par leur intérêt écologique, paysager ou patrimonial.



La Fédération Départementale des chasseurs du Morbihan

La Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan est une organisation engagée dans la préservation de la biodiversité et la promotion d'une chasse responsable. À travers des actions de conservation, de régulation des espèces et d'éducation et de formation.



Fédération Départementale de Pêche et de protection du milieu aquatique du Morbihan

La Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Morbihan œuvre pour la préservation des écosystèmes aquatiques dans le département. À travers des initiatives de conservation, d'éducation et de régulation de la pêche, elle vise à assurer la durabilité des ressources aquatiques et à sensibiliser la communauté à l'importance de préserver nos rivières et nos lacs.

En somme, cette structure de gouvernance en deux niveaux garantit une mise en œuvre méthodique et complète du projet de conservation de la biodiversité. Le comité de pilotage assure une direction stratégique et une coordination globale, tandis que le comité technique apporte l'expertise scientifique et technique nécessaire pour concrétiser les objectifs du projet. Cette approche inclusive et collaborative est la clé du succès dans la préservation et la valorisation de la biodiversité au sein de la région.

A l'échelle communale : afin d'assurer la coordination entre les communes et le Parc, chaque commune désigne un binôme de référents constitué généralement d'un élu et d'un technicien. Le Parc propose aux communes de mettre en place une gouvernance locale sous la forme d'un groupe de travail afin de favoriser l'appropriation et la prise en main de la démarche d'ABC par les habitants et les acteurs communaux. Celui-ci regroupe idéalement des élus, des agents des différents services techniques (communication, environnement, urbanisme, affaires scolaires, etc.), des habitants, des acteurs locaux (associatifs, agricoles, scolaires, etc.). Dans le cadre de l'accompagnement des communes dans la démarche d'Atlas de la biodiversité communale, le Parc naturel régional assume la responsabilité de la

partie technique. Cette tâche consiste à rassembler les données cartographiques et naturalistes déjà existantes sur le territoire en s'appuyant sur les différents partenaires associatifs et institutionnels. Le Parc coordonne également les inventaires complémentaires spécifiquement réalisés dans le cadre des ABC, en collaboration avec les experts membres du comité technique. De plus, le Parc met à disposition un observatoire participatif de la biodiversité accessible au grand public, permettant aux habitants de signaler leurs observations de faune, de flore, ainsi que d'habitats tels que les mares, vergers ou murets de pierres sèches. Cette approche participative vise à encourager l'implication de tous, car la protection de la biodiversité est une responsabilité collective.

La mobilisation communale s'organise à différents niveaux grâce à :

- ▶ L'implication d'élus et d'agents communaux référents qui jouent le rôle de relais entre le Parc, le conseil municipal, les services de la commune et les habitants, ils sont désignés comme référents du projet.
- ▶ La création d'un groupe de travail communaux réunissant des habitants, des agriculteurs, des acteurs économiques et sociaux, qui participent aux orientations et actions entreprises, ainsi qu'à l'identification des enjeux spécifiques à leur commune. Ils contribuent également à animer des stands, des ateliers et des sorties.
- ▶ Les chargés de communication qui sont responsables de la réalisation de supports tels que des affiches, ainsi que de la diffusion d'informations sur les canaux locaux.
- ▶ Les actions menées auprès des scolaires via les centres de loisirs et les écoles.
- ▶ L'utilisation de la plateforme d'inventaires participatifs pour impliquer le grand public.

Pour assurer une bonne communication sur la démarche d'ABC et informer sur l'utilisation de la plateforme d'inventaires participatifs, le Parc a élaboré une stratégie de communication, offrant plusieurs outils et supports aux communes. Des liens directs ont été établis avec les responsables de la communication dans chaque commune afin de partager les supports, les expériences, et répondre aux demandes spécifiques, adaptant ainsi la communication au fonctionnement local de chaque commune. Les canaux de communication utilisés incluent l'édition du bulletin municipal, les panneaux lumineux, l'affichage en mairie, les réseaux sociaux, les pages internet, les applications d'informations communales et la presse écrite. Au niveau du Parc, la communication sur les démarches ABC et la diffusion d'informations se font via la page Facebook dédiée aux ABC et le site internet du Parc.

Des actions de sensibilisation mensuelles ont été mises en place dans les communes, permettant aux participants de découvrir les richesses du patrimoine naturel local grâce à des animations variées telles que des conférences, des sorties, des ateliers, des jeux, des expositions, des concours et des formations. Ces animations sont

principalement destinées au grand public, mais également aux membres du groupe de travail, aux scolaires et aux services techniques. Pour leur réalisation, les communes font appel à des personnes ressources locales, aux agents du Parc selon leurs compétences et thématiques privilégiées, ainsi qu'à des partenaires associatifs et animateurs indépendants identifiés par le Parc.

LES OBJECTIFS DU DOCUMENT

Le présent document de diagnostic, réalisé dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale, vise à fournir un état des lieux détaillé de la biodiversité présente sur le territoire de la commune de Crac'h. Ce projet permet d'acquérir une connaissance approfondie pour évaluer les potentiels, les atouts et les points de vigilance en matière de biodiversité, ainsi que de définir un plan d'action pour préserver et promouvoir la biodiversité locale.

Il est important de noter que ce travail constitue une première étape, un bilan initial qui ne doit pas être considéré comme définitif. Les données utilisées pour les analyses ne sont pas exhaustives. L'outil proposé ici vise à amorcer une réflexion sur les enjeux de la biodiversité à l'échelle communale et devra être régulièrement mis à jour en termes d'inventaires pour se rapprocher au mieux de la réalité du territoire. Il est essentiel, notamment, de maintenir dans le temps les actions de sensibilisation pour permettre aux habitants, acteurs et décideurs de la commune de s'approprier ces enjeux de conservation.

Dans un contexte de changements climatiques et de déclin sans précédent de la biodiversité, la démarche d'ABC offre un point de référence de l'état actuel du patrimoine naturel de la commune. Cela facilite la prise en compte des évolutions et des changements nécessaires pour protéger, valoriser et sensibiliser la richesse biologique du territoire communal et au-delà.

Atelier coopératif

02/ ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ ET GOUVERNANCE LOCALE : CARTOGRAPHIER, IMPLIQUER, AGIR

La gouvernance locale implique les citoyens dans les décisions environnementales, favorisant ainsi une gestion durable du territoire. Elle encourage la collaboration entre acteurs locaux pour protéger la biodiversité et mettre en place des initiatives écologiques concrètes. C'est un levier essentiel pour une meilleure prise en compte de la biodiversité

Crac'h est une commune dynamique et engagée dans la préservation de la biodiversité. En effet, même si la commune ne fait partie du Parc que depuis 2022, elle n'a pas attendu ce classement pour changer ses pratiques en faveur de l'environnement. En 2005, la commune a réalisé un plan de désherbage et une cartographie des zones imperméables et perméables. Elle s'est notamment engagée dans la gestion différenciée des parcelles communales. A titre d'exemple, la surface prairiale de la salle du Verger qui est fauchée deux fois dans l'année par un agriculteur de la commune pour un besoin de production. Le cimetière a également subi des évolutions. Les allées secondaires, comme les deux côtés des murs de l'enceinte, ont été végétalisées. A contrario, les allées principales ont été bitumées pour faciliter l'entretien et l'accès aux personnes à mobilités réduites, souvent incompatibles avec la végétalisation. La commune peut également s'appuyer sur ses agents techniques qui sont force de propositions et qui, grâce à de nombreuses formations, adaptent leurs pratiques et sensibilisent les habitants et les élus de la commune à ces changements.

Hormis de nombreux changements dans les pratiques d'entretiens, la commune agit pour la biodiversité en acquérant de nombreux sites à fort enjeu environnemental.

Sur le volet sensibilisation, la commune s'est engagée depuis 2021 à réaliser chaque année une fête de la nature, en s'associant au programme national. Lors de cet évènement de nombreuses animations sont réalisées, notamment auprès des différentes écoles et un concours photographique à thème est organisé.

Ces initiatives déjà réalisées sur la commune ont permis de nourrir la gouvernance du projet de l'Atlas de la Biodiversité Communale et à simplifier de nombreuses étapes.

LE BILAN DE LA GOUVERNANCE MISE EN PLACE

La gouvernance locale joue un rôle crucial dans l'élaboration d'une démarche en faveur de la biodiversité pour plusieurs raisons :

En effet sa composition permet de renforcer la proximité et connaissance du territoire dans l'élaboration du diagnostic et de l'analyse de ses enjeux. En effet, les élus, techniciens, habitants et acteurs locaux ont une connaissance approfondie de leur territoire, de ses spécificités écologiques et des pressions exercées sur la biodiversité locale.

Ils sont à même d'identifier les zones d'intérêt écologique, les corridors biologiques et les habitats fragiles.

Leur proximité leur permet également de comprendre les besoins et les attentes des communautés locales en matière de conservation de la biodiversité. Pour autant, l'intérêt de se réunir fréquemment permet également de les former aux enjeux de la biodiversité.

La gouvernance locale favorise la participation active des résidents, des associations, des entreprises, des institutions éducatives, des agriculteurs, des pêcheurs, etc. Ces différents acteurs sont impliqués dans la prise de décision, la planification et la mise en œuvre des actions en faveur de la biodiversité. Leur engagement et leur participation renforcent la légitimité et l'appropriation des mesures prises et favorisent la mobilisation collective.

Ainsi, les membres du groupe de travail deviennent des portes paroles et sentinelles de la biodiversité. Cela permet d'optimiser les efforts, de partager les connaissances et de mettre en place des initiatives plus cohérentes et efficaces.

Sur la commune de Crac'h le groupe de travail est composé d'un échantillon large d'acteurs du territoire (présenté plus bas). Ce panel augmente l'appropriation et la durabilité des actions : lorsque les décisions et les actions en faveur de la biodiversité sont prises au niveau local, elles ont plus de chances d'être comprises, acceptées et soutenues par la population locale.

En résumé, la gouvernance locale est essentielle dans l'élaboration d'une démarche en faveur de la biodiversité, car elle permet de tenir compte des réalités locales, d'impliquer les acteurs locaux, de favoriser la collaboration et la coordination, et d'assurer l'appropriation et la durabilité des actions de conservation. Elle constitue une approche clé pour engager la commune sur le long terme et d'assurer la mise en place des actions en faveur de l'environnement en répondant aux enjeux analysés lors du diagnostic ABC.

CONSTITUTION DE LA GOUVERNANCE

La gouvernance de la démarche de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Crac'h débute par une réunion le 18 janvier 2022, réunissant trois élus et un agent technique. L'objectif de cette première rencontre est de présenter les différentes étapes de la démarche et d'anticiper les besoins et attentes de chacun.

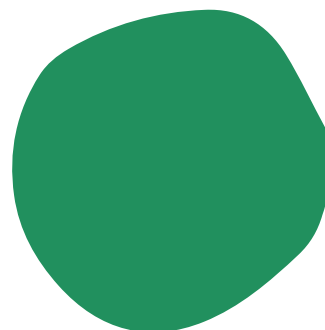
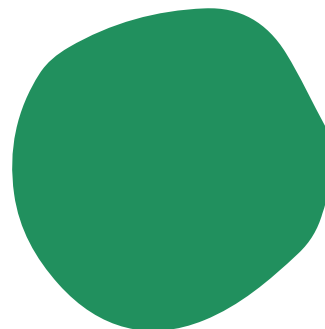
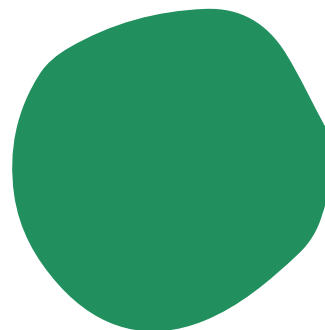
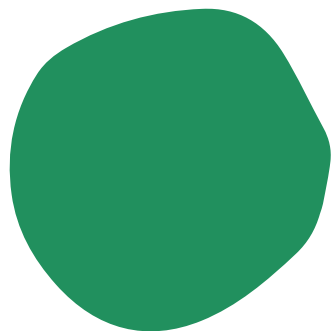
La première étape consiste à créer une gouvernance locale qui dirigera la démarche, prendra des décisions et ancrera le projet dans la commune.

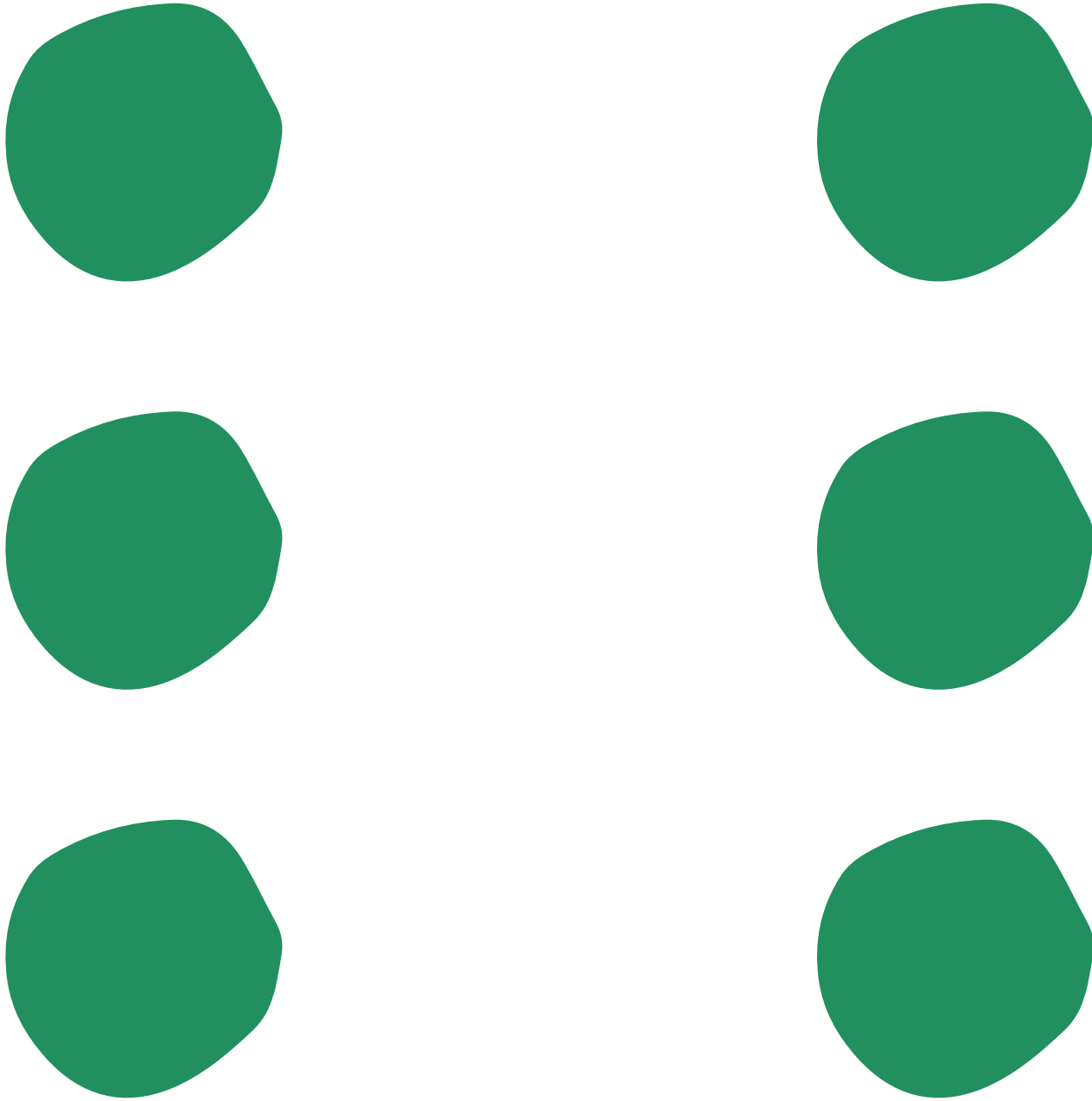
Pour créer cette gouvernance une liste d'acteurs du territoire a été dressée. Parmi elle : des représentants du domaine agricole, des associations agissant dans la commune, des habitants intéressés, des représentants du secteur de l'éducation, des enfants, des aînés, etc. L'objectif est de former un comité représentatif de la population de la commune, comprenant des avis divergents mais tous animés par l'intérêt de préserver le patrimoine naturel commun.

Le groupe est rapidement invité à se rencontrer, et le 1er février, une quinzaine de participants sont présents. Cette gouvernance est nommée «Groupe de travail»

Trombinoscope du Groupe de travail

Le groupe de travail est notamment animé par un noyau dynamique accompagné par des membres moins actifs mais fortement intéressé par la démarche. Voici quelques membres du groupe de travail de l'atlas de la biodiversité communale de Crac'h.





▲ Figure X : Carte sensible de la biodiversité de Crac'h selon les membres du Groupe de travail

LA CARTOGRAPHIE PRÉALABLE

Une des premières implications des membres du Groupe de travail était de réfléchir collectivement aux secteurs à fort enjeu sur la commune. Pour amorcer l'exercice, il a été demandé de cartographie étaient les lieux où une relation particulière avec les habitants était établie, des endroits importants pour la qualité du bien-être des citoyens, dont il fallait déterminer la raison. Parmi ces lieux figuraient «La ville au vent», «l'étang» ainsi que les arbres remarquables de Kerlapin et le point de vue de Kercohan.

Cette approche a permis aux membres de s'intéresser à la vue satellite de leur commune, tout en ouvrant la discussion sur leur relation à la nature. Ainsi, le groupe a pu plus aisément cartographier les enjeux en se concentrant davantage sur la biodiversité. Une question simple a été posée : «Où se trouvent, selon vous, les secteurs les plus «sauvages», et quelles caractéristiques attribuez-vous à ces lieux ?» Les réponses ont été diverses : certains ont souligné la présence abondante d'oiseaux, d'autres ont noté que ces endroits n'étaient pas facilement accessibles, tandis que d'autres ont mentionné la profusion de fleurs et de papillons, ou encore le besoin de porter des bottes pour s'y rendre. Tous ces critères ont permis de mieux comprendre les connaissances des membres du groupe concernant la biodiversité et de recréer une vision globale de la commune, en identifiant différents milieux qui pourraient être intéressants à explorer.

Cette démarche de cartographie sensible (Figure X) permet de mieux anticiper et préciser les inventaires complémentaires à réaliser sur les secteurs à enjeux. De plus, elle offre aux membres du groupe l'opportunité de s'impliquer activement dans la démarche et de mieux comprendre ses tenants et aboutissements.

L'HISTORIQUE DES RENCONTRES

L'IMPLICATION DES MEMBRES

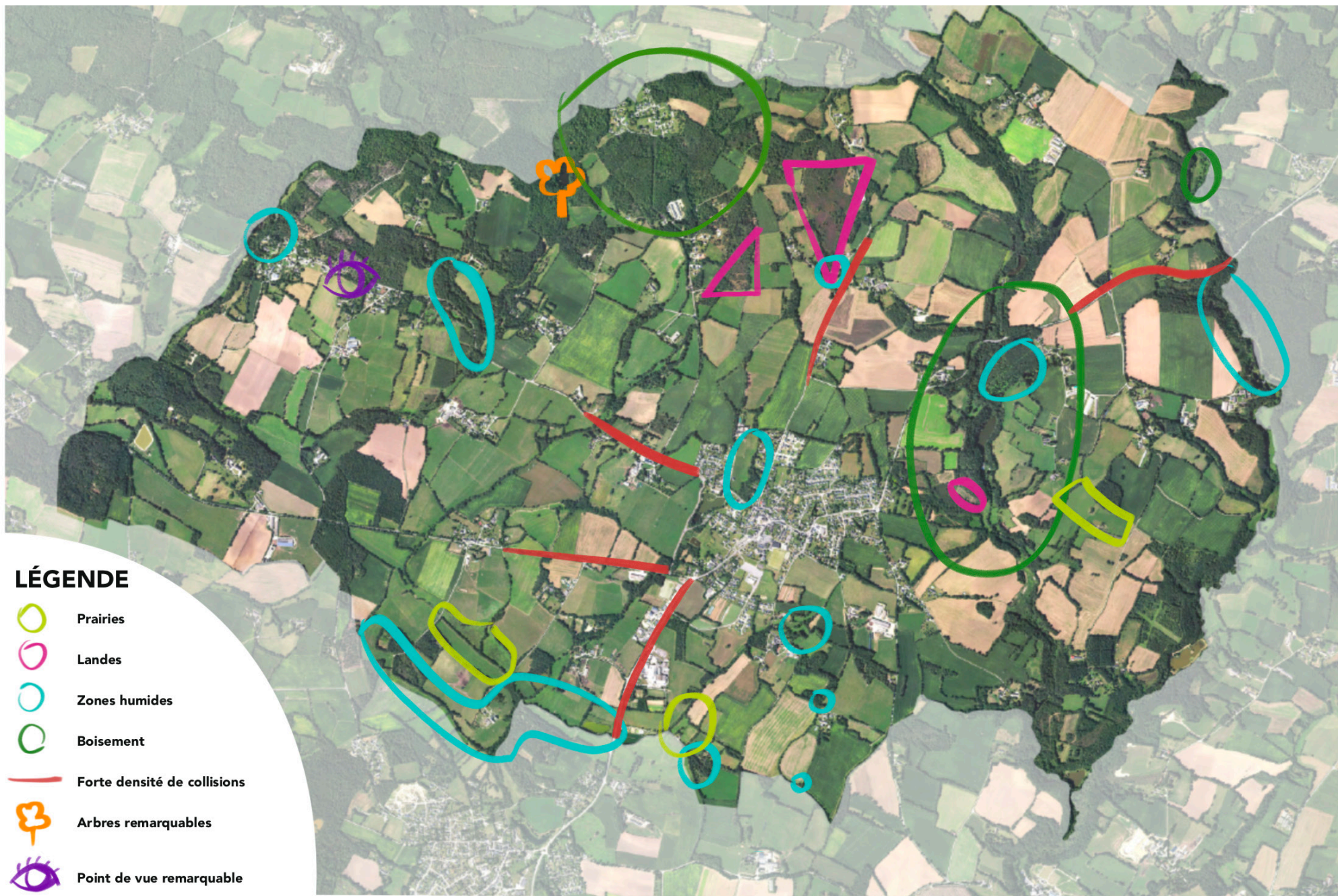
Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale de Crac'h, les membres du groupe de travail ont joué un rôle moteur dans de nombreuses thématiques, ce qui mérite d'être souligné et argumenté. Pour illustrer leur implication significative, nous pouvons mettre en avant plusieurs exemples concrets.

Tout d'abord, il convient de noter l'engagement actif des membres du groupe dans l'inventaire de la commune. Leur contribution a été essentielle pour recenser et documenter la diversité des espèces et des habitats présents sur le territoire de Crac'h. Cette démarche d'inventaire est cruciale pour une meilleure compréhension de la biodiversité locale et la mise en place de mesures de conservation appropriées.

En outre, l'équipe a démontré son dynamisme à travers sa participation au chantier participatif de restauration du lavoir. Cette action concrète montre l'implication des membres dans la préservation du patrimoine naturel et culturel de la commune. La restauration du lavoir ne se limite pas à la revitalisation d'un élément historique, mais elle contribue également à la création d'un environnement propice à la biodiversité, en offrant un habitat aux espèces locales mais aussi d'un lien enraciné de lien avec l'histoire et l'humain.

Enfin, il est essentiel de mettre en lumière le projet coopératif qui découle d'un bilan global et de la volonté des agriculteurs membres du groupe de travail. Ils aspirent à être formés à des pratiques agricoles plus respectueuses de l'écologie et à réfléchir à des modifications bénéfiques pour la biodiversité. Ce projet ambitieux démontre l'engagement à long terme du groupe en faveur de la durabilité environnementale. En réponse à ce bilan, le parc a proposé une formation PATUR'Ajuste aux agriculteurs du territoire, notamment à Vincent, un agriculteur de la commune.

En conclusion, les membres du groupe de travail de l'Atlas de la biodiversité communale de Crac'h ont joué un rôle central dans la collecte de données, la préservation du patrimoine local et la promotion de pratiques agricoles durables. Leur engagement actif est un exemple inspirant de la manière dont une communauté peut travailler ensemble pour protéger et promouvoir la biodiversité locale.





Teintures végétales réalisées lors de la journée Biodiversité

03/ ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ AU SERVICE DE LA SENSIBILISATION : DÉCOUVRIR, PROTÉGER, ÉVEILLER LES CONSCIENCES

La sensibilisation est essentielle pour informer, éveiller les consciences, favoriser des attitudes responsables envers l'environnement, encourager l'engagement citoyen, créer une prise de conscience collective et promouvoir la conservation de la biodiversité pour les générations futures.

L'Atlas de la biodiversité communale de Crac'h repose sur un pilier fondamental : la sensibilisation à l'environnement.

Mais qu'entend-on réellement par «sensibiliser» ?

La sensibilisation est un processus essentiel de prise de conscience et d'éducation qui vise à informer, éveiller l'attention et promouvoir la compréhension d'un sujet particulier. Elle représente une démarche visant à influencer les attitudes, les comportements et les actions des individus ou des groupes envers une cause, un enjeu ou un problème spécifique. Son objectif est de susciter une prise de conscience collective en mettant en lumière les problématiques, les défis et les conséquences liées à un sujet donné.

La sensibilisation s'opère à travers une diversité d'outils et de méthodes, tels que des campagnes de communication, des événements publics, des supports pédagogiques, des initiatives de sensibilisation en ligne et des programmes éducatifs. Elle cherche à toucher un large public, à transmettre des informations factuelles, à susciter l'intérêt et à générer une réflexion critique en vue de favoriser des changements de comportement positifs et durables.

La démarche de sensibilisation inclut souvent des activités pédagogiques, des témoignages, des partages d'expériences, des débats et des actions concrètes pour encourager les individus à s'impliquer activement dans la résolution des problèmes et à devenir des acteurs engagés dans la préservation de l'environnement.

LE BILAN DES ANIMATIONS

Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale de Crac'h, de nombreuses animations ont été réalisées pour sensibiliser la population locale. Ces animations ont revêtu différentes formes et ont été adaptées en fonction du sujet abordé et du public visé.

Les animations grand public ont permis de toucher un large éventail de personnes en mettant en lumière l'importance de la biodiversité et la nécessité de la préserver. Grâce à des activités interactives et éducatives, ces événements ont offert une occasion unique d'informer le public sur la richesse des écosystèmes locaux et sur les enjeux liés à la conservation de la biodiversité.

Les chantiers participatifs ont favorisé l'engagement et la participation active de la communauté locale. Ils ont encouragé les habitants à s'impliquer concrètement dans la préservation de la biodiversité, renforçant ainsi leur sentiment d'appartenance à leur territoire et favorisant la coopération entre les différents acteurs locaux, tels que les résidents et la municipalité.

Les animations scolaires ont constitué une opportunité précieuse pour l'éducation environnementale, en particulier auprès des enfants et des jeunes. Ces animations leur ont permis de développer une compréhension approfondie de la biodiversité, de ses fonctions et de son importance pour la santé des écosystèmes. Elles ont également encouragé l'adoption de comportements responsables et durables dès le plus jeune âge.

L'intégration des animations à des événements de la vie de la commune, tels que les fêtes locales ou les marchés, a permis de rassembler des habitants qui n'étaient pas forcément sensibilisés à ces sujets. Ces événements ont favorisé les échanges, les rencontres et les collaborations entre les participants, renforçant ainsi les liens sociaux et la cohésion sociale au sein de la communauté.

La diversité des animations proposées au cours de ces deux années d'Atlas a permis de valoriser les patrimoines naturels ainsi que les spécificités de la biodiversité présente sur le territoire de Crac'h. Ces initiatives ont permis aux habitants de découvrir et d'apprécier la diversité des espèces, des écosystèmes et des paysages, renforçant ainsi leur attachement à leur environnement naturel.

En résumé, les animations «grand public» organisées dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale jouent un rôle clé dans la sensibilisation, l'éducation, l'engagement citoyen et la valorisation de la biodiversité locale. Elles contribuent à la conservation de la biodiversité et à la prise de conscience de l'importance de préserver notre environnement naturel pour les générations présentes et futures.

Suite à ces diverses initiatives de sensibilisation, 6 événements ont été organisés sur la commune de Crac'h. Ces événements ont pris différentes formes pour toucher le plus grand nombre de personnes possible. En effet, afin de répondre aux différents intérêts et sensibilités du public, une variété d'animations, telles que des expositions ou des balades et des ateliers ont été proposées. Cette diversité a permis de mieux comprendre les sujets qui intéressent le plus la population et les formes d'animations qui sont les plus appréciées.

En conséquence, il est ressorti que les ateliers et les journées thématiques ont particulièrement captivé le public et ont suscité un fort engouement. Cette conclusion souligne l'importance de favoriser la participation citoyenne dans les actions de préservation de la biodiversité. Grâce à ces efforts de sensibilisation, il est désormais possible d'envisager une meilleure implication des habitants dans les futures actions à mettre en place sur le territoire. Et cela notamment en ce qui concerne la nature en ville.

LA CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

ATELIER

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

NOURRIR L'HIVER ET PRÉPARER LE PRINTEMPS

- Animée par Manon Tripogney de la Ligue de la Protection des Oiseaux -

Venez découvrir comment mieux accueillir les oiseaux dans vos jardins en construisant des abris et des boules de graisse.

LE MERCREDI 7 DÉCEMBRE À 14 H

CRAC'H

Gratuit - environ 2H
Sur inscription au 02 97 55 03 17
ou communication@crach.bzh
RdV à la salle Ty Yhuel
Place de l'église

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
OFB
ABC
ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE
Crach
LPO

Animation : préparer le printemps avec la Ligue pour la protection des oiseaux 7 DECEMBRE 2022

Comment construire une cabane à oiseaux et quelques informations pour apprendre à aider les oiseaux à passer l'hiver et mieux préparer leur nidification



Exposition "WANTED - Ouvrez l'œil" JANVIER 2022

25 bandes dessinées présente des espèces animal et végétale à rechercher sur le territoire s'installe autour de l'étang, et invite les habitants à découvrir l'écologie et les caractéristiques de chacune de ces espèces mises à l'honneur.

ATELIER

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

NUIT « CHAUVÉ-SOURIS ET COMPAGNIE »

Information sur les chauves-souris et déambulation
Boisson chaude

Animée par Florence Rubens, naturaliste

CRAC'H

LE VENDREDI 21 AVRIL
à 20h
Chapelle de la
Baie St-Jean

Gratuit / Places limitées

Sur inscription au 02 97 55 03 17
ou communication@crach.bzh






Animation : Nuit de la chauve-souris 21 AVRIL 2023

Le monde mystérieux des chauves-souris est une histoire qui se découvre la nuit. En suivant Florence Rubens, la découverte de ce mammifère volant se fait tout en douceur.



Conférence : la lutte contre les frelon asiatiques 24 MARS 2023

La présence des frelons est souvent synonyme d'angoisse pour de nombreuses personnes. Mais comment fait-on la différence entre une abeille, une guêpe, un frelon européen et un frelon asiatique. Le Syndicat des Apiculteurs du Morbihan présente comment lutter contre cette espèce exotique envahissante

DÉCOUVRIR LA BIODIVERSITÉ DE LA COMMUNE ET ATELIERS LANDART

10h30 : Balade et LandArt : chemin faisant (1h30)
Pique-nique libre

13h30 : Atelier impression végétale (1h)

15h : Ateliers « Créons pour la nature » (2h)
ou Atelier « Remonter le temps par la découverte gourmande des plantes de nos talus et chemins » (2h)

Animés par Florence Rubens, Marie Gautéur
et Ronan Le Délézir

Journée : Découvrir la biodiversité communale 24 JUIN 2023

Une journée consacrée à la biodiversité avec un programme bien chargé pour mieux appréhender la diversité faunistique et floristique de la commune tout en s'amusant ! C'est le pari gagné de cette journée

RETOUR EN IMAGE





Concours photographique 2022

04/

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ ET LA CONNAISSANCE : INVENTORIER, COMPRENDRE POUR MIEUX PRÉSERVER

L'inventaire du vivant est crucial pour préserver la biodiversité en adaptant des mesures de protection. Une approche globale et locale est nécessaire pour une gestion durable.

L'inventaire du vivant est essentiel pour comprendre l'environnement et préserver la biodiversité. En recueillant des informations sur les espèces animales, végétales et les écosystèmes, il permet de prendre des mesures adaptées pour protéger les espèces menacées et contrôler les espèces exotiques envahissantes. Une meilleure compréhension de l'environnement local facilite l'intégration de la biodiversité dans les politiques communales, comme les révisions des documents d'urbanisme ou l'acquisition de terrains à fort enjeu. De plus, cela aide à gérer de manière responsable et durable les ressources naturelles, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie des habitants.

La protection de la biodiversité communale doit être abordée de manière intégrée avec d'autres politiques publiques menées sur le territoire, telles que l'urbanisme, la mobilité, l'éducation et la santé. Comprendre le contexte démographique et socio-économique de la commune est également essentiel pour une approche globale, en vue d'une gestion équilibrée de la biodiversité locale.

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CRAC'H

La commune de Crac'h s'étend sur 3054 ha à 20 minutes à l'ouest de la ville de Vannes et à 10 minutes de la commune d'Auray. Crac'h partage ses limites communales avec cinq autres communes : Auray, Locmariaquer, Saint-Philibert, Brech et Ploemel. Crac'h est une commune attachée à l'intercommunalité de Auray Quiberon Terre Atlantique intégrée dans le territoire du Parc (figure 4).

Crac'h est positionnée au sud d'un axe routier principale la national 165, traversée par les routes D28 et D768. La commune s'organise autour d'un centre bourg s'étendant sur une surface de 1,72 km² (voir figure X).

Autrefois, Crac'h était un secteur agricole essentiel, caractérisé par un maillage bocager remarquable. Cependant, à partir des années 90, le développement urbain s'est intensifié. D'abord, en densifiant le centre bourg, puis en étendant l'urbanisation aux différents hameaux de la commune. Aujourd'hui, près de 15 % de la surface totale de Crac'h est urbanisée.

Outre son aspect rural, Crac'h possède un patrimoine architectural remarquable, principalement religieux tel que l'église Saint-Thuriau, située dans le bourg. En raison de son emplacement hydrologique, la commune de Crac'h est dotée d'un patrimoine hydraulique important.

Fiche d'identité de la commune

Département

Morbihan

code INSEE

56046

Superficie

30,54 km²

EPCI

CC du Pays de
Questembert

Population en 2022

3475

Densité de population

≈ 112 habs/km²

Altitude

Minimum : 0m

Maximum : 44m

▲ Figure 4 : Carte de localisation de la commune de Crac'h dans l'ensemble des communes du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

La démographie

La commune de Crac'h, présente une démographie dynamique et diversifiée. Voici une mise à jour des éléments clés sur la démographie de Crac'h, avec des arguments supplémentaires pour mieux comprendre cette situation :

En 2022, la population de Crac'h était d'environ 3 475 habitants, ce qui témoigne d'une croissance démographique constante au fil des ans. Depuis 1968, la commune a enregistré une augmentation régulière de sa population, avec des pics de croissance entre 1975 et 1982. Cette tendance à la hausse se poursuit, car en 2020, la population atteignait 3 421 habitants. Cette croissance démographique continue montre l'attrait de la commune en tant que lieu de résidence.

La population de Crac'h est caractérisée par sa diversité. On y trouve des résidents de tous âges, des jeunes aux personnes âgées, ce qui crée une communauté intergénérationnelle. De plus, la commune compte une variété de groupes socio-économiques, ce qui contribue à sa richesse culturelle et sociale.

Une particularité notable de la démographie de Crac'h est la forte proportion de retraités, qui représentent environ 50 % de la population. Cette présence significative de personnes retraitées contribue à la tranquillité et à la convivialité de la commune. Les résidents retraités peuvent profiter de la qualité de vie offerte par Crac'h, notamment ses paysages côtiers, ses espaces naturels préservés, et ses activités culturelles.

Cependant, la croissance démographique de Crac'h a également entraîné une pression foncière importante. Au cours des dix dernières années, plus de 200 logements ont été construits pour répondre à la demande croissante de logements. Environ 72 % de ces logements sont destinés à des résidences principales, ce qui montre que la commune continue d'attirer de nouveaux résidents locaux.

De plus, environ 20 % des logements sont des résidences secondaires, ce qui souligne le potentiel touristique de la commune en tant que destination de vacances prisée. Cette dualité entre résidences principales et secondaires témoigne de la polyvalence de Crac'h en tant que lieu de vie et de villégiature.

En conclusion, la démographie de Crac'h reflète une commune en croissance qui attire une population diversifiée, y compris de nombreux retraités en quête de qualité de vie. La coexistence harmonieuse de résidences principales et secondaires témoigne de l'attrait de la commune en tant que destination résidentielle et touristique. La croissance démographique de Crac'h représente un défi en termes d'aménagement et de gestion, mais elle contribue également à la vitalité

économique et sociale de la commune.

La vie économique

La vie économique de la commune de Crac'h, repose sur plusieurs secteurs d'activité qui contribuent à son dynamisme.

L'agriculture joue un rôle important dans l'économie de la commune. On y trouve des exploitations agricoles diversifiées, principalement axées sur l'élevage, la production laitière, et la culture de céréales. Les prairies et les terres agricoles occupent une part significative du territoire communal.

Le tourisme est un secteur clé pour Crac'h, en particulier pendant la saison estivale. La commune est prisée des vacanciers pour ses paysages côtiers, sa proximité avec la presqu'île de Quiberon et son patrimoine culturel. Les établissements d'hébergement, les restaurants et les commerces locaux bénéficient de l'afflux de touristes.

La commune de Crac'h compte divers artisans, commerçants, et entreprises locales qui contribuent à la vie économique de la commune. Ces établissements offrent une gamme de services et de produits variés pour les résidents et les visiteurs.

De nombreux habitants de Crac'h travaillent dans les villes voisines, notamment Auray et Vannes, qui offrent des opportunités d'emploi supplémentaires dans divers secteurs. Ce qui fait de cette commune, une commune dortoir bénéficiant tout les services nécessaire tel que deux écoles, medecins, pharmacie, Supermarchés...

La vie économique de Crac'h peut également être soutenue par des initiatives locales, des associations, et des projets visant à promouvoir le développement économique durable et le bien être des habitants.

Il est important de noter que la vie économique de Crac'h est en constante évolution, et la commune peut chercher à développer de nouvelles activités économiques pour répondre à la demande tout en préservant son environnement naturel.

LES DOCUMENTS DE CADRAGE

Le Parc a mené un travail de recherche pour rassembler et compiler les différentes données et les documents existants aux différentes échelles territoriales que ce soient des documents généraux, des documents politiques sectorielles, documents d'urbanisme ou bien des documents traitant directement la biodiversité. Cette recherche a été menée à l'aide des référents des communes, des partenaires susceptibles d'être commanditaires d'études dans le cadre d'aménagement)

Ainsi, la commune de Crac'h est soumise à différentes échelles et politiques de planification et d'aménagement du territoire. Plusieurs documents-cadres guident l'organisation et le développement de la commune. Ils sont élaborés par différentes autorités administratives et doivent se conformer aux codes de l'environnement et de l'urbanisme. Parmi ces documents, on trouve le SRADDET ¹(Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) porté par la Région Bretagne, la Charte du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan², et le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) qui tient lieu de Schéma de Cohérence Territoriale, porté par Questembert Communauté³.

Chacun de ces documents comprend des dispositions visant à la préservation des patrimoines naturels, mais seul le PLUi a un impact concret à l'échelle parcellaire en orientant l'occupation et la gestion des espaces, des éléments de paysages et des milieux.

En plus des documents de planification réglementaires tels que le PLUi ou le SCoT, certains secteurs de la commune font l'objet d'une gestion spécifique, définie par des cahiers des charges ou des plans de gestion. Actuellement, à part les règles liées au droit du sol, aucun dispositif de protection des espaces naturels n'est en place sur la commune.

La protection et la valorisation des espaces naturels passent également par la mise en place de règles visant à préserver et accompagner l'évolution des paysages ou éléments de paysages de la commune. Valoriser la question paysagère permet de préserver l'attractivité de la commune et d'orienter de manière qualitative son développement, tout en minimisant l'impact des actions individuelles ou collectives sur les espaces, les milieux, et les patrimoines naturels ou culturels.

1 Délibération Régionale approuvant le SRADDET le 28 novembre 2019

2 Classement par décret signé par le Premier ministre n° 2014-1113 du 2 octobre 2014 portant classement du Parc naturel régional du golfe du Morbihan

3 Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 16 décembre 2020

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de Bretagne (SRADDET)

Le SRADDET englobe cinq schémas régionaux existants, qui ont été élaborés et votés ces dernières années, à savoir :

1. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (trame verte et bleue) ;
2. Le Schéma Régional Climat Air Énergie ;
3. Le Schéma Régional de l'Intermodalité ;
4. Le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports ;
5. Le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets.

En tant que document unique et transversal, le SRADDET oriente l'aménagement du territoire breton sur une période de 20 ans. En simplifiant sans pour autant diluer le contenu des différents plans, ce «schéma des schémas» intègre désormais les enjeux environnementaux dans l'ensemble des nouvelles stratégies d'aménagement territorial. Outre une première partie comprenant un diagnostic complet du territoire et les objectifs à atteindre (les 38 objectifs de la Breizh COP), le SRADDET énonce 26 règles.

Parmi les mesures qui en découlent, de nombreuses ont des impacts positifs, même si indirects, sur la nature, telles que le développement de l'agro-écologie et la sobriété foncière, par exemple.

En ce qui concerne plus spécifiquement la préservation de la biodiversité, le SRADDET établit l'objectif de «Préserver et reconquérir la biodiversité en l'intégrant comme une priorité des projets de développement et d'aménagement», avec les points suivants :

29.1 Développer l'éducation à l'environnement pour informer, former et sensibiliser à la biodiversité, en s'appuyant notamment sur les associations, et améliorer la connaissance.

29.2 Préserver ou restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels, en particulier par le développement de la trame verte et bleue régionale, qui comprend des réservoirs et des corridors de biodiversité, à toutes les échelles du territoire.

29.3 Améliorer la connaissance, la lutte et l'adaptation contre les nouvelles menaces envers la biodiversité, telles que le réchauffement climatique et les espèces invasives actuelles et futures.

29.4 Conforter et développer la place de la nature en ville et dans les bourgs, tout en favorisant la circulation des espèces.

La Charte de Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

La charte est portée et animée par un Syndicat mixte qui regroupe les collectivités adhérentes : 35 Communes, 4 EPCI, le Département du Morbihan et la Région Bretagne. Il met en œuvre la politique du Parc, aide à la mise en œuvre de la Charte (également signée par l'État) et en assure la gestion administrative et financière.

Par délibérations du 21 avril 2012, le Conseil municipal de Crac'h a approuvé la Charte du Parc et confirmé son adhésion au syndicat mixte de gestion, concrétisant ainsi l'adhésion de la commune à la Charte du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.

La Charte du Parc¹ constitue le fondement du projet de protection, de mise en valeur du patrimoine et de développement adapté pour le territoire classé. La traduction spatiale de ses orientations et de ses mesures est représentée dans le Plan de Parc². Ce plan permet la traduction spatiale des mesures spécifiques définies en fonction du patrimoine et des pressions qui s'y manifestent.

L'engagement pour les collectivités territoriales situées dans le périmètre labellisé d'appliquer les orientations et les mesures de la Charte dans l'exercice de leurs compétences implique que les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux ne remettent pas en cause lesdites orientations et mesures et qu'elles traduisent ces orientations dans leurs politiques communales et projets d'aménagement notamment.

La Charte du Parc s'articule autour de 3 axes, eux-mêmes structurés en 8 orientations :

Axe 1 : Faire des patrimoines un atout pour le « golfe du Morbihan »

- ▶ Orientation 1 : Préserver, sauvegarder et améliorer la biodiversité du « Golfe du Morbihan »
- ▶ Orientation 2 : Préserver l'Eau, patrimoine universel
- ▶ Orientation 3 : Valoriser la qualité des paysages du « Golfe du Morbihan »
- ▶ Orientation 4 : Contribuer à la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel du territoire

Axe 2 : Assurer pour le « Golfe du Morbihan » un développement soutenable

- ▶ Orientation 5 : Assurer un développement et un aménagement durables du « Golfe du Morbihan »
- ▶ Orientation 6 : Assurer une gestion économe de l'espace

Axe 3 : Mettre l'homme au cœur du projet de territoire « Golfe du Morbihan »

- ▶ Orientation 7 : Promouvoir un développement économique respectueux des équilibres
- ▶ Orientation 8 : Développer « l'école du parc » ouverte sur le monde.

¹ La charte et l'ensemble des documents constitutifs sont accessibles à l'adresse suivante : <https://www.parc-gorlfe-morbihan.bzh/la-charte-du-parc/>

² Le Plan de Parc constitue la traduction spatiale des orientations, mesures et dispositions de la Charte (décret n° 2018-1193 du 20 décembre 2018 modifiant le décret n° 2014-1113 du 2 octobre 2014) : https://www.parc-golfe-morbihan.bzh/medias/2019/04/20181220_Plan-de-Parc_modifie.pdf

Plus spécifiquement sur les enjeux de biodiversité, les membres signataires de la Charte se sont engagés à :

Article 6 : Consolider le cœur de biodiversité en facilitant la mise en œuvre des dispositifs de protection

6.1 : Collaborer à l'animation et à la mise en œuvre des dispositifs de protection.

Page 27 de la Charte du Parc : « Les communes et intercommunalités membres soutiennent les objectifs de préservation et de gestion du patrimoine naturel portés par chacun de ces dispositifs (de protection) concernant leur territoire et participent, au titre de leurs compétences [...] à leur prise en compte dans leurs documents d'urbanisme et de planification. »

6.2 : Collaborer à l'ensemble des dispositifs d'acquisition en favorisant la maîtrise foncière des sites menacés les plus remarquables.

6.2.1 : Développer un partenariat avec le Département du Morbihan.

Page 28 de la Charte du Parc : « Les communes s'engagent à intégrer dans leurs documents d'urbanisme, dans un zonage approprié, les ENS du Département. »

Article 7 : Préserver et gérer la Trame Verte et Bleue, les corridors écologiques et les maillages naturels

7.1 : Œuvrer pour la conservation et la réhabilitation des corridors écologiques.

7.1.1 : Veiller à la préservation et favoriser la gestion de la trame verte et bleue

Page 30 de la Charte du Parc : « [...] les communes s'engagent à prendre en compte avec la meilleure attention possible cette trame et ce réseau écologiques dans leurs documents de planification et d'urbanisme, ainsi que dans leurs projets d'aménagement du territoire. »

7.2 : Contribuer à la conservation des maillages naturels.

Page 31 de la Charte du Parc : « Les communes s'engagent à préserver leur maillage bocager dans les documents d'urbanisme. »

Page 32 de la Charte du Parc : « Les communes s'engagent à inscrire dans les documents d'urbanisme l'ensemble des zones humides et fonds de vallées, soit dans un zonage naturel ou agricole naturel adapté, soit dans une trame adaptée. »

Article 8 : Agir ensemble pour le patrimoine naturel remarquable, emblématique et la nature ordinaire

8.3 : S'attacher à préserver la nature ordinaire.

Page 34 de la Charte du Parc : « Pour les boisements du territoire, de nature diverse, les communes s'engagent à préserver ces milieux, notamment au travers de leurs documents d'urbanisme. »

Orientation 2 : préserver l'Eau, patrimoine universel

Article 12 : Contribuer au maintien et à la restauration des milieux liés aux écosystèmes aquatiques

12.2 : Favoriser la préservation des fonds de vallées.

Page 43 de la Charte du Parc : « (Le Parc) veille à (la) prise en compte (des cours d'eau du territoire) et à leur intégration dans les documents d'urbanisme. »

Orientation 3 : Valoriser la qualité des paysages du « Golfe du Morbihan »

Article 15 : Préserver les structures paysagères du territoire

Mesure 15.1 : Préserver les grands ensembles paysagers emblématiques du territoire.

Page 50 de la Charte du Parc : « Dans les espaces de "paysages emblématiques", les communes s'engagent, dans le cadre de nouvelles opérations d'aménagement, à s'inscrire dans une démarche d'urbanisation maîtrisée, accompagnée d'une réflexion fine sur les franges urbaines et leur intégration dans le paysage. »

D'autres mesures comme celle visant à "Assurer la maîtrise de l'étalement urbain à l'échelle du territoire" ou à "Maintenir et favoriser une agriculture durable, partenaire du territoire "Golfe du Morbihan"" concourent aussi à la préservation de la biodiversité.

- ▶ Le syndicat mixte du Parc dont est membre la commune, est un organisme de projet et peut donc
- ▶ Assurer un rôle de conseil auprès de ses membres pour la traduction des orientations de la Charte dans l'exercice de leurs compétences.
- ▶ Passer des contrats, des conventions utiles à la réalisation de son objet.
- ▶ Se porter candidat au pilotage d'initiatives européennes, nationales ou locales et à des appels à projets.
- ▶ Rechercher un partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale en vue de s'assurer de la cohérence et de la synergie de leurs actions respectives.
- ▶ Être amené à passer des conventions avec des communes ou des groupements de communes non adhérentes, pour des actions s'inscrivant dans les objectifs de la Charte et pouvant, le cas échéant, dépasser ses limites territoriales.
- ▶ Procéder ou faire procéder par ses propres moyens et dans le respect des compétences de ses membres, à toute étude, animation, information, publication, à tous travaux d'équipement ou d'entretien, ou toute action

nécessaire à la réalisation de son objet.

- ▶ Rechercher des partenariats pour la maîtrise d'ouvrage et la gestion des équipements.
- ▶ Être mandaté par un ou plusieurs de ses membres voire par des collectivités en rapport avec son territoire pour agir en leur nom et effectuer des opérations qu'ils lui ont confiées.

C'est dans ce cadre que le Syndicat mixte du Parc porte la mise en œuvre des Atlas de la biodiversité communale et qu'il a pu faire bénéficier de cette politique nationale à la commune de Crac'h comme à l'intégralité des communes de son périmètre notamment.

Le SCoT valant PLU*i*

Le SCoT valant Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été approuvé le 16 décembre 2019, soit avant l'adhésion de la commune de Crac'h à la Charte de Parc. Il porte toutefois sur l'intégralité du périmètre de l'EPCI soit sur les communes de Crac'h, Caden, La-vraie-crois, Larré, Lauzach, Le-cours, Limerzel, Malansac, Molas, Pluherlin, Questembert, Rochefort-en-Terre et Saint-Gravé.

Comme les autres documents d'urbanisme, le PLU(i) vise à assurer, pour les 10 à 15 prochaines années, les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte les besoins des habitants et les ressources du territoire, et conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales (dont la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols).

Il constitue un outil central pour encadrer l'aménagement opérationnel : ses prescriptions s'imposent aux travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, ainsi que, le cas échéant, aux ouvertures d'installations classées appartenant aux catégories visées par le PLU(i).

Le PLU*i* valant SCoT spatialise :

Les principes de développement et d'aménagement durables dans le PADD, Les choix concrets de destination des sols dans les pièces graphiques du règlement, Certains outils de gestion du devenir du territoire comme les emplacements réservés, les servitudes pour la mixité sociale, etc.

Le PADD est articulé autour de trois axes. Deux grands objectifs sur 24 orientent directement la prise en compte de la biodiversité dans le projet de développement intercommunal et donc communal :

Conforter le développement démographique et économique du territoire tout en maintenant des fonctionnalités écologiques et un cadre paysager remarquable

Préserver les caractéristiques majeures de chaque unité paysagère ainsi que l'identité de chaque unité

Concernant la fonctionnalité des milieux écologiques :

Les réservoirs de biodiversité complémentaires sont composés des sous-trame bocage, boisée et/ou zone humide. Les réservoirs de type boisés sont classés en N ou Nf et identifiés pour certains au titre du L151-23 du code de l'urbanisme ou en EBC. Les réservoirs bocagers sont quant à eux classés en A avec une protection en L151-23 des haies présentant un intérêt écologique, complétée par des haies d'intérêt paysagère et hydraulique. Les réservoirs présentant une forte superficie de zones humides sont quant à eux préservés par la protection du réseau hydrographique et des zones humides, celles-ci bénéficiant de mesures de compensation.

Les zones humides :

Sur le plan de zonage, les zones humides sont préservées par un tramage spécifique au plan de zonage et des dispositions réglementaires basées sur les dispositions du SDAGE et des SAGE sont indiquées dans le règlement écrit.

Dans le tissu urbain ou à proximité, les zones humides sont identifiées également et font l'objet d'orientation visant à les préserver dans les OAP.

Les milieux naturels ordinaires, non identifiés dans la trame verte et bleue :

Les haies situées dans les espaces bocagers ordinaires font l'objet d'une protection identique à ceux situés dans les réservoirs bocagers de la trame verte et bleue. Les haies présentant un rôle majeur pour les enjeux hydrauliques, écologiques et paysagers sont préservées au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme et font l'objet de mesures de compensation en cas d'arrachage. Le PLU protège au titre de l'EBC un nombre important de boisements qui complètent ceux identifiés dans la trame verte et bleue. De même, les dispositions prévues sur les zones humides viennent finaliser le dispositif réglementaire sur ces milieux naturels « ordinaires ».

Maintien des enveloppes urbaines :

Les extensions urbaines se situent essentiellement en limite de l'enveloppe urbaine des bourgs centre. Bien qu'à l'origine l'habitat est très dispersé en ce contexte bocager, les potentiels d'évolutions des villages, hameaux et écarts sont limités.

L'évolution des enveloppes urbaines aura inévitablement un impact sur les milieux agro naturels mais les risques sont limités par rapport à la trame verte et bleue et aux zones humides.

Développement des sièges d'exploitations agricoles :

L'ensemble des réservoirs de biodiversité étant majoritairement zonés en N, le développement des installations liées à l'activité agricole y est limité au regard des

dispositions réglementaires de la zone.

Activité forestière :

La plupart des boisements, et plus particulièrement ceux situés au sein de la Trame Verte et Bleue, sont classés en Espaces Boisés Classés, au titre du L151-19 ou L151-23 ou en zone Nf. Le zonage Nf a été créé pour l'ensemble des espaces naturels forestiers qui font l'objet d'un plan de gestion. Ce zonage a vocation à favoriser la gestion durable des forêts et notamment les conditions d'exploitation des bois. Sont ainsi autorisés : les accès aux parcelles boisées, le stockage des bois, la desserte, les locaux techniques nécessaires aux activités sylvicoles.

Développement des énergies renouvelables :

Les fonctionnalités écologiques ne constituant pas une condition au développement des énergies renouvelables, un manque de mesure d'évitement ou de réduction pourrait induire une dégradation de la trame verte et bleue intercommunale.

Comme pour les autres constructions, installations ou ouvrages nécessaires à des équipements d'intérêt collectif et services publics, les ouvrages de productions et de transport d'énergie sont possibles "sous réserve de leur bonne intégration paysagères et dès lors :

Qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées,
Qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages"

Le règlement de la zone A précise que L'installation de panneaux photovoltaïques au sol est interdite sauf si les sites d'implantation envisagés sont pollués ou impropres à l'exercice de l'activité agricole.

Développement touristique :

Les risques attendus par le développement touristique sont limités par l'éco-conditionnalités des aménagements en zones A et N et par le fait que ce développement devrait permettre d'améliorer la qualité de certains sites écologiques ayant un intérêt touristique.

En zone A et N, sont autorisés "Les aménagements légers liés à la protection et à la découverte de la flore et de la faune, ou liés aux sentiers de randonnée, ainsi que les aires de stationnement qui leur sont nécessaires sous réserve de leur bonne intégration à l'environnement."

L'ancien PLU de Crac'h comprenait un secteur Npl correspondant aux espaces humides de plus faible sensibilité pouvant recevoir des activités légères liées aux loisirs et au tourisme. Deux secteurs ont été classés en N par le PLUi, un autre secteur a été classé en NI dans le PLUi et trois secteurs classés en Ab. Les constructions légères liées aux loisirs et au tourisme ne sont plus qu'autorisées dans

deux secteurs (étangs avec présence de constructions et de constructions légères), pour les autres ces aménagements seront interdits. (figure X)

le SAGE / SDAGE

Le PLUi développe des dispositions visant à intégrer les mesures du SDAGE Loire Bretagne et des 2 SAGE du territoire. Parmi les dispositions du PLUi répondant aux orientations du SDAGE et des SAGE, il y a :

- Orientation du SDAGE :

Repenser les aménagements de cours d'eau et préserver la biodiversité aquatique
Le PLUi prévoit des dispositions réglementaires qui visent notamment à assurer la protection des berges des cours d'eau par une marge de recul d'inconstructibilité de 35 mètres en zone A et N et de 15 mètres en zones U et AU pour la grande majorité des constructions et aménagements. Il préserve les éléments paysagers et écologiques inhérents aux berges : haies, boisements... et assure fortement le maintien des espaces naturels et agricoles préexistants.

La réduction des pollutions

Le PLUi permet la protection de la zone de captage d'eau potable, une réduction des espaces imperméabilisés, une gestion alternative des eaux pluviales en accompagnement de la nature en ville, le respect des débits acceptables des réseaux d'eau pluviale avec un objectif de rétention de l'eau à la parcelle dans les zones commerciales et une gestion intégrée limitant les rejets dans les milieux dans les autres secteurs ;

La maîtrise du prélèvement d'eau

Le PLUi conditionne les évolutions urbaines aux capacités d'approvisionnement et de distribution des eaux potables. Cependant, aucune mesure en faveur de la réduction de sa consommation n'est proposée.

La préservation des zones humides

Le PLUi s'inscrit dans une démarche de préservation des zones humides par le rappel notamment dans les prescriptions réglementaires des mesures en faveur de la protection, de la restauration et à défaut de la compensation des zones humides. Également, les orientations des OAP s'inscrivent dans le sens des dispositions réglementaires.

Si plusieurs sites de projets (OAP, STECAL et Emplacement réservés) sont situés sur des zones humides, l'évaluation environnementale du PLUi précise que les dispositions réglementaires semblent suffisantes pour maintenir le réseau existant. Préserver les têtes de bassin versant

Par manque de données précises et localisées sur le territoire, l'évaluation environnementale précise qu'il est difficile d'identifier si les têtes de bassin versant sont préservées. Cependant, au regard des objectifs de moindre consommation d'espaces et d'un zonage en N et A d'une grande partie du territoire, il est attendu une protection de ces espaces.

Les Mesures Agro-Environnementales Climatiques et les surfaces bénéficiant des aides pour l'agriculture

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont un soutien aux exploitations agricoles engagées dans le développement de pratiques alliant performance économique et respect de l'environnement, ou dans le maintien de telles pratiques menacées de disparition. Elles représentent un pilier essentiel de la Politique Agricole Commune (PAC) pour la concrétisation du projet agro-écologique en France. Ces mesures sont mobilisées afin de répondre aux enjeux environnementaux spécifiques des territoires, tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols et la lutte contre le changement climatique, selon le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

En parallèle, les aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique sont financées par le deuxième pilier de la PAC, consacré au développement rural. Elles sont encadrées par une mesure dédiée du règlement de développement rural, suivant des principes similaires aux MAEC. L'objectif est de compenser tout ou partie des surcoûts et manques à gagner liés à l'adoption ou au maintien des pratiques de l'agriculture biologique, par rapport aux pratiques de l'agriculture conventionnelle.

À Crac'h, ces mesures concernent 89 îlots PAC (Figure x), couvrant une superficie totale de 277,92 hectares, répartis comme suit :

147,61 hectares engagés en MAEC pour la conversion vers l'agriculture biologique.
130,31 hectares engagés en MAEC Système Polyculture-Élevage.

Pour être éligibles à ces MAEC, les exploitations doivent remplir certains critères, notamment :

- ▶ Disposer d'un nombre minimal d'unités de gros bétail herbivores.
- ▶ Consacrer une part minimale d'herbe dans la surface agricole utilisée.
- ▶ Limiter la part maximale de maïs dans la surface fourragère.
- ▶ Ne pas retourner les prairies naturelles.
- ▶ Ne pas dépasser un niveau maximum d'achat de concentrés pour l'alimentation des animaux.
- ▶ Limiter les traitements phytosanitaires sur la partie cultures de l'exploitation.

Le Plan Simple de Gestion

Outils de gestion sylvicole présenté par le propriétaire, le Plan Simple de Gestion des boisements (PSG) est un document qui fixe les règles de conduite de sa propriété boisée. Il consiste en un inventaire de la propriété forestière accompagné d'une programmation des travaux et des coupes nécessaires pour chaque parcelle. Il constitue un véritable outil pour le propriétaire dans le suivi de ses peuplements.

4 Parcelles forestières font l'objet d'un PSG pour une surface totale d'environ 70 ha sur la commune de Crac'h, à savoir que ces 4 parcelles sont situées en intersection avec les communes voisines (figure x). Les trois plus gros bois gérés sont localisés dans les boisements de Kervily (40 ha), dans celui de Kercohan (4 ha), et Secteur Tremohar (environ 24 ha sur Crac'h). Ces données font état de la surface effective de ces parcelles dans l'emprise communale

Propriétés boisées (bois, forêts) présentant une garantie de gestion durable (plan simple de gestion).

Le PSG comprend trois parties :

Une analyse des peuplements dans leur contexte économique, environnemental et social.

La définition des objectifs de gestion.

Un programme de coupes et travaux.

Il précise également la stratégie cynégétique du propriétaire pour les grands animaux soumis au plan de chasse.

Il est établi pour une période comprise entre 10 et 20 ans. Sa rédaction peut être réalisée par le propriétaire lui-même ou par un professionnel. Il doit être conforme au Schéma Régional de Gestion Sylvicole pour être agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière.

Il est obligatoire pour les propriétés boisées de plus de 25 ha (sachant que les îlots de moins de 4 ha ne rentrent pas dans ce calcul).

Le plan simple de gestion peut être présenté à titre volontaire à partir d'une surface boisée de 10 ha¹.

▲ Figure X : Carte des zonages inscrits dans le PLUi

¹ Les documents de gestion durable des forêts privées : PSG, CBPS, RTG. (n.d.). Retrieved August 17, 2023, from <https://www.cnpf.fr/gestion-durable-des-forets/gestion-durable/les-documents-de-gestion-durable-des-forets-privees-psg#>

▲ Figure X : Carte de localisation des parcelles bénéficiant d'un Plan simple de gestion sylvicole forestier

L'identification et le diagnostic de la trame verte et bleue du Parc naturel régional 2020

La trame verte et bleue est une politique qui vise à préserver et à connecter les espaces naturels, terrestres et aquatiques, pour assurer la conservation de la biodiversité et favoriser les déplacements des espèces. Cette approche s'inscrit dans une perspective de protection de l'environnement et de planification du territoire.

L'objectif principal de la trame verte et bleue est de préserver la biodiversité en protégeant les habitats naturels et en favorisant les échanges génétiques entre les populations animales et végétales. Elle joue un rôle crucial dans la conservation des espèces, la préservation des écosystèmes et la résilience face aux changements climatiques.

Les trames naturelles sont l'assemblage des composantes nécessaires à la fonctionnalité d'un réseau écologique assurant toutes les phases de la vie des espèces qui en dépendent. On y trouve les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques, et les réservoirs secondaires.

Dans d'autres documents on pourra trouver différentes appellations comme «continuités écologiques, réseau écologique», ...

La trame verte se réfère aux corridors écologiques terrestres, tels que les forêts, les prairies, qui permettent aux espèces de se déplacer, se nourrir, se reproduire et trouver des habitats adaptés. Elle vise à maintenir la connectivité entre les différents écosystèmes, en évitant la fragmentation du paysage causée par les infrastructures et les activités humaines.

La trame bleue, quant à elle, concerne les milieux aquatiques d'eau douce tels que les cours d'eau, les lacs, les zones humides, ... Elle assure la continuité des écosystèmes aquatiques, permettant aux espèces de migrer, de se reproduire et de se nourrir. Elle contribue également à la préservation de la qualité de l'eau et à la régulation des écosystèmes.

Le travail d'identification et de diagnostic de la trame verte et bleue portée par le Parc de 2018 à 2020 s'est appuyé sur les préconisations du SRCE de Bretagne pour ce qui est de la déclinaison en sous-trames.

À VENIR : une présentation du document de diagnostic et plan d'actions TVB du Parc à intégrer, présenter rapidement la déclinaison en sous-trames

Par ailleurs, les travaux sur la Trame Verte et Bleue du territoire du Parc ont permis d'identifier des enjeux d'amélioration de la connaissance, en termes de localisation

et de qualité, et de préservation de certains habitats naturels spécifiques. Il s'agit des mares, des anciens vergers et des arbres têtards du bocage. Ces milieux hébergent une biodiversité rare et originale. Une attention particulière est également portée aux habitats de landes, de zones humides, de prairies naturelles ou encore du bocage.

En effet, le travail d'identification des trames naturelles du Parc réalisé à une échelle intercommunale ne permet pas d'identifier précisément les obstacles présents sur la commune.

De par sa diversité d'habitats, cinq sous-trames de la TVB du Parc sont identifiées sur la commune de Crac'h (figure X) : les sous-trames boisées, bocagères, de zones humides, de cours d'eau et de landes et tourbières. La trame bleue est bien représentée sur la commune du fait de la présence importante de cours d'eau et de zones humides.

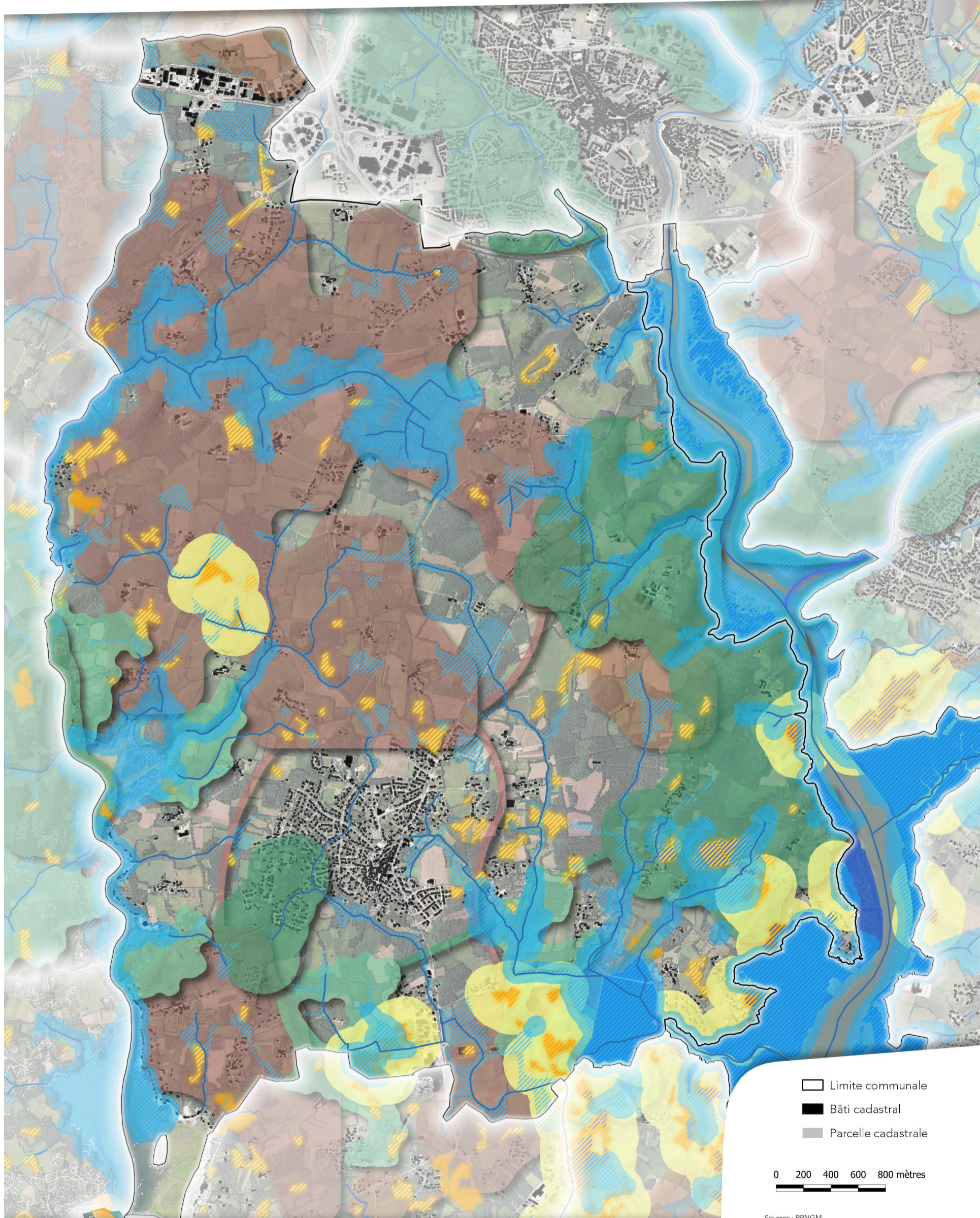
Sous-trame forestière
 corridor
 zone relai
 réservoir de biodiversité

Sous-trame bocagère
 corridor
 zone relai
 réservoir de biodiversité

Sous-trame landes, pelouses et tourbières milieux relais
 lande
 pelouse
 tourbière
 Réservoirs de biodiversité

Sous-trame cours d'eau & zones humides
 corridor écologique
 réservoir de biodiversité
 réservoir de biodiversité
 milieu de diffusion

Sous-trame littorale
 Milieu de dispersion terrestre
 Réservoir de biodiversité maritime
 Réservoir de biodiversité terrestre



▲ Figure X : Cartographie d'identification des trames naturelles du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan





CE QU'IL FAUT RETENIR ...

Ar pezh a rank bezañ c'hoariet

Vue aérienne du Roch du

GÉOLOGIE, RELIEF, HYDROLOGIE ET PAYSAGE: LE SOCLE DU VIVANT

La géologie, l'hydrologie et le relief sont des piliers fondamentaux de la biodiversité. La géologie détermine la composition des sols et des formations géologiques, créant ainsi une diversité d'habitats naturels. Les roches, les minéraux et les caractéristiques géologiques influencent directement la végétation et la faune qui prospèrent dans ces écosystèmes variés.

Ces trois composantes interagissent pour façonner l'environnement naturel dans lequel les organismes vivants évoluent. La préservation de la géologie, de l'hydrologie et du relief est essentielle pour maintenir la biodiversité et garantir l'équilibre des écosystèmes.

La formation géologique

La commune de Crac'h, tout comme l'ensemble du département du Morbihan, est située au cœur de l'entité géologique du massif armoricain. Cette région présente une diversité géologique intéressante qui a des répercussions sur la composition des sols et, par conséquent, sur l'agriculture et la biodiversité communale.

Au nord de la commune de Crac'h, on trouve un socle de roches métamorphiques, principalement composé de gneiss et de migmatites. Ces roches ont subi des transformations profondes au fil des millions d'années, ce qui leur confère des caractéristiques spécifiques. Les sols qui reposent sur ce socle métamorphique sont relativement acides et riches en humus. Cette combinaison crée des conditions propices à la croissance de certaines plantes, mais elle peut rendre la culture difficile pour d'autres. En revanche, dans le sud de la commune de Crac'h, la géologie est dominée par des roches magmatiques, en particulier le granit à deux micas, s'étendant de Guides à Carnac. Ce granit présente une composition particulière, avec une faible teneur en mica blanc et une concentration élevée en mica noir. Ce substrat géologique a un impact significatif sur les sols locaux. Les sols sur un sous-sol granitique sont généralement sablonneux-limoneux et ont une capacité de rétention d'eau relativement faible. Cette caractéristique peut rendre les sols plus poreux et moins aptes à retenir l'humidité.

Dans l'ensemble, les sols de la commune de Crac'h sont considérés comme relativement pauvres et peu fertiles. Cette limitation géologique peut influencer les pratiques agricoles et les types de cultures qui peuvent prospérer dans la région. Les agriculteurs doivent souvent prendre en compte ces caractéristiques géologiques lors de la planification de leurs activités pour optimiser la production.

L'hydrologie et le relief

Le relief de la commune de Crac'h se distingue par sa douceur, avec un point culminant atteignant seulement 44 mètres au-dessus du niveau de la mer. En grande partie, la commune s'étend au niveau de la mer, ce qui signifie que son profil altimétrique est généralement plat. Cependant, bien que Crac'h ne soit pas caractérisée par des montagnes imposantes, elle présente des particularités topographiques intéressantes.

La topographie de Crac'h est marquée par la présence de micro-vallées formées par de nombreux cours d'eau. Ces vallées apportent un élément distinctif au paysage local, créant des dépressions et des reliefs doux qui se fondent harmonieusement dans l'environnement côtier. Ces cours d'eau sont souvent essentiels pour l'écoulement des eaux pluviales et le drainage du territoire. Malgré la toponymie de la commune qui évoque des montagnes, il est important de noter que Crac'h ne compte pas de sommets élevés. Le nom «Crac'h» semble plutôt dériver du mot «creac'h», signifiant «crête.» Cette appellation ne décrit pas nécessairement un paysage montagneux, mais plutôt des élévations plus modestes et des crêtes moins imposantes. En réalité, le relief de Crac'h est davantage caractérisé par ses vallées et ses dépressions que par des pics.

La devise de la commune, «Douar ha mer», qui se traduit par «la terre et la mer», reflète mieux la réalité géographique de Crac'h. Elle évoque la coexistence harmonieuse entre les terres vallonnées de la commune et la proximité de la mer. Cette relation entre la terre et la mer est au cœur de l'identité géographique de Crac'h, et elle contribue à façonner son paysage et son mode de vie.

En résumé, bien que le relief de la commune de Crac'h soit généralement peu marqué, dont le point culminant est modeste et une grande proximité avec la mer, ses micro-vallées créent une topographie distinctive.

Les paysages de Crac'h

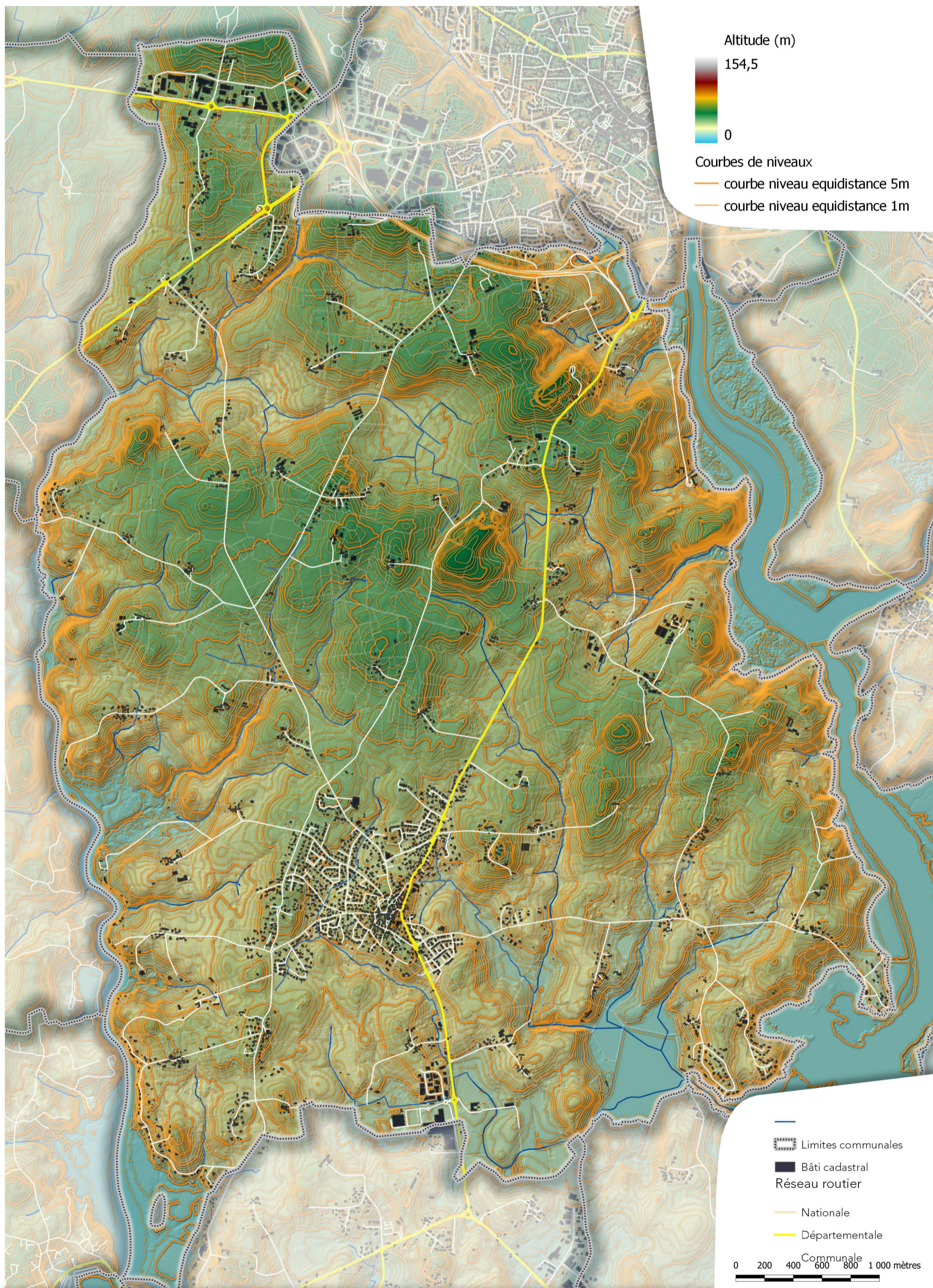
Le paysage résulte de l'interaction entre les éléments naturels et humains dans un territoire, englobant la perception visuelle et sensorielle d'un environnement. Il varie en fonction des expériences, des valeurs et des sensibilités individuelles. Il peut être rural ou urbain, à différentes échelles, et peut être valorisé pour sa beauté, sa biodiversité et sa valeur culturelle. La gestion et la préservation des paysages sont essentielles pour la biodiversité, la qualité de vie, le tourisme durable et l'aménagement urbain, nécessitant des politiques et des réglementations spécifiques.

La gestion et la préservation des paysages sont devenues des enjeux importants pour la préservation de la biodiversité, la qualité de vie des populations, le tourisme durable et la planification urbaine. Des politiques et des réglementations spécifiques peuvent être mises en place pour protéger et valoriser les paysages, en favorisant leur conservation, leur restauration et leur intégration harmonieuse dans les projets d'aménagement.

Crac'h se situe au sein de l'entité paysagère de la rivière d'Auray, comme défini par le Plan de Parc. Cette région ne peut être catégorisée ni comme un espace purement maritime ni comme une rivière au sens traditionnel, car la rivière d'Auray est soumise aux régimes des eaux marines en raison du faible débit des eaux douces. Crac'h se trouve ainsi encadrée par deux rivières, fortement influencées par les mouvements de marée. À l'est de la commune se trouve la rivière d'Auray, tandis qu'à l'ouest se situe la rivière de Crac'h. Ces deux cours d'eau se distinguent

par leurs topographies atypiques, alternant entre des rives abruptes et des zones marquées par des prés salés.

La rivière d'Auray se caractérise par la présence de boisements mixtes et des ouvertures sur des parcelles agricoles, créant un paysage diversifié. En revanche, la rivière de Crac'h se distingue par son influence côtière prononcée, avec une vocation ostréicole affirmée et la présence de nombreux boisements de conifères. Cette diversité de paysages et d'activités reflète la richesse et la singularité de la région de Crac'h au sein de l'entité paysagère de la rivière d'Auray.



▲ Figure X : Cartographie topographique de la commune de Crac'h

Sources : PNRGM
Fonds de plan : BD TOPO © IGN - Positron
Cartographie : PNRGM - septembre 2023

ANALYSE DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE : ÉTAT DES LIEUX

L'évaluation des enjeux de biodiversité au niveau communal repose sur une approche méthodologique bifocale. D'une part, elle intègre la compilation des données naturalistes déjà existantes, spécifiquement relatives à la commune en question. Cette première strate d'information préexistante permet d'acquérir une appréhension préliminaire de la biodiversité locale ainsi que de ses spécificités. D'autre part, l'approche englobe la mise en œuvre de démarches d'inventaire complémentaires, visant à approfondir de manière substantielle notre compréhension de cette biodiversité. Dans l'idéal, ces démarches d'inventaire ont pour objectif de mettre à jour, de compléter, voire de rectifier les données déjà acquises. Ces opérations d'inventaire se déploient de façon adaptative, prenant en considération la géolocalisation précise de la commune et les groupes taxonomiques qui ont fait l'objet d'analyses préliminaires. La synergie ainsi créée entre ces deux approches méthodologiques permet d'aboutir à une représentation détaillée de la biodiversité présente au sein de la commune. En conséquence, cette approche méthodologique renforcée contribue à une identification plus rigoureuse des impératifs de préservation et de protection environnementales qui concernent ce territoire spécifique, et favorise la formulation d'actions ciblées visant à préserver l'intégrité écologique et la diversité biologique de la commune en question.

Les données existantes

Le Parc a entrepris un travail de recherche minutieux afin de rassembler et de compiler les diverses données naturalistes disponibles sur la commune depuis 2010. Ce processus s'est appuyé sur différentes plateformes publiques telles que l'Inventaire national du patrimoine naturel¹ et la plateforme régionale de données naturalistes; Biodiv'Bretagne². De plus, les partenaires naturalistes de la région ont été sollicités, tels que Bretagne Vivante, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains, le Conservatoire Botanique National de Brest, ainsi que les Fédérations départementales de pêche et de chasse, pour obtenir des informations supplémentaires (voir tableau X).

Ce travail a permis de compiler 9727 données naturalistes sur la commune de Crac'h et permet d'établir un état des lieux important de la biodiversité

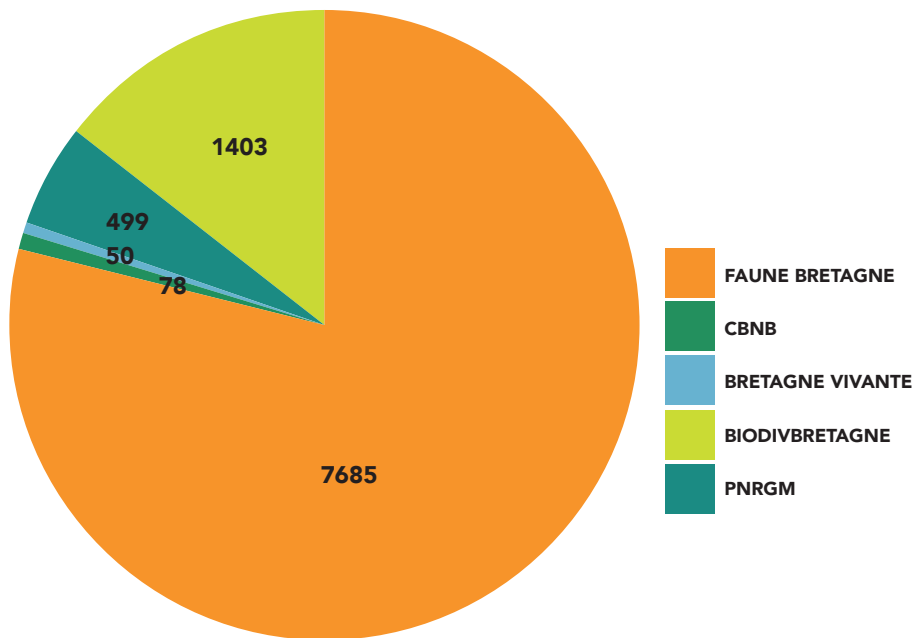
Parmi ces données, la plus grosse partie provient de Faune Bretagne

SOURCES	DONNÉES	DÉTAILS	PRECISION
Biodiv'Bretagne	Publiques	Données CBNB, GRETIA, GMB publiques depuis 2010 sur 25 communes	Point, centroïde
Bretagne Grands Migrateurs	Publiques	ZAP et indice d'abondance anguilles	Polygone
Bretagne Vivante	Publiques	Inventaires flore et oiseaux sur réserve séné et Pen en Toul	Point
Conservatoire Botanique National de Brest	Publiques et privées	Données flore à enjeux sur 25 communes	Commune
Espaces naturels sensibles (56)	Publiques	Inventaires faune sur ENS	Site
Faune Bretagne	Privées	Sur 6 communes abc 3 depuis 2010	Point
Fédération des chasseurs du Morbihan	Privées	Données mammifères sur 25 communes	Commune
Fédération départementale de pêche (56)	Publiques	Données poissons sur PNR	Cours d'eau
Groupe d'étude des invertébrés armoricains	Publiques et privées	Données arthropodes sur 25 communes	Point
Groupe mammalogique breton	Publiques	Couches alerte mammifères et réservoirs mammifères	Polygone
Inventaire national du patrimoine naturel (INPN)	Publiques	Données depuis 2010 sur 25 communes	Point, centroïde
Parc naturel régional du Golfe du Morbihan	Suivis spécifiques	Loutre, batraciens, chouettes, Gravelot à collier interrompu	Point
	Suivi Oiseaux hivernants	Comptage annuel (Golfe et Pennherf ^o)	Polygone
	Espèces exotiques envahissantes	Baccharis,	Polygone et point
	Herbier de zostères	Suivi de la zostère marine et naine	Polygone
	Base de donnée Générique	Inventaires opportunistes des agents du Parc	Polygone, point

▲ Tableau X : Présentation des données récoltées hors de la démarche ABC, leurs origines et

1 <https://inpn.mnhn.fr/collTerr/commune/56015/tab/especes>

2 <https://data.biodiversite-bretagne.fr/accueil/commune/56015>



▲ Figure X : Part des observations selon l'origine de transmission des données naturalistes existantes

Les données complémentaires

Dans le but de compléter l'état des lieux de la biodiversité de la commune, l'intérêt de réaliser des inventaires supplémentaires réside dans plusieurs aspects clés. Premièrement, en effectuant de tels inventaires, on peut obtenir une image plus complète et précise de la biodiversité présente sur la commune, en ciblant certains écosystèmes et taxons. Cela permet de réduire les lacunes potentielles dans les données et d'obtenir une meilleure compréhension des espèces et des habitats.

De plus, les inventaires supplémentaires peuvent révéler des espèces qui n'avaient pas été identifiées précédemment. Cela est particulièrement important dans des secteurs peu explorés ou dans des écosystèmes sensibles où de nouvelles espèces pourraient être découvertes.

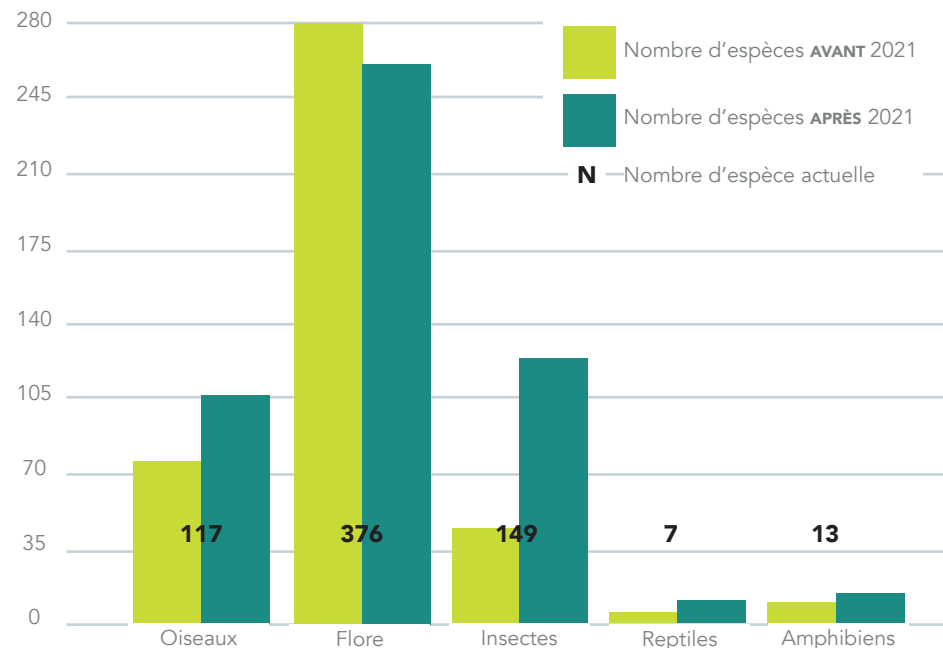
Préalablement au choix des différents inventaires supplémentaires, une identification des zones à forte valeur écologique potentielle a été effectuée. Ainsi, ces inventaires supplémentaires peuvent aider à identifier des zones présentant une biodiversité exceptionnelle ou des espèces rares et menacées. Cela peut orienter les efforts de conservation vers ces zones prioritaires.

Lors de la démarche des Atlas de la Biodiversité Communale de Crac'h, le choix des inventaires complémentaires a été axé sur la mise à jour des espèces présentes, tant pour la flore vasculaire que pour les insectes, en mettant l'accent sur les odonates, les orthoptères et les rhopalocères,

L'inventaire de la flore a été réalisé par une agente du Parc. Alors que les inventaires relatifs aux insectes et aux reptiles ont été réalisés en prestation par la Ligue pour la Protection des Oiseaux Bretagne. L'association a également réalisé un inventaire des reptiles.

Ces inventaires ont permis de recueillir 7021 données.

Le nombre d'espèces différentes recueillies est donc fortement induit par les taxons ciblés pour ses inventaires complémentaires (Figure X). les inventaires ont permis d'ajouter ou réactualiser 263 espèces de flore, 128 espèces d'insectes, 3 espèces de gastéropodes, 108 espèces d'oiseaux et 13 espèces d'arachnides.



▲ Figure X : Histogramme de comparaison entre le nombre d'espèces observées avant 2021 et le nombre d'espèces observées après 2021

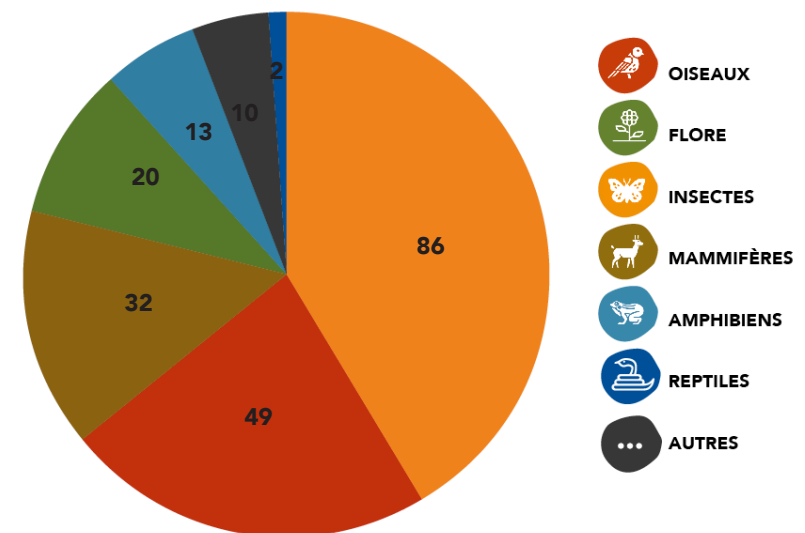


Les données issues de l'observatoire participatif

Depuis 2020, le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan a lancé la plateforme d'inventaires participatifs¹ en direction du grand public. La première donnée a été publiée en octobre 2020, et depuis lors, 215 données ont été collectées grâce à la participation de 29 observateurs, principalement des résidents de la commune ainsi que des naturalistes résidant dans les communes avoisinantes.

En raison de la relative facilité d'observation des oiseaux (Figure X), ce groupe est largement représenté dans les données recueillies. En ce qui concerne les mammifères, la majorité des données provient d'un membre de l'association de chasse de la commune, dont les contributions sont particulièrement nombreuses sur la plateforme. Les données floristiques bénéficient grandement de l'utilisation d'applications d'inventaire bien établies telles que «PlantNet²».

La part importante des données entomologiques sont dû à la participation d'un expert dans ce domaine sur une grande partie Ouest du territoire du Parc. Quant aux autres données, de nombreuses photographies ont été soumises sur la plateforme et identifiées par les agents du parc.



▲ Figure X : Part des observations de la plateforme d'inventaire participatif selon les différents groupe taxonomiques

¹ <https://observation.parc-golfe-morbihan.bzh/>
² <https://plantnet.org/>

Il est important de souligner que ces données proviennent souvent de novices ou de débutants en matière d'inventaire naturaliste. Cependant, l'apport de photographies permet de consigner les données de manière protocolaire et rigoureuse. En effet, certaines espèces ne peuvent être identifiées sans avoir le spécimen sous les yeux, en raison du manque de critères distinctifs.

En réunissant ces sources d'informations, nous espérons obtenir une vue d'ensemble complète et actualisée de la biodiversité présente sur la commune. Ce travail nous permettra d'identifier les espèces et les habitats spécifiques qui méritent une attention particulière en termes de conservation et de gestion. Nous sommes convaincus que cette approche collaborative et basée sur des données fiables nous permettra de mieux préserver et valoriser le patrimoine naturel de notre territoire.

Dans le contexte d'une démarche visant à établir un état des lieux de la connaissance naturaliste, le premier enjeux à été d'unifier les connaissances à l'échelle de la commune, le Parc a émis la proposition de persévérer dans l'acquisition de nouvelles données concernant la flore, l'entomofaune (notamment les papillons, les libellules, ainsi que les reptiles).

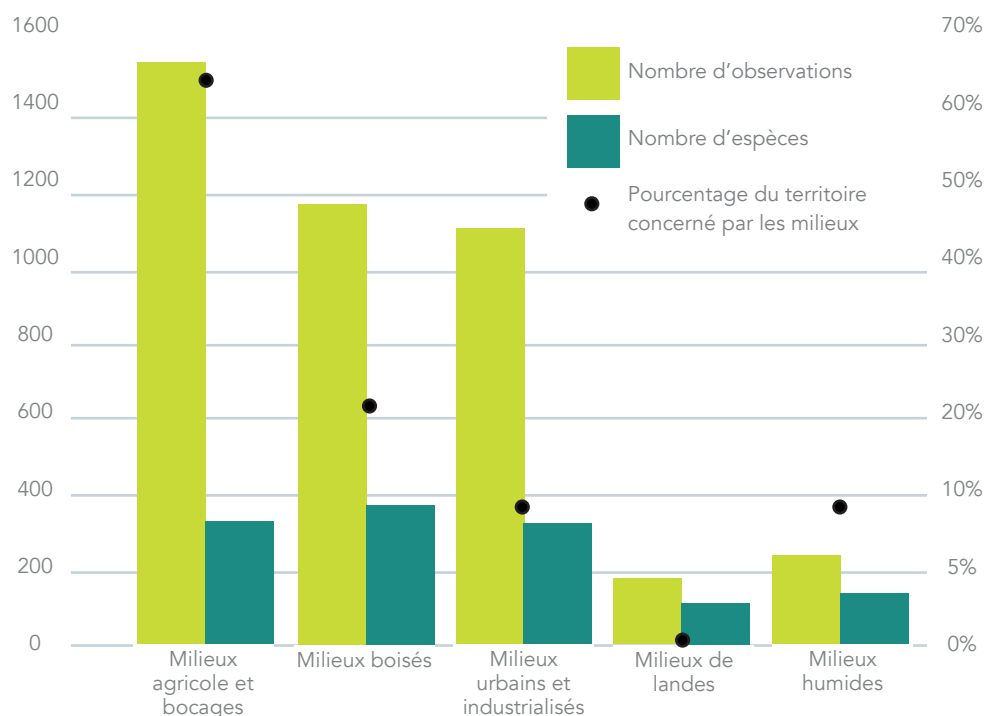
Au cours de l'année 2022, des inventaires additionnels ont été menés dans divers secteurs de la commune. Certains de ces inventaires ont été conduits en interne par le Parc, suite à l'engagement de deux expertes naturalistes en botanique et en entomofaune. D'autres inventaires ont été réalisés en partenariat avec des experts naturalistes externes. La Ligue pour la Protection des Oiseaux a participé aux inventaires de l'entomofaune ainsi que l'inventaire des reptiles. Le Conservatoire Botanique National de Brest a, quant à lui, apporté un soutien substantiel en termes d'expertise et d'accompagnement pour l'inventaire botanique.

En outre, l'aspect participatif inhérent à cette démarche ABC implique l'engagement des résidents au cours de cette phase d'inventaires complémentaires. Pour ce faire, le Parc se fonde considérablement sur sa plateforme d'inventaires participatifs en ligne, offrant aux habitants la possibilité de partager leurs observations naturalistes. Cette plateforme est structurée en deux segments distincts, permettant de collecter des observations relatives à la faune et à la flore (facilitées par des clés d'identification), ainsi qu'aux divers habitats présents dans la commune tels que les mares, les vergers, les arbres têtards, et les landes, entre autres.

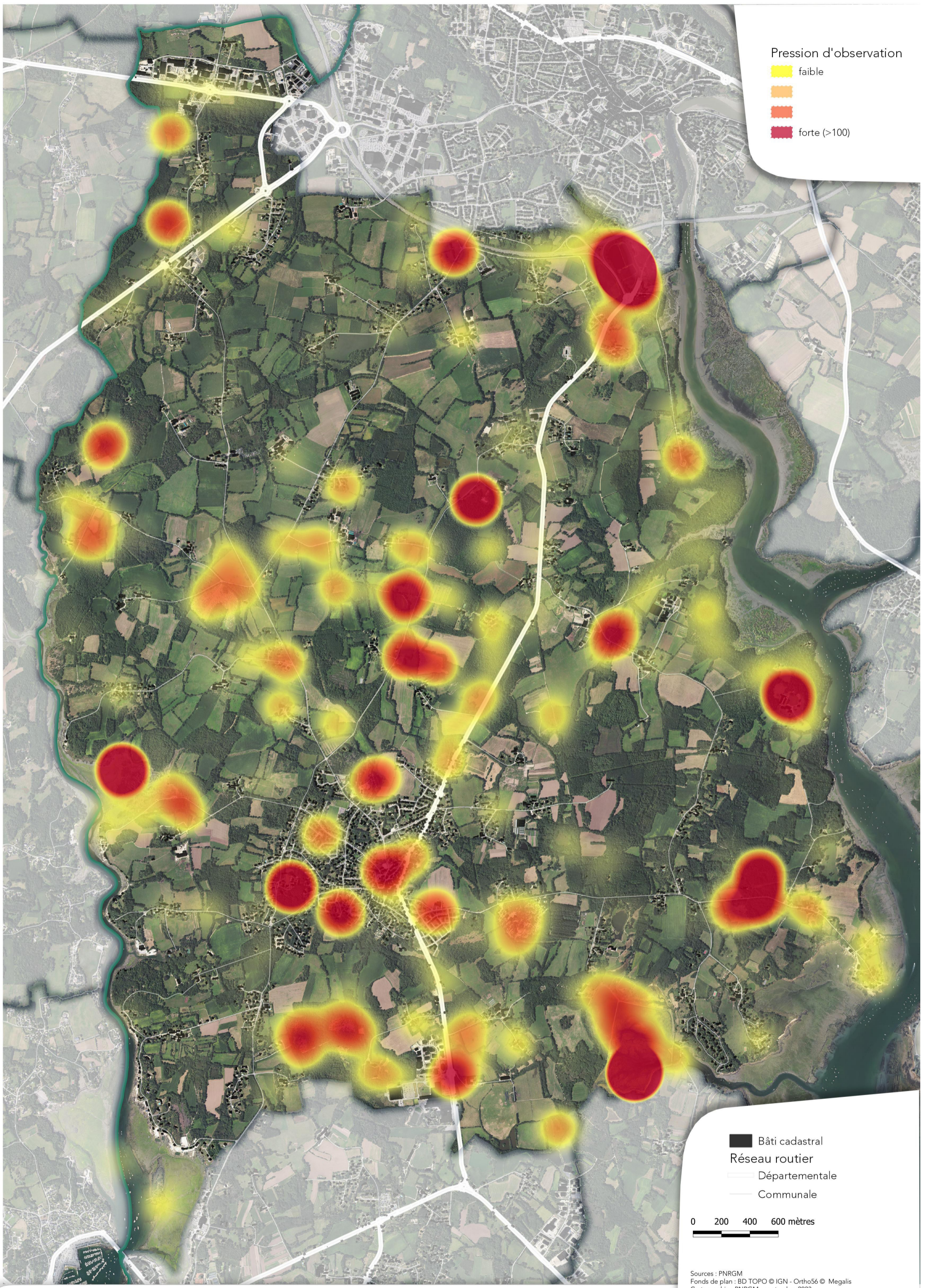
Cette approche collaborative favorise l'amplification des connaissances sur la biodiversité locale et renforce la participation des citoyens dans la préservation du précieux patrimoine naturel commun.

Les données rassemblées

Au total, la démarche d'ABC a permis de récolter près de 5192 observations sur la commune de Crac'h. Ces observations ont été effectuées dans différents habitats présents sur les 2145 hectares du territoire de la commune. La première étape fut de rassembler la données existantes. Les données recherchées ce sont portée sur toutes informations naturalistes d'antant au maximum du premier janvier 2010. Ce choix de lapse de temps nous permet d'établir un profil de la richesse spécifique de la biodiversité de la commune. Néanmoins, sur une période de plus de 10 ans de nombreux changements sont à prendre en compte. Les observations naturalistes se regroupent en plusieurs catégories. Elles peuvent être qualifiées de ponctuelles lorsque leur portée spatiale est restreinte à des emplacements spécifiques. À l'inverse, on parle d'observations surfaciques lorsque leur étendue spatiale est plus vaste, ceci étant fait dans un souci de simplification graphique et de clarté analytique. Pour standardiser les analyses, toutes les observations ont été rendues comparables en les ramenant à un point central commun, même si leur situation d'origine était plus étendue. Cette homogénéité peut être également un biais dans la lecture des résultats.



▲ Figure X : Histogramme de comparaison entre le nombre d'observations et le nombre d'espèces contactées par rapport à la surface occupée sur la commune des différents milieux



▲ Figure X : Carte de la densité des observations sur la commune de Crac'h

Dans le détail, parmi les 5192 observations effectuées dans la commune, 1532 ont été réalisées dans les milieux agricoles et les bocages, représentant 331 espèces différentes. Cependant, le nombre d'observations est conjointement lié à l'étendue spatiale de ces milieux. En effet, 66% du territoire est couvert par ces habitats. En revanche, les milieux de landes, couvrant moins de 1% du territoire, ont été le lieu de 156 observations. Ces observations ont permis de recenser 111 espèces différentes, témoignant d'une richesse spécifique importante. Il en va de même pour les milieux humides de la commune, qui ne couvrent que 9% de la superficie. Compte tenu du potentiel de diversité biologique de ces habitats, les naturalistes ont déployé des efforts conséquents en matière de prospection. Ils ont ainsi réalisé 5% de l'ensemble des observations dans ces habitats et ont identifié 132 espèces.

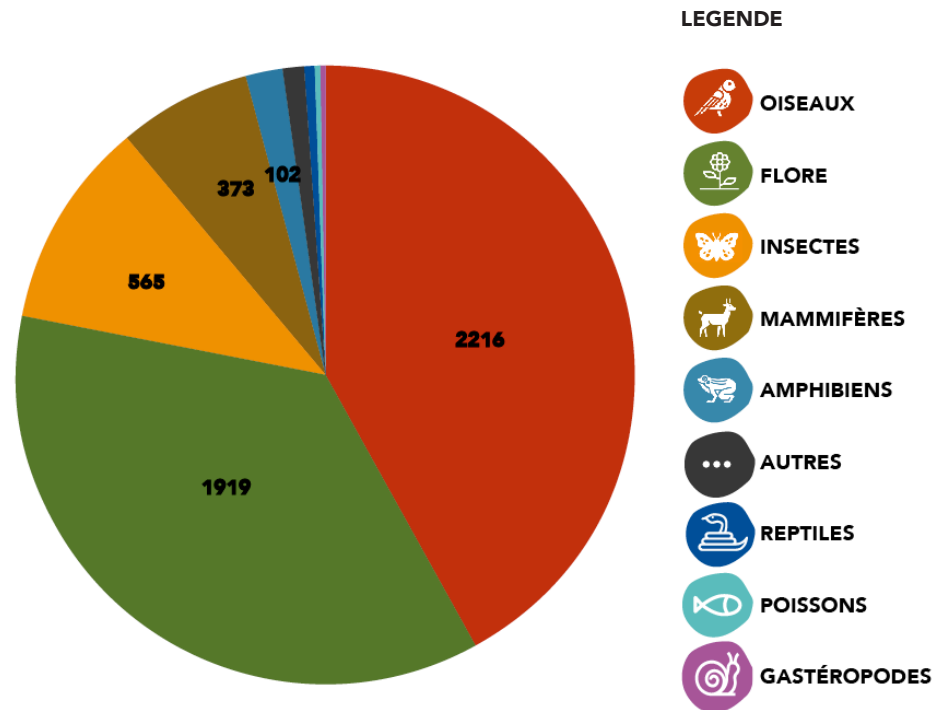
Les secteurs les plus inventoriés sur la commune de Crac'h sont La Garenne, Kercohan, Le Rendez-Vous, le Bourg, la Lande de Bray, Le Flachec et Lanvoroch.

Cependant, il est important de garder à l'esprit que cette représentation peut être influencée par les efforts déployés lors des prospections dans ces zones spécifiques. (figure X)

La carte géographique présentée offre une visualisation de la concentration et de l'intensité des points géolocalisés, correspondant aux observations d'espèces dans la commune. L'intensité de la couleur est proportionnelle au nombre d'observations réalisées pour chaque espèce (tous taxons confondus).

Dans la suite du rapport, certaines espèces spécifiques seront décrites sous forme de carte d'identité, en association avec la présentation des habitats à forts enjeux pour la biodiversité. Cette approche permettra de mettre en évidence les espèces clés et les habitats cruciaux pour la préservation de la biodiversité à Crac'h. En comprenant mieux ces liens entre espèces et habitats, nous serons mieux armés pour mettre en place des stratégies de conservation efficaces pour protéger la riche diversité biologique de notre commune.

Au total, ces observations ont permis d'identifier pas moins de 736 espèces sur 5192 observations différentes sur la commune de Crac'h. Cela inclut 3273 observations liées à la faune, englobant tous les groupes taxonomiques, ainsi que 1919 observations relatives à la flore vasculaire.



▲ Figure X : Part des observations des différents groupes inventoriés sur l'ensemble des données récoltées

Le tableau (tableau X) présenté synthétise les résultats quantitatifs en fonction des différents groupes étudiés, tels que définis précédemment (voir page X). Avant de réaliser ces études, le niveau de connaissance de ces groupes a été estimé pour cibler les inventaires et déterminer les enjeux de connaissances concernant certains taxons, en tenant compte de l'état de conservation de leurs habitats et populations. Ainsi, certains inventaires ont permis de préciser la répartition et la présence d'espèces à enjeux.

Parmi les groupes étudiés, 7 bénéficient d'un niveau de connaissance élevé, c'est-à-dire que plus de 50% des espèces potentiellement présentes sur le territoire ont été effectivement observées. 2 groupes affichent un niveau de connaissance moyen, tandis que 7 autres présentent un niveau de connaissance faible.

Les niveaux de connaissances moyens, faibles voire nuls de certains groupes peuvent s'expliquer principalement de deux façons. Tout d'abord, le temps imparti pour réaliser les inventaires était extrêmement limité, avec seulement une saison de prospection de mars 2022 à septembre 2022 pour certains taxons. En outre, un manque d'experts dans ces domaines scientifiques peut également expliquer ce déficit de résultats, d'autant plus que certains groupes peuvent compter un grand nombre d'espèces potentiellement observables sur le territoire.

Par exemple, il est plus facile d'atteindre un niveau de connaissance élevé pour des groupes comportant un faible nombre maximum d'espèces observables. C'est le cas, par exemple, pour les mammifères et les reptiles sur le territoire, qui comptent un nombre réduit d'espèces observables (15 espèces de reptiles en Bretagne et 62 espèces de mammifères terrestres), contrairement aux champignons qui en comptent plusieurs milliers.

GROUPE (CLASSEMENT INPN)	SOUS-GROUPES	NOMBRE D'ESPECES	ESTIMATION DU NIVEAU DE CONNAISSANCE
MAMMIFÈRES		33	★★★★
OISEAUX		117	★★★★
AMPHIBIENS		13	★★★★
REPTILES		7	★★★★
POISSONS		6	★★
INSECTES	DONT	149	★★★
	RHOPALOCERES (papillons de jour)	28	★★★★
	ORTHOPTÈRES	19	★★★★
	ODONATES	21	★★★★
ARACHNIDES		13	★★
GASTÉROPODE		3	★★
PLANTES A FLEURS		351	★★★
PTÉRIDOPHYTES DONT FOUGÈRES		19	★★★
MOUSSES		0	★
CHAMPIGNONS		0	★
LICHENS		0	★
NON RENSEIGNÉS		24	

★★★★ ÉLEVÉ ★★★ MOYEN ★★ FAIBLE ★ NON ÉVALUÉ

▲ Tableau X : Présentation synthétique des résultats d'inventaires par groupe taxonomique et estimation du niveau de connaissance

Analyse à trois échelles

La compilation et l'élaboration de l'ensemble de ces données collectées et générées engendrent deux principales étapes aux implications cruciales. Dans un premier temps, elles nous confèrent un état actuel des lieux ainsi qu'une appréhension plus approfondie des espèces qui résident au sein de la commune, tout en prenant en considération les divers biais inhérents aux observations. Dans un second temps, une analyse approfondie de ces informations nous autorise à identifier des zones clés en termes de biodiversité. Certaines espèces agissent comme des indicateurs, dévoilant indirectement la qualité des environnements écologiques où elles se manifestent. Par le biais de leur statut de protection ou de conservation, d'autres espèces révèlent les secteurs critiques nécessitant des actions de préservation ou de restauration. Dans leur ensemble, ces connaissances nous arment pour anticiper l'impact potentiel des aménagements futurs sur la biodiversité de la commune, et ces données peuvent être intégrées aux documents de planification.

Cette analyse des informations est menée à trois échelles imbriquées. Initialement, nous examinons la répartition des données à l'échelle des cinq grands types de milieux définis précédemment. Ensuite, nous approfondissons cette étude en fonction des habitats spécifiques composant ces milieux. Enfin, nous examinons en détail les différentes espèces résidant dans ces habitats, lesquelles sont présentées au moyen de fiches descriptives. Les espèces ont été choisies selon leur présence sur la commune. Leur représentativité peut être aussi bien anecdotique que très présente sur le territoire. Les espèces représentées en fiche d'identité par milieu sont généralement choisies en fonction de leur valeur patrimoniale (figurant au moins dans une liste rouge et/ou dans la liste des espèces déterminantes pour les zones ZNIEFF), ainsi que si leur conservation correspond à une responsabilité biologique régionale déterminante. Cependant, ces espèces peuvent également appartenir à la biodiversité dite « ordinaire », contribuant ainsi à des initiatives concrètes et à l'établissement d'une connaissance approfondie sur certaines espèces exotiques envahissantes.

Cette analyse méticuleuse des données naturalistes sera croisée avec d'autres enjeux qui ont été préalablement identifiés dans les documents de référence, tels que la trame verte et bleue, le foncier communal, les mesures de gestion existantes, et autres. Cette approche intégrée nous offre la possibilité de saisir pleinement l'interconnexion entre la biodiversité et d'autres éléments clés du territoire, ouvrant ainsi la voie à des solutions cohérentes et durables pour la préservation et la gestion de la diversité biologique de la commune.



CE QU'IL FAUT RETENIR ... *Ar pezh a rank bezañ c'hoariet*

5192

OBSERVATIONS NATURALISTES RÉALISÉES
(dont 958 des habitants)

739

TAXONS RECENSÉS

4

INVENTAIRES SUPPLÉMENTAIRES

4

PARTENARIATS ASSOCIATIFS



A noter :

Dans la suite du document, les données seront analysées tout d'abord par milieux, puis par habitats et enfin par espèces

A young woman with blonde hair tied back, wearing a light blue t-shirt and a dark backpack, is seen from the side in a forest. She is holding a long wooden stick with a large, light-colored net attached to it. The background is filled with trees and green foliage, suggesting a natural habitat. The text 'Les biais des données naturalistes' is overlaid on the right side of the image.

Les biais des données naturalistes

L'observation naturaliste, bien qu'elle représente une méthode inestimable pour explorer la faune, la flore et les écosystèmes, est soumise à divers biais et limites qui peuvent influencer la collecte et l'interprétation des données. L'une des préoccupations majeures en ce qui concerne la collecte de données géographiques dans le domaine des observations naturalistes provient de l'origine des données elles-mêmes. Ces informations proviennent souvent d'études et de suivis qui ciblent spécifiquement certaines catégories d'organismes et des zones souvent prédéterminées. Cette tendance peut engendrer un déséquilibre en termes de répartition géographique des données, ainsi qu'une disparité dans la représentation des divers groupes taxonomiques étudiés.

En outre, divers autres biais doivent également être pris en considération :

- ▶ **Biais de sélectivité et d'échantillonnage** : Les observations naturalistes sont souvent tributaires des espèces et des endroits sur lesquels les observateurs se concentrent. Ce phénomène peut engendrer une sur-représentation des espèces ou des habitats plus apparents ou accessibles, laissant ainsi de côté des espèces moins visibles ou des milieux moins fréquentés.
- ▶ **Biais d'observation** : Les observateurs humains ont tendance à remarquer et à signaler en plus grand nombre les espèces rares ou inhabituelles, ce qui peut faussement surestimer leur fréquence au sein d'un écosystème donné. De même, les espèces charismatiques ou esthétiquement attrayantes peuvent captiver davantage l'attention par rapport aux espèces moins remarquables.
- ▶ **Biais de temps et de saison** : Les observations naturalistes peuvent être influencées par l'heure de la journée, la période de l'année et les conditions météorologiques. Certaines espèces peuvent être plus actives ou plus visibles à des moments spécifiques, induisant ainsi des estimations biaisées de leur présence.
- ▶ **Biais de connaissance** : Les observateurs naturalistes peuvent posséder des connaissances spécialisées sur certaines espèces ou habitats, ce qui peut les pousser à identifier ou à rapporter plus fréquemment ces espèces, tandis que d'autres moins familières risquent d'être négligées.
- ▶ **Biais de détection** : Certaines espèces individuelles ou groupes d'espèces peuvent être plus difficiles à repérer en raison de leurs comportements discrets, de leur petite taille ou de leur capacité à se camoufler. Ceci peut entraîner une sous-évaluation de leur présence dans les données d'observation.
- ▶ **Biais géographique** : Les observations naturalistes ont tendance à être concentrées dans des zones plus accessibles, ce qui peut entraîner un manque de données provenant de secteurs difficilement accessibles ou privés, ainsi qu'un déséquilibre géographique dans les données.
- ▶ **Biais de conservation** : Les observateurs naturalistes peuvent être plus enclins à signaler des espèces rares, menacées ou, à l'inverse, exotiques. Cette tendance peut altérer la perception globale de la santé de l'écosystème.
- ▶ **Biais de doublons** : Les observations naturalistes proviennent souvent d'associations naturalistes locales et actives sur le territoire cependant ces dernières peuvent également être transmises à des plateformes régionales ce qui fausse l'effectifs des données.

LES MILIEUX ET LES ESPÈCES DE LA COMMUNE DE CRAC'H

Depuis 2021, le Parc se focalise sur la diversité des écosystèmes présents sur notre territoire et sur l'analyse approfondie des données accumulées lors de l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité Communale.

Nous examinerons les divers milieux qui composent notre environnement, des forêts aux zones humides en passant par les prairies, en mettant l'accent sur les caractéristiques écologiques distinctes de chaque habitat. De plus, nous analyserons en détail les données collectées, en identifiant les espèces clés, les tendances démographiques et les pressions environnementales spécifiques à chaque écosystème.

L'analyse de ce données apporte des aperçus pour la conservation et la gestion de la biodiversité locale. En considérant les interactions complexes entre les espèces et leur environnement, nous pourrons mieux orienter les stratégies de préservation et contribuer à un équilibre durable entre la nature et les activités humaines.

Intégration de la cartographie des végétations

Dans le but d'établir une vision globale du territoire, la méthodologie d'inventaire s'est basé sur la cartographie des grands type de végétation du Conservatoire Botanique National de Brest. Cette dernière est la première visualisation de la distribution écologique du territoire et permet de mieux appréhender la commune.

En 2010, dans le but de répondre aux besoins des acteurs en termes de connaissance de la végétation, le Conservatoire Botanique National de Brest a porté un Contrat Nature «Connaissance et cartographie des végétations sur de grands territoires : étude méthodologique». L'objectif de ce Contrat Nature est d'élaborer et tester des méthodes d'inventaire et de cartographie de la végétation adaptées à un déploiement sur de grands territoires et intégrant une approche dynamique de la végétation, notamment à travers des méthodes de phytopathologie paysagère. La méthode de cartographie des grands types de végétation¹ repose sur une analyse par télédétection et un travail d'analyse d'images aériennes et de croisements de données géographiques, tout d'abord à l'échelle de l'ensemble du PNRA puis sur l'ensemble du territoire.

Cette carte est un outil régional et mutualisé qui permet de visualiser la répartition

de 27 grands types de végétation à l'échelle de la Bretagne. Elle constitue un état des lieux de référence, permettant de classer les habitats en fonction de leurs caractéristiques écologiques et botaniques.

L'analyse au 1/25 000 permet d'établir une cartographie assez précise pour établir une base de travail et une vision globale et permettent de mieux comprendre la diversité des habitats présents sur le territoire et sont essentielles pour la préservation de la biodiversité et la gestion durable des espaces naturels.

L'objectif final étant de mettre à disposition des territoires un outil d'aide à la décision pour les accompagner dans la préservation des milieux naturels par une meilleure intégration des enjeux liés aux végétations dans les politiques globales d'aménagement aussi bien que dans les actions spécifiques de protection de la nature. Cependant, pour faciliter les analyses ultérieures, une représentation simplifiée des différents types de végétation ont été regroupées par grands types de milieux. Ainsi les 27 typologies sont regroupées en 6 grand ensemble de milieux, donc 5 sont concernées pour la commune de Crac'h.

Ces grands ensemble de milieux sont :



1. **Les milieux de bocages et de cultures** (regroupant les prairies, les systèmes bocagers, les vergers et les cultures)
2. **Les milieux boisés** (regroupant les formations denses d'arbres et d'arbustes)
3. **Les milieux urbains et industrialisés** (regroupant tous les milieux aménagés et construits, ex : routes, bâtiments et jardins)
4. **Les milieux de landes** (correspond aux milieux de landes, en fermeture ou gestion)
5. **Les milieux humides** (regroupant tous les végétations des bords de cours d'eau mais aussi les ripisylves et prairies humides, attention certains milieux peuvent se retrouver dans certains autres regroupements ex: les prairies humides se retrouvent aussi bien dans les milieux humides que dans les milieux de bocage et de culture insoustrayable de son usage agricole et de production)
6. **Les milieux littoraux** (correspond aux zones se trouvant le long des côtes et incluent les dunes, les estrans, les vasières et les lagunes ainsi que les milieux rocheux) dans l'emprise cadastrale de la commune.

L'habitat ne se limite pas à sa végétation seule ; celle-ci constitue une composante

1 Marion HARDEGEN, & Vanessa SELLIN. (2012). Carte des grands types de végétation du Parc naturel régional d'Armorique

parmi d'autres. Du fait de son rôle intégrateur, la végétation est un indicateur précieux permettant de caractériser l'habitat. C'est pourquoi les méthodes d'inventaire et de cartographie des habitats naturels et semi-naturels se concentrent principalement

Sur les formations végétales, en établissant des correspondances entre la typologie des végétations et les classifications d'habitats telles que EUNIS, CORINE Biotopes et Natura 2000, il devient possible de créer des cartes représentatives des habitats.

Cependant, pour l'élaboration de l'Atlas de la biodiversité communale, le choix méthodologique ne s'est pas orienté vers l'identification des divers habitats. En effet, la notion d'habitat est généralement appliquée à de petites superficies de territoire, souvent quelques mètres carrés. Pourtant, malgré le fort intérêt d'identifier des habitats avec finesse, l'examen approfondi de ces habitats exige une étude minutieuse de la végétation dans un contexte environnemental précis, une démarche qui n'était pas envisageable à l'échelle totale du territoire, étant donné que les inventaires botaniques ne peuvent prétendre à l'exhaustivité. Ce travail pourra néanmoins être réalisé ultérieurement sur des sites à enjeux analysés grâce à l'Atlas de la biodiversité communale.

L'utilisation de la cartographie de la végétation du Conservatoire Botanique National de Brest offre une première approche des différents milieux présents sur la commune.

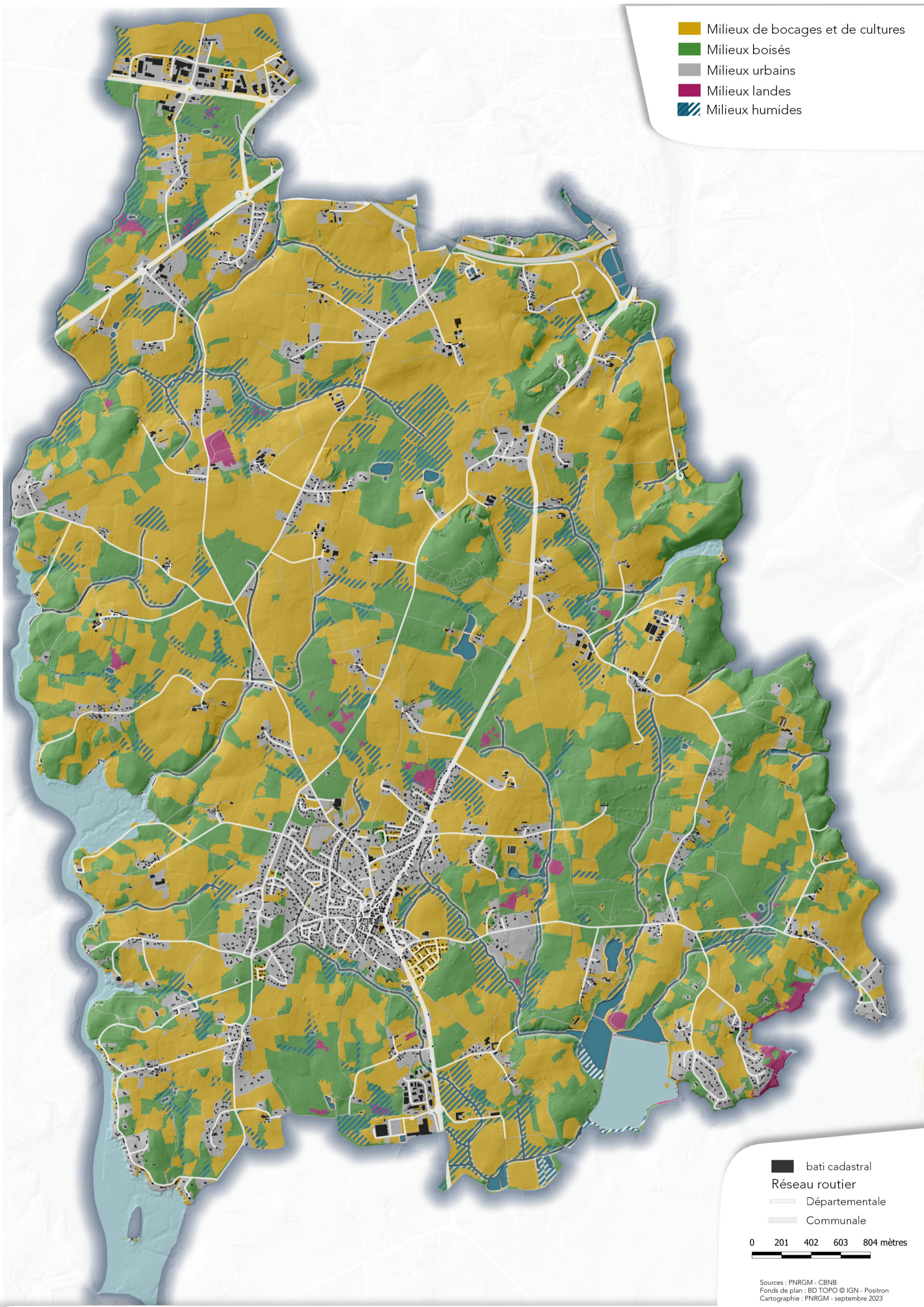
La commune de Crac'h se caractérise par son caractère rural littoral, avec une prédominance de vastes espaces de bocages et de cultures, occupant environ 49% de la superficie totale du territoire (tableau X). Les terres agricoles destinées à la culture couvrent la plus grande partie de la surface de la commune, près de 779 hectares sont utilisés pour la production agricole. Ces parcelles sont essentiellement utilisées. De plus, ces terres agricoles s'étendent dans un réseau de bocage bien défini, couvrant environ 6% de la zone. Sur l'ensemble de la commune, les étendues boisées couvrent près de 38% de la surface, et près de 13% de cette entité est couverte par des boisements d'arbres à feuilles persistantes plantés dans les années 50. Crac'h reste une commune dont l'urbanisme demeure modeste comparé à d'autres communes limitrophes même si elle a fortement explosé depuis les années 70 et semble être stable depuis les années 2000. Moins de 15% de la surface totale communale est affectée par les habitats anthropisés. Pour finir, Crac'h abrite des écosystèmes significatifs liés aux zones humides, incluant des roselières et des prairies, qui représentent près de 9% du territoire. En sus de ces habitats, il est important de noter que la commune englobe d'autres environnements d'un grand intérêt malgré leur moindre étendue : les landes couvrent 42 hectares de la commune et les milieux soumis à l'influence marine représentent 5% du territoire. Tous ces habitats seront détaillés par grands ensembles de milieux dans la suite du document, ce qui permettra d'aborder les sites à fort intérêt ainsi que les espèces

patrimoniales qu'ils abritent.

	SURFACE DES GRANDS TYPES DE VÉGÉTATIONS (HECTARES)	POURCENTAGE PAR RAPPORT À LA SURFACE COMMUNALE (%)
MILIEUX DE BOCAGES ET DE CULTURES	1579,06	49,70
Prairies et pelouses humides (hors marais-salé)	139,81	4,40
Prairies et pelouse sèches et mésophiles (hors dunes)	456,57	14,37
Végétations des haies et talus	199,82	6,29
Cultures	779,41	24,53
Vergers	3,44	0,11
MILIEUX BOISÉS	120,98	38,02
Forêts humides	99,07	3,12
Forêts sèches et mésophiles	325,26	10,24
Plantations d'arbres à feuilles caduques	11,86	0,37
Plantations d'arbres à feuilles persistantes	427,72	13,37
Coupes forestières	15,19	0,48
Fourrés humides	6,62	0,21
Fourrés secs et mésophiles	325,26	10,24
MILIEUX URBAINS	470,93	14,82
Bâtis	85,23	2,68
Routes	99,35	3,13
Autres milieux non végétalisés	46,40	1,46
Parcs et jardins	239,95	7,55
MILIEUX LANDES	42,42	1,34
Landes humides	4,23	0,13
Landes sèches	38,18	1,20
MILIEUX HUMIDES	305,90	9,63
Roselières	4,53	0,14
Plans d'eau, cours d'eau et végétation associés	51,63	1,63
Prairies et pelouses humides (hors marais-salés)	139,81	4,40
Landes humides	4,23	0,13
Fourrés humides	6,62	0,21
Forêts humides	99,075	3,12

▲ Tableau 1 : Pourcentage des grands types de végétation en relation aux grands ensembles de milieux de la commune de Crac'h

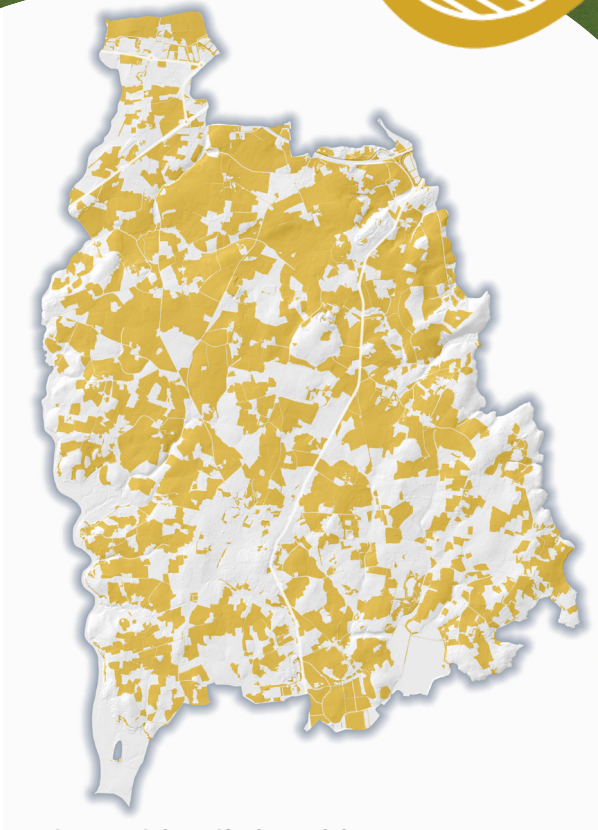
Dans la suite du rapport, les données naturalistes seront associées à ces différents milieux.



▲ figure X : Carte de localisation des grands ensembles de milieux



Prairie naturelle de Kercohan



LES MILIEUX DE BOCAGES ET DE CULTURES

Présentation générale

Cette entité est la plus étendue sur la commune de Crac'h, elle représente près de 50% de la surface totale du territoire. De nombreux changements ont eu lieu depuis les années 60, en particulier le changement d'usage des parcelles utilisées en verger qui aujourd'hui ont pratiquement disparu. Malgré une régression des activités qui y sont associées et un remembrement des parcelles de terre arable, Crac'h a su garder un patrimoine agricole et bocager important relatif.

Malgré ces évolutions, les parcelles agricoles demeurent des zones importantes pour la biodiversité. Malgré la perte de qualité des systèmes bocagers, la commune a su préserver de nombreux talus, chemins creux et haies bocagères qui constituent un atout majeur pour la biodiversité (Figure X).

Sur l'ensemble des observations réalisées, 2247 ont été effectuées dans ces milieux, englobant 509 espèces de tous taxons confondus. Les milieux de bocages et de cultures sont fréquentés par une grande variété d'espèces, notamment des orthoptères des papillons et des oiseaux, et présentent également une diversité floristique remarquable.

Les surfaces agricoles jouent un rôle primordial dans la préservation de la biodiversité et dans le maintien de l'équilibre écologique de notre planète. Cette importance découle de plusieurs facteurs essentiels :

Tout d'abord, les terres agricoles offrent un habitat vital pour de nombreuses espèces

▼ Figure X : Photographie aérienne 1956 et en 2019, Pont-Koarah, Nord ouest du bourg de Crac'h, évolution de l'agriculture



animales et végétales. Les champs, les prairies, les vergers et les cultures créent des niches écologiques diversifiées, adaptées à une variété d'organismes. Les haies et les zones humides qui s'intègrent dans cet ensemble sont également des écosystèmes apparentés qui abritent de nombreuses espèces, certaines étant spécifiquement adaptées à ces environnements. Ainsi, les terres agricoles contribuent à maintenir la diversité biologique en offrant des habitats variés.

De plus, les paysages agricoles jouent un rôle crucial en tant que corridors naturels pour la faune et la flore. Ces corridors permettent aux espèces de se déplacer d'un habitat à un autre, favorisant ainsi la dispersion des espèces, la colonisation de nouveaux territoires, et la résilience des populations face aux changements environnementaux. La qualité des espaces ouverts offerts par l'activité agricole est donc indispensable, tout comme la présence de corridors structurant la circulation des espèces. De plus, les bordures des champs et des exploitations agricoles agissent comme des zones tampons et protectrices, contribuant à maintenir un équilibre fragile entre la nature et l'activité humaine.

En résumé, les surfaces agricoles ne sont pas seulement des espaces productifs, mais aussi des acteurs clés de la préservation de la biodiversité. Elles offrent des habitats variés, des corridors naturels, et des zones de protection pour la faune et la flore. L'harmonie entre l'agriculture et la conservation de la nature est essentielle pour garantir la pérennité de notre écosystème et la survie de nombreuses espèces.

Les habitats naturels représentatifs

Les prairies pâturées de Kerivaud

La préservation de l'activité de pâturage revêt une importance capitale pour la protection de la biodiversité, notamment pour la survie de nombreuses espèces de papillons et d'autres organismes qui dépendent des prairies de pâturage. Ce rôle essentiel découle de plusieurs facteurs fondamentaux :

Tout d'abord, les prairies de pâturage constituent des habitats naturels d'une grande richesse en biodiversité. Ces espaces ouverts offrent un environnement idéal pour de nombreuses espèces de papillons, ainsi que pour d'autres insectes, plantes et animaux. Les pâturages abritent une grande variété de plantes sauvages, dont certaines sont des plantes hôtes essentielles pour les stades larvaires de certains papillons.

De plus, la présence de prairies de pâturage assure une source abondante de nourriture pour de nombreux papillons, en particulier le nectar des fleurs. Ces espaces permettent aux papillons adultes de se nourrir et de pondre leurs œufs, contribuant ainsi au cycle de vie de ces insectes.

Par ailleurs, les prairies de pâturage jouent un rôle crucial en tant que connecteurs naturels entre différents habitats. Elles agissent comme des corridors biologiques, permettant aux papillons et à d'autres espèces de se déplacer entre différentes zones. Ces corridors sont essentiels pour la dispersion génétique, la colonisation de nouveaux territoires et le maintien de la diversité des populations.

En résumé, la préservation de l'activité de pâturage et des prairies qui en résultent est essentielle pour la protection de la biodiversité, en particulier pour les papillons et d'autres espèces qui dépendent de ces habitats spécifiques. Ces écosystèmes fournissent des ressources vitales, des habitats appropriés et des voies de migration qui favorisent la survie et la diversité de la faune et de la flore. En les préservant, nous contribuons à maintenir l'équilibre de notre écosystème et à préserver la richesse de la nature qui nous entoure. Les prairies de Kerivaud remplissent ces enjeux de diversités écologiques sur la commune de Crac'h de nombreuses espèces de papillons et insectes ont été contactés sur ce secteur et pourraient être impactées par le changement d'usages des parcelles. Par exemple, l'utilisation sauvage du lieu comme parking ou plus exactement comme occupation illégale des champs par les gens du voyage.

Les milieux ouverts de Kerfouchard

Les parcelles agricoles et leurs différents usages constituent un habitat essentiel pour de nombreuses espèces, et la complexité de l'organisation de ce système au sein de l'environnement peut être tout à fait propice à la biodiversité. Le territoire de Kerfouchard offre un exemple concret de la manière dont la préservation d'espaces agricoles ouverts agrémentés de bocages revêt une importance capitale pour la conservation de la

biodiversité, en particulier pour les espèces emblématiques comme la chouette chevêche (*Athene noctua*).

Le secteur de Kerfouchard se caractérise par de vastes étendues de terres agricoles ouvertes, englobant des champs, des prairies et des zones de pâturage. Ces territoires sont ponctués de haies vives, de bosquets et d'arbres isolés, créant ainsi des bocages traditionnels. Ces éléments paysagers apportent une diversité d'habitats et servent de sites de nidification pour la chouette chevêche.

De nombreuses espèces d'oiseaux dépendent étroitement des zones agricoles ouvertes pour se nourrir et se reproduire. Ils se consacrent principalement à la chasse d'insectes et de petits mammifères dans les champs et les prairies. Les arbres et les haies fournissent des emplacements propices pour la nidification et le repos pendant la journée. Au-delà de la chouette chevêche, ces espaces agricoles ouverts et bocagères abritent une variété d'autres espèces animales et végétales. Les haies jouent un rôle de corridors pour la faune, facilitant la dispersion des espèces et favorisant la diversité génétique. Les prairies sont capables d'accueillir une multitude d'insectes pollinisateurs, d'amphibiens et de plantes sauvages.

Ces paysages agricoles traditionnels, enrichis de haies, d'arbres et de bocages, sont une part intégrante de notre patrimoine culturel. Ils apportent une esthétique propre et représentent un véritable atout pour la diversité de nos environnements ruraux, tout en maintenant un lien vital entre l'homme et la nature.

Il devient donc impératif de préserver ces espaces agricoles ouverts agrémentés de bocages pour garantir la survie de la chouette chevêche et de nombreuses autres espèces. Cette préservation peut être réalisée grâce à la promotion de pratiques agricoles durables, à la conservation des haies et des arbres, ainsi qu'à la promotion d'une coexistence harmonieuse entre l'agriculture et la biodiversité.

En résumé, le secteur agricole de Kerfouchard met en évidence l'importance cruciale de préserver des espaces agricoles ouverts agrémentés de bocages pour la chouette chevêche et la biodiversité en général. Cette conservation de paysages culturels offre des avantages écologiques, culturels et économiques significatifs, tout en contribuant à la préservation d'espèces emblématiques et de leurs habitats.

Les espèces remarquables

CE QU'IL FAUT RETENIR ...

Ar pezh a rank bezañ c'hoariet

À l'échelle du territoire

Sur la commune, l'agriculture marque encore fortement le territoire et a permis de garder dans deux nombreux secteurs des espaces ouverts propices à de nombreuses espèces. Pour autant d'autres tendent vers une fermeture et ou un reboisement.

- ▶ Préserver la vocation agricole et pastorale des parcelles, ainsi que les structures écologiques liées à ces pratiques (haies, murets, fossés, chemins creux).
- ▶ Maintenir prioritairement les prairies naturelles non semées, qui sont fauchées ou pâturées sans altération du sol.
- ▶ Travailler en collaboration avec les agriculteurs pour développer des approches adaptées à chaque exploitation, en prenant en compte les contraintes économiques et sociales

À l'échelle des habitats

Les éléments du milieu bocager, tels les chemins creux et les haies sont des refuges pour de nombreuses espèces faunistiques et floristiques.

- ▶ Valoriser le patrimoine des chemins creux de la commune.
- ▶ Favoriser les habitats semi-naturels : Encourager la création d'habitats semi-naturels tels que les prairies fleuries, les zones humides, les bandes enherbées le long des cours d'eau et les zones de jachère.
- ▶ Sensibiliser les agriculteurs et le grand public à l'importance de la biodiversité dans les milieux agricoles et fournir des formations sur les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
- ▶ Préserver les éléments du paysage bocager : Maintenir et restaurer les haies, les murets en pierres sèches, les fossés et les chemins creux, qui sont des éléments essentiels pour la biodiversité. Ces structures fournissent des habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales, ainsi que des corridors de déplacement.

À l'échelle des espèces

Certaines espèces de la flore dite « messicoles » sont présentes sur la commune. Cependant, ce type de végétation est en nette raréfaction en raison de l'intensification des pratiques agricoles, telles que les semis très denses de semences certifiées, le travail intensif du sol (labour profond) ou insuffisant (abandon du labour), l'utilisation généralisée des herbicides, les amendements et l'apport d'engrais, ainsi que la mise en place de rotations simplifiées et de cultures peu favorables (maïs, tournesol, etc.).

Certains mammifères, oiseaux et insectes utilisent les milieux bocagers pour chasser et se déplacer, et de nombreux rapaces sont étroitement liés aux cultures. Il est à noter que la présence de la Chevêche d'Athéna sur la commune a été signalée par un habitant ornithologue. Cependant, malgré de nombreuses prospections nocturnes, cette observation n'a pas été confirmée par les naturalistes du Parc.

- ▶ Assurer la continuité des suivis des rapaces nocturnes sur la commune, en formant les agents et les élus à la méthodologie du suivi.
- ▶ Réduire l'utilisation d'intrants dans les cultures, notamment les produits phytosanitaires, et favoriser les semis directs pour privilégier les espèces des cultures (insectes, micromammifères, oiseaux, etc.).
- ▶ Encourager les exploitants à adopter une démarche de prairies fleuries.
- ▶ Restaurer les anciens vergers et installer des nichoirs à Chevêches d'Athéna en collaboration avec les agriculteurs de la commune.

Aurore butinant une cardamine



LES MILIEUX BOISÉS



Chemin dans le bois de Kerhuet

Présentation générale

Les milieux boisés s'étendent sur environ 38% de la superficie totale de la commune, englobant une diversité de forêts, qu'elles soient humides, sèches, ou mésophiles, ainsi que des plantations artificielles d'arbres à feuilles caduques et persistantes. Toutefois, seulement 6 parcelles bénéficient d'une gestion spécifique et contrôlée, ce qui représente seulement 81 hectares sur les 1207 hectares de boisements que compte la commune.

Contrairement à de nombreuses communes limitrophes, les boisements ne sont pas cantonnés dans une seule partie de la commune. Au contraire, ils sont dispersés sur l'ensemble du territoire communal, créant ainsi une mosaïque de milieux forestiers. Cette structure présente un atout majeur pour la circulation de la faune à travers le territoire, favorisant la connectivité entre les différents habitats.

Il est à noter toutefois qu'il existe une nette prédominance des plantations d'arbres à feuilles persistantes, représentant plus d'un tiers de la superficie totale boisée de la commune. Cette caractéristique s'explique en partie par la politique de reboisement mise en œuvre dans les années 50, notamment dans la partie Est du territoire, le long des rives de la rivière d'Auray.

Dans le reste du territoire, environ un tiers est occupé par des forêts sèches et mésophiles,

présentes dans des parcelles agricoles en friche ou où une végétation mixte s'est développée au fil des années. De plus, environ 160 hectares sont considérés comme des boisements anciens, méritant ainsi une attention particulière en termes de conservation.

Dans l'ensemble, les espaces boisés de la commune connaissent une expansion, comme l'indique la Figure X. Ces milieux boisés sont d'une grande importance écologique, accueillant une variété impressionnante d'espèces provenant de différents taxons. Au total, 2247 observations ont été effectuées dans ces milieux, révélant la présence de 509 espèces différentes. Les boisements de la commune sont fréquentés par une diversité remarquable.

Cette richesse en biodiversité démontre l'importance cruciale de préserver et de gérer de manière durable les espaces boisés de la commune, en tenant compte de la diversité des habitats forestiers présents. En garantissant la conservation de ces milieux, la commune contribue à la préservation de la biodiversité locale et à la création de corridors écologiques essentiels pour la faune et la flore

Les habitats naturels représentatifs

Boisement ancien de Kerdreven

Le boisement de Kerdreven étendu sur une superficie de 16 hectares et situé au nord du bourg de la commune, à l'ouest de la chapelle du Plas Caer, est sans conteste l'un des sites les plus minutieusement étudiés de la commune, avec plus de 500 observations réalisées. Cette abondance de données a permis d'affirmer l'importance de ce boisement en termes de conservation de la biodiversité.

Ce boisement se distingue par sa densité et sa diversité écologique remarquable. Au cœur de cette forêt, on découvre de nombreux milieux ouverts qui ressemblent à des landes. Ces espaces sont propices à la vie d'une variété impressionnante d'espèces.

Parmi les habitants de ce bois, on recense de nombreux orthoptères, tels que l'Oedipode turquoise et le Tétrix forestier, qui prospèrent dans ces milieux semi-ouverts. De plus, une multitude d'oiseaux trouvent refuge dans cet environnement, notamment le coucou et la chouette effraie ou de Pics, qui y trouvent un habitat propice à la nidification. Les mammifères ne sont pas en reste, avec la présence de l'écureuil et du chevreuil, contribuant ainsi à la diversité de la faune forestière. De plus, les papillons et les amphibiens ajoutent encore à cette richesse écologique.

En d'autres termes, le boisement de Kerdreven est un véritable atout pour la biodiversité. Sa combinaison de milieux ouverts, de zones boisées, et d'habitats variés en font un refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales. La coexistence de ces différents écosystèmes au sein d'un même boisement en fait un lieu d'une importance cruciale pour la préservation de la biodiversité locale.

La connaissance approfondie de ce site et la reconnaissance de son rôle essentiel dans la conservation de la biodiversité soulignent l'importance de mettre en place des mesures de protection et de gestion durables pour préserver ce patrimoine naturel exceptionnel pour les générations futures.

Le boisement humide de Kercado

Situé au sud du moulin de Kerhern, le boisement de Kercado est une enclave naturelle qui se développe autour d'un cours d'eau prenant sa source dans ce lieu. La conservation de ces boisements humides revêt un fort enjeu pour la préservation de notre environnement et de la biodiversité. Ces écosystèmes, marqués par une abondance d'eau, qu'elle soit présente toute l'année ou saisonnière, remplissent de multiples fonctions cruciales.

Tout d'abord, ces boisements humides jouent un rôle essentiel en tant qu'épurateurs naturels. Les plantes aquatiques et les sols de ces zones ont la capacité d'absorber et de filtrer les polluants, améliorant ainsi la qualité de l'eau qui s'écoule dans les cours d'eau environnants.

De par la qualité de leur habitat, les boisements de Kercado abritent une grande diversité de plantes, d'animaux, d'insectes et d'oiseaux. Ils offrent un refuge précieux aux espèces rares et menacées, leur fournissant des sites de reproduction et des sources de nourriture. Parmi les bénéficiaires de ces zones humides, on trouve notamment de nombreuses espèces de poissons, d'amphibiens et d'autres organismes aquatiques, ce qui contribue à accroître la diversité et la stabilité des écosystèmes aquatiques.

Malheureusement, les boisements humides sont confrontés à de nombreuses menaces, notamment l'exploitation forestière, le drainage pour l'agriculture, l'urbanisation, la pollution de l'eau et les effets du changement climatique. Par conséquent, il est impératif de prendre des mesures de conservation pour protéger ces écosystèmes précieux.

Pour illustrer cette richesse, le boisement de Kercado est le foyer de nombreuses variétés d'arbres feuillus tels que la bourdaine, le frêne, le noisetier et le saule. De plus, une grande diversité de plantes herbacées, comme les joncs, y prospèrent.

Ce site présente également une riche diversité faunistique, avec la présence de demoiselles, de libellules, de papillons, ainsi qu'un cortège significatif d'oiseaux. Ces éléments mettent en évidence l'importance de préserver le boisement de Kercado

▼ Figure X : Photographie aérienne 1956 et en 2019, évolution du boisement sur la façade est de la commune sur la rive de la rivière d'Auray



Les espèces remarquables



CE QU'IL FAUT RETENIR ...

Ar pezh a rank bezañ c'hoariet

À l'échelle du territoire

Les éléments boisés de la commune de Crac'h se caractérisent par sa présence sur tout le territoire. Avec une forte présence de parcelles à forêts mésophiles et les plantations d'arbres à feuilles persistantes

- ▶ Encourager la continuité forestière en préservant les vergers existants et en créant de nouveaux, tout en entretenant et développant le système bocager, véritable trame verte du territoire.
- ▶ Inciter les propriétaires privées à une bonne gestion de leurs boisements
- ▶ Consolider et préserver les peuplements situés aux abords des cours d'eau, car ils jouent un rôle favorisant la diversité génétique des populations.

À l'échelle des habitats

Les peuplements boisés de la commune sont particulièrement bien inventoriés cependant au vu de la forte diversité de boisement il serait intéressant de réaliser une cartographie précise des différents habitats forestiers et d'analyser la continuité écologique de ce dernier sur le territoire communale.

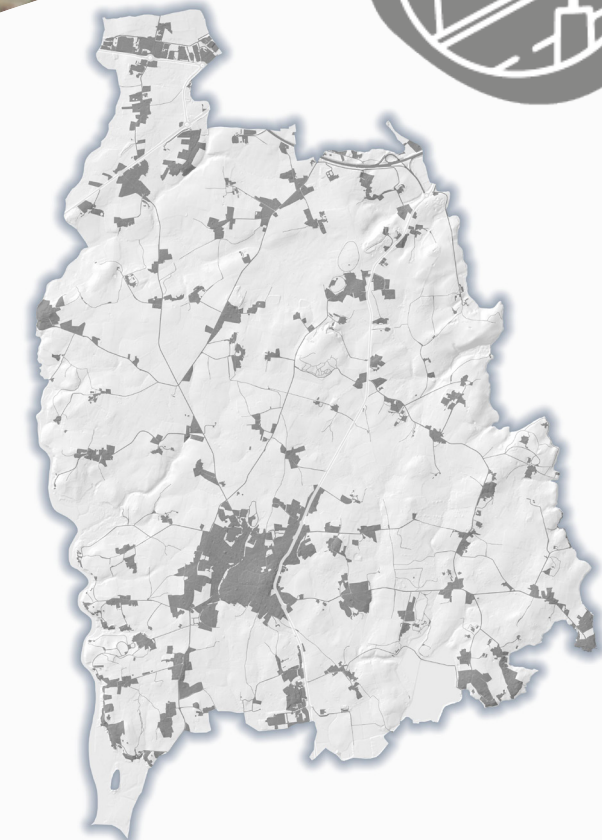
- ▶ Supprimer et contrôler les essences d'arbres allochtones, voire envahissantes
- ▶ Réaliser une cartographie des habitats forestiers
- ▶ Analyser les continuités écologiques forestières sur le territoire communal
- ▶ Favoriser une gestion forestière mixte pour éviter les exploitation monosylvicole
- ▶ Favoriser une gestion forestière permettant le développement de vieux arbres
- ▶ Laisser vieillir les peuplements mésophiles et les arbres remarquables
- ▶ Cartographier les arbres remarquables de la commune et les protéger
- ▶ Mettre en valeur les sentiers pédestres de la commune

À l'échelle des espèces

Les différents boisements de la commune représentent une part importante de la surface totale et accueille une biodiversité importante associées notamment l'escargot de quimper ou le grand capricorne

- ▶ Inciter la population à réaliser des inventaires des oiseaux forestiers
- ▶ Réaliser un inventaire des champignons sur la commune
- ▶ Lutter contre la colonisation des espèces exotiques envahissantes et notamment dans les boisements anciens
- ▶ Recenser les différentes espèces de chauve-souris sur la commune, déterminer leur trajectoires et définir les différents gîtes d'hivernage et de reproduction
- ▶ Préserver les sites refuges hivernaux des espèces d'amphibiens (Crapaud, salamandre, triton, ...)

La carte synthétique des milieux



LES MILIEUX URBAINS ET INDUSTRIALISÉS



Végétation rudérale du cimetière de Crac'h

Présentation générale

Cette section du territoire de la commune occupe approximativement 14% de sa superficie totale. Elle englobe les voies de circulation, les édifices, les zones non végétalisées ainsi que les parcs et jardins, qu'ils soient à usage privé ou public.

Dans le contexte des observations naturalistes menées lors des activités ABC, la plupart des données collectées en milieu urbain proviennent des résidents eux-mêmes grâce aux inventaires participatifs, particulièrement dans les jardins privés de la commune

Ces secteurs urbains ont progressé de manière constante au détriment des terres agricoles ou naturelles au cours des dernières décennies. Même avec les restrictions actuelles sur l'urbanisation, il demeure crucial de valoriser et de mettre en place une gestion réfléchie de ces habitats. Au cours des quinze dernières années, l'entretien des espaces publics qualifiés de «verts» a évolué vers des pratiques différenciées et raisonnées pour favoriser la biodiversité.

Cette évolution des pratiques gagne en popularité, cependant, sa compréhension et son acceptation par les habitants restent encore un défi. Les périodes de confinement ont accru l'intérêt pour la «nature en ville» parmi de nombreux résidents et collectivités publiques. Ils souhaitent avoir accès à des espaces naturels, favorisant ainsi la biodiversité tout en valorisant tant la nature sauvage et spontanée que la nature aménagée et exploitée.

Dans l'ensemble, les zones urbanisées de la commune se composent de 99 hectares de voiries, 85 hectares d'infrastructures bâties, 239 hectares de parcs et jardins, ainsi que 46 hectares de zones non végétalisées principalement composées de parkings et d'autres surfaces perméables. La majorité de l'urbanisation se concentre autour du centre de la commune, près du bourg. Ces habitats urbains sont particulièrement touchés par la pollution lumineuse.

Bien que ces habitats urbains ne soient pas considérés comme des zones naturelles exceptionnelles, ils hébergent néanmoins des habitats secondaires ou artificiels, tels que d'anciens murs en pierres sèches, des talus et des greniers, qui servent de refuge à une partie de la biodiversité. Cependant, ces habitats sont parfois négligés car ils semblent communs, mais ils jouent un rôle crucial pour de nombreuses espèces. Certains de ces habitats sont particulièrement intéressants car ils font l'objet d'une gestion et d'un entretien souvent réfléchis.

Parmi ces habitats, on peut citer le cimetière, l'église Saint-Thuriau les lavoirs et fontaines de la commune qui abritent une diversité d'espèces malgré leur environnement urbain.

Les habitats naturels représentatifs

La fontaine de Saint-Thuriau

La fontaine de Saint-Thuriau, située dans le bourg de Crac'h, est bien plus qu'un simple point d'eau. Elle est un lieu où la nature et la culture se rencontrent, offrant un écosystème complexe. Au-delà de son attrait historique et de son importance culturelle, la fontaine est un habitat pour une végétation aquatique. En effet, ce qui rend cette fontaine encore plus spéciale, c'est la présence de végétation aquatique, en particulier l'espèce de souchet brun (*Cyperus fuscus*). Le souchet brun est une plante vivace des zones humides, connue pour sa capacité à coloniser les zones où l'eau est présente de manière permanente ou saisonnière.

La présence du souchet brun dans la fontaine de Saint-Thuriau est significative, car cette plante est considérée comme une espèce à fort enjeu en termes de conservation de la biodiversité. Elle joue un rôle clé dans l'écosystème aquatique en fournissant des habitats pour de nombreuses espèces de faune et de flore, notamment des insectes, des amphibiens et des oiseaux.

La fontaine de Saint-Thuriau et sa végétation illustrent la manière dont la nature et la culture

peuvent coexister et se renforcer mutuellement. Cette combinaison unique de patrimoine culturel et de biodiversité en fait un lieu d'une grande importance, qui mérite d'être préservé et protégé et valoriser pour les générations futures. Il est essentiel de sensibiliser la communauté locale à l'importance de cette fontaine en tant que site naturel et culturel, et de mettre en place des mesures de conservation pour préserver son écosystème fragile. Par exemple, le curage de ce site pourrait induire la disparition de cette espèce.

L'église de Saint-Thuriau

L'église de Saint-Thuriau, située dans un environnement remarquable, est bien plus qu'un simple lieu de culte. Elle est également un élément essentiel d'une zone d'intérêt écologique particulier, appelée «Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope» (APPB) depuis l'année 2000. Les arrêtés de protection de biotope (APB ou APPB) sont des actes administratifs pris en vue de préserver les habitats des espèces protégées, l'équilibre biologique ou la fonctionnalité des milieux. Cette combinaison unique d'histoire culturelle et de conservation de la faune en fait un lieu d'une grande importance pour la commune et la biodiversité locale.

L'église elle-même est un trésor architectural, témoignant de l'histoire de Saint-Thuriau. Son architecture, son mobilier et ses vitraux racontent l'histoire de la région et de ses habitants et de la religion. Cependant, au-delà de son aspect culturel, l'église abrite une autre richesse celle d'héberger une population de chauves-souris.

L'APPB qui englobe l'église de Saint-Thuriau est spécialement désignée pour la protection de ces mammifères volants. Les chauves-souris jouent un rôle vital dans l'écosystème. L'église de Saint-Thuriau offre un habitat sûr pour les chauves-souris et notamment le Grand

murin. Elles trouvent dans ses recoins et ses combles un refuge idéal pour se reproduire. Cette cohabitation entre patrimoine culturel et biodiversité est exemplaire et démontre comment la conservation peut être intégrée dans la préservation du patrimoine.

Il est essentiel de veiller à ce que les populations de chauves-souris qui habitent l'église de Saint-Thuriau soient protégées et respectées. Cela nécessite souvent des mesures spécifiques tel que la réglementation de l'accès à certaines parties de l'église pendant la saison de reproduction, et la sensibilisation de la communauté locale à l'importance de ces créatures nocturnes.

Les Bâtiments en général

Le bâti, qu'il soit résidentiel, commercial, administratif ou industriel, témoigne de l'empreinte humaine sur l'environnement naturel. Certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris s'y adaptent et trouvent dans nos murs et sous nos toitures des substituts aux cavités naturelles telles que les arbres et les falaises. Cependant, l'extension de l'artificialisation du paysage menace la flore et la faune naturellement présentes. Il est donc essentiel de préserver les refuges artificiels tels que les clochers, les combles, les sous-pentes, etc., d'adapter les constructions et d'anticiper les besoins pour préserver la biodiversité.

▼ Figure X : Photographie aérienne 1956 et en 2019, évolution de l'urbanisation du centre-bourg de la commune de Crac'h



Les espèces remarquables



L'église saint-thuriau de Crac'h

CE QU'IL FAUT RETENIR ...

Ar pezh a rank bezañ c'hoariet

À l'échelle du territoire

L'emprise urbaine de la commune a évolué même si ce dernier est assez faible en comparaison de nombreuses communes limitrophes. Sa proximité avec la commune d'Auray et son cadre de vie induit une forte pression et l'apparition de nouveaux projets d'habitation. Cela pourrait fortement impacter l'équilibre paysager et environnemental que Crac'h.

- ▶ Poursuivre la démarche zérophyto
- ▶ Favoriser les entretiens différenciés et raisonnés (fauches tardives, paillages, éco pâturages)
- ▶ Favoriser la rénovation du bâti existant plutôt que la construction moderne
- ▶ Rénovation des cours d'écoles en îlots de fraîcheur en végétalisant les cours des écoles
- ▶ Valoriser les îlots de fraîcheur de la commune

À l'échelle des habitats

Le bourg et les hameaux de Crac'h possèdent un patrimoine bâti traditionnel comprenant des éléments tels que des murets, des talus, fontaines et monuments religieux qui offrent un potentiel d'accueil pour une biodiversité remarquable.

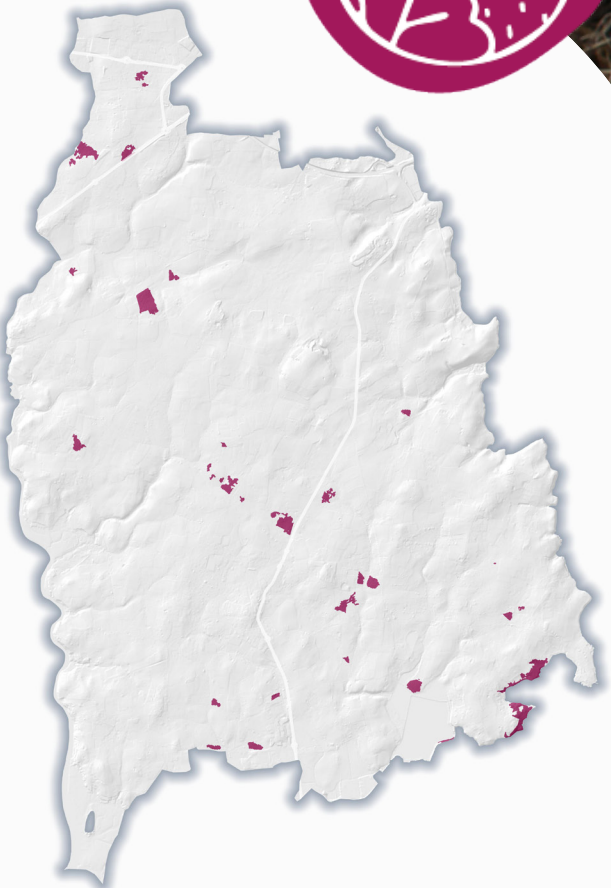
- ▶ Promouvoir les savoir-faire architecturaux favorables à la biodiversité, tant sur les bâtiments récents que sur les constructions anciennes, en s'appuyant sur les ressources locales telles que le Parc naturel régional et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Cela permettra de concevoir et de rénover les bâtiments de manière à offrir des habitats favorables à la faune et à la flore locales.
- ▶ Sensibiliser les habitants à l'accueil de la biodiversité dans les propriétés privées, notamment dans les jardins, en leur fournissant des informations sur les bonnes pratiques à adopter au quotidien.
- ▶ Réintégrer les vergers communaux dans les bourgs et en les valorisant.
- ▶ Créer du lien social en installant un oasis alimentaire coopératif dans le bourg, comprenant des jardins communs où les habitants peuvent cultiver des fruits, des légumes et des plantes aromatiques.
- ▶ Protéger et valoriser les liens homme nature sur la commune, notamment en mettant en valeur le refuge à chauve-souris et les différents liens entre patrimoine naturel et culturel.

À l'échelle des espèces

Certaines espèces trouvent refuge dans ou aux alentours des constructions humaines, telles que les crapauds, les grenouilles, les hérissons et les chauves-souris. Cependant, ces aménagements peuvent devenir une barrière ou une nuisance pour ces espèces. Les routes D28 et D768, par exemple, sont difficilement franchissables pour les différentes espèces se rendant vers leurs sites de reproduction et de nourrissage. De même, l'éclairage de la commune peut perturber les déplacements des populations de chauves-souris et altérer les cycles des espèces nocturnes ou crépusculaires, ainsi que le développement des espèces diurnes.

- ▶ Cartographier les points de conflits routiers en recensant les collisions afin d'identifier les zones sensibles pour la faune.
- ▶ Réaliser des aménagements spécifiques adaptés aux espèces impactées, tels que des crapauducs ou des passerelles sous les ponts, pour faciliter le passage des animaux.
- ▶ Proposer un plan de gestion de la fontaine de Saint-Thuriau.
- ▶ Effectuer des inventaires supplémentaires sur les chiroptères dans les bâtiments communaux afin de mieux comprendre leur présence et leurs besoins.
- ▶ Adapter l'éclairage public en diminuant les horaires d'utilisation et/ou l'intensité lumineuse pour réduire les perturbations sur la faune nocturne.
- ▶ Intégrer et installer des nichoirs pour les oiseaux et les chauves-souris, aussi bien dans les nouvelles constructions que dans les anciennes, pour leur offrir des habitats supplémentaires propices à leur installation.

La carte synthétique des milieux



LES MILIEUX DES LANDES



Bruyère cendrée de la lande de Bray

Présentation générale

Malgré leur faible représentativité sur la commune de Crac'h, la préservation des milieux de landes revêt une importance primordiale en raison de leur raréfaction. Actuellement, les landes couvrent moins de 2 % du territoire communal.

Ces écosystèmes abritent une grande diversité d'espèces végétales et animales, certaines étant spécifiquement adaptées à ces habitats. Les cortèges floristiques des landes, dominés par des bruyères, des ajoncs et d'autres plantes adaptées aux sols pauvres et acides, fournissent un habitat essentiel à de nombreuses espèces rares, notamment des oiseaux, des reptiles, des papillons et des insectes.

Outre leur valeur pour la biodiversité, les landes en bon état jouent un rôle crucial dans la régulation des écosystèmes. Elles contribuent à stabiliser les sols, filtrer l'eau et prévenir l'érosion. De plus, en agissant comme des zones tampons, elles atténuent les effets des inondations et des feux de forêt.

Toutefois, elles sont en régression, s'enfrichant progressivement avec une strate arbustive plus dense qui remplace les espèces caractéristiques des landes. Ce phénomène menace les espèces spécialisées qui dépendent de cet habitat spécifique pour leur survie. C'est dans ces habitats que l'on retrouve le plus d'espèce patrimoniales de la commune.

Les habitats naturels représentatifs

La lande de Kercado

Les boisements de Kercado, outre leur intérêt en tant que zones humides, présentent une particularité importante en raison de leur traversée par des lignes à haute tension. Cette caractéristique nécessite une gestion spécifique et soulève des enjeux tant en matière de sécurité électrique que de préservation de la biodiversité.

Le Réseau de Transport d'Électricité (RTE), en tant que gestionnaire du réseau de transport d'électricité en France, a la responsabilité de garantir la sécurité de ses lignes à haute tension et de leurs abords. Près de 20% de ces lignes passent à travers des milieux forestiers, ce qui implique la nécessité d'entretenir la végétation située sous les lignes pour éviter tout risque de court-circuit ou d'avarie aux ouvrages. Cette tâche est régie par le Code de l'énergie, qui accorde à RTE le droit de couper les arbres et les branches susceptibles de perturber les lignes électriques. Cet entretien régulier des abords des lignes électriques a un impact significatif sur les milieux naturels, en particulier sur les boisements. Il permet de maintenir des espaces ouverts qui, autrement, pourraient se densifier et se transformer en zones boisées denses. Cela peut être perçu comme un moyen de récupérer des parcelles de landes ouvertes, qui sont essentielles pour la biodiversité locale.

Cependant, il est important de noter que la gestion des abords des lignes électriques, bien que nécessaire pour des raisons de sécurité électrique, ne prend pas toujours en compte les objectifs de diversité écologique et de préservation des espèces. Les pratiques traditionnelles telles que le gyrobroyage peuvent être dommageables pour la biodiversité. Pour remédier à cela, RTE explore depuis plusieurs années des méthodes alternatives plus respectueuses de la biodiversité. Cela inclut la plantation de lisières forestières étagées, la création de vergers, la gestion par pâturage par des éleveurs locaux avec des moutons, des vaches et des chevaux, la transformation en prairies de fauche, la restauration de milieux ouverts comme les landes et les tourbières, ainsi que la mise en place d'aménagements favorables à la faune sauvage tels que des mares.

Il serait donc opportun de collaborer avec RTE, l'organisme compétent en la matière, pour élaborer une gestion plus adaptée et respectueuse de la biodiversité pour les milieux de lande de la commune soumis à la gestion du réseau de transport d'électricité. Cette collaboration pourrait permettre de concilier les impératifs de sécurité électrique avec la préservation des habitats naturels et la promotion de la diversité écologique.

La lande sèche de la commune

La richesse spécifique des landes fait référence à la biodiversité et à la variété des espèces de plantes et d'animaux qui habitent les écosystèmes de landes. Les landes sont des zones caractérisées par une végétation dominée par des plantes basses, souvent adaptées à des conditions de sols pauvres en nutriments et à un climat généralement rude, comme celui

Les espèces remarquables



© David Lédan

LE FAUCON HOBEREAU*Falco Subbuteo*

PATRIMONIALE	Taille : 30 à 35 cm	Observation : Fin avril - Octobre
--------------	---------------------	-----------------------------------

C'est un rapace peu commun et dispersé sur la partie est de la Bretagne. Il est discret et les populations sont soumises à des fortes fluctuations d'un printemps à l'autre. Il est ce qu'on appelle un migrateur tardif, qui ne revient d'Afrique qu'à la fin du mois d'avril.

Le couple s'installe sur de vieux nids de corvidés (pies et corneilles), souvent installés dans les branches les plus hautes d'un arbre dominant. Rapide et agile, il poursuit les hirondelles et libellules en vol qui composent l'essentiel de son régime alimentaire.

SUR LA COMMUNE

Seules deux données attestent la présence de ce petit faucon chasseur d'insectes. Les deux juvéniles contactés à Kercohan durant l'été 2022 attestent d'une reproduction effective.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



© David Lédan

L'AJONC DE LE GALL*Ulex gallii*

PATRIMONIALE	Taille : 50 - 150 cm	Floraison : Août à Décembre
--------------	----------------------	-----------------------------

L'aire de répartition de l'Ajonc de Le Gall est principalement bretonne. On le différencie de l'Ajonc d'Europe à ses épines plus fournies. Ils ne fleurissent d'ailleurs pas à la même époque. Caractéristique des milieux de lande, il est menacé par leur raréfaction, due notamment aux changements des pratiques agricoles.

SUR LA COMMUNE

L'ajonc de Le Gall est très minoritaire sur le demi hectare de lande de la commune et on le trouve principalement sous la ligne à haute tension et les layons des chasseurs qui sont régulièrement entretenus. C'est surtout l'Ajonc d'Europe qui domine les landes embroussaillées à Berric.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



© David Lédan

LE BRUANT JAUNE*Emberiza citrinella*

PATRIMONIALE	Taille : 17 cm	Observation : Toute l'année
--------------	----------------	-----------------------------

Passereau des landes, des friches et des zones de jeunes plantations, le Bruant jaune quoiqu'en régression dans l'Ouest, reste présent sur l'ensemble des départements bretons. La modification des pratiques agricoles et les multiples changements du paysage rural ont obligé ce joli fringillidé à désertier les grandes zones de cultures. Dans le périmètre du Parc, l'espèce apprécie les milieux boisés, et le nombre de mâles chanteurs semble s'accroître dans les zones de lande et de friche et dans les parcelles abandonnées.

SUR LA COMMUNE

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



© David Lédan

L'ASPHODÈLE D'ARRONDEAU

Asphodelus arrondeaui



PROTÉGÉE	Taille : 60 - 150 cm	Floraison : Avril à Juin
----------	----------------------	--------------------------

Cette rare espèce d'Asphodèle a longtemps été considérée comme une endémique bretonne, mais elle est aussi présente dans certaines régions d'Espagne et du Portugal. En Bretagne, elle est surtout présente dans le Morbihan. Il pousse sur les sols plutôt pauvres en nutriments des landes, des côtes rocheuses, des clairières et des lisières de bois. Elle est surtout menacée par la destruction de ses habitats.

SUR LA COMMUNE

A Berric, cet Asphodèle est bien présent le long du ruisseau du moulin de Kervily. On le trouve également du côté de la lande de la boule, au nord-ouest du bourg et au Goh-vray. Berric est à la limite est de l'aire de répartition bretonne de l'Asphodèle d'Arrondeau. Les asphodèles de Berric accueillent en outre un insecte qui ne vit que sur ces espèces : l'Agapanthie de l'asphodèle. Ils ont été observés en 2009.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



CE QU'IL FAUT RETENIR ...

Ar pezh a rank bezañ c'hoariet

À l'échelle du territoire

La raréfaction de ce type d'habitat sur l'ensemble du territoire rend primordiale la conservation et la restauration des milieux de landes. Ainsi, une bonne gestion de ces milieux s'impose. L'acquisition de ces parcelles par la mairie semble être une opportunité pour conserver le potentiel paysager et environnemental de la commune.

- ▶ Ouvrir les landes fortement embroussaillés
- ▶ Acquérir du foncier, faire valoir le droit de préemption urbain par la commune
- ▶ Reconnecter les surfaces de landes sur la commune
- ▶ Impliquer l'association de chasse communale à la gestion de layons
- ▶ Associer le RTE dans l'entretien des parcelles de lande sous les lignes à haute tension

À l'échelle des habitats

La préservation des landes est essentielle pour protéger une biodiversité unique et fragile. Ces écosystèmes offrent un rôle vital dans la régulation environnementale, la filtration de l'eau et la résistance aux changements climatiques. Sauvegarder les landes, c'est préserver un trésor naturel irremplaçable pour les générations présentes et futures.

- ▶ Restaurer les landes en régression
- ▶ Cartographier plus précisément les landes sèches et les landes humides de la commune
- ▶ Sensibiliser les habitants à l'importance de la conservation des landes
- ▶ Rencontrer et former les propriétaires et les exploitants aux bonnes gestions des landes
- ▶ Mettre en place des mesures légales de protection des landes et des espèces qui en dépendent pour empêcher leur destruction ou leur dégradation
- ▶ Élaborer des plan de gestion spécifique sur les landes à fort enjeu patrimonial

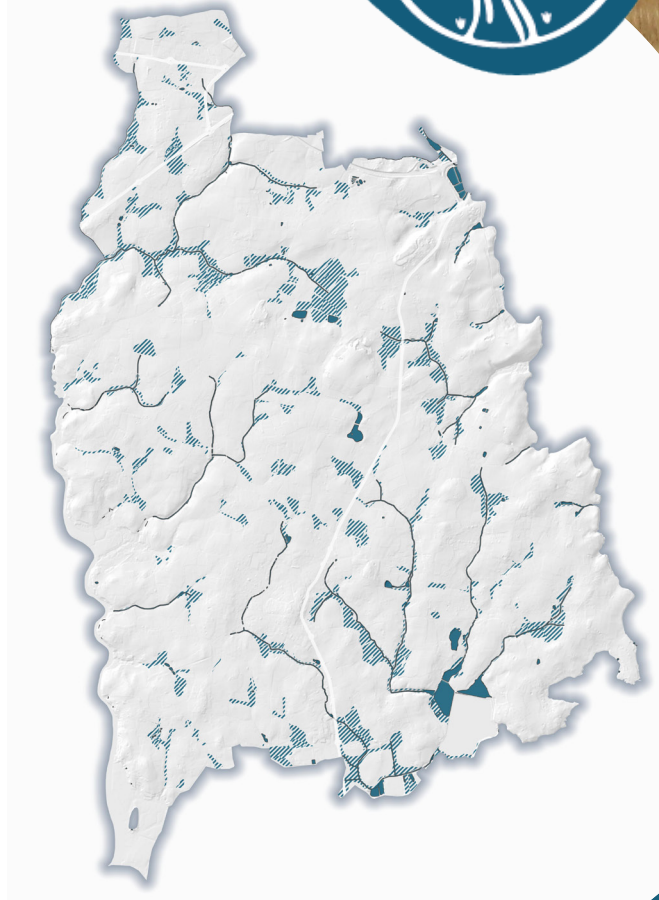
À l'échelle des espèces

En protégeant les espèces des landes, et induit par conséquence la préservation des écosystèmes uniques relatif aux landes, ainsi que les interactions complexes entre les organismes et des services écologiques essentiels pour l'environnement.

- ▶ Réaliser un suivi des reptiles des landes, notamment de la vipère péliade.
- ▶ Poursuivre les suivis des engoulevents sur le territoire en lien avec le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.
- ▶ Favoriser la création de corridors écologiques entre les différentes zones de landes pour faciliter la dispersion des espèces.
- ▶ Sensibiliser les habitants aux espèces associées aux milieux landicoles.

https://drive.google.com/file/d/1J-_

La carte synthétique des milieux



LES MILIEUX HUMIDES



Les lagunage de Kerran

Présentation générale

Les milieux humides de Crac'h représentent une part modeste du territoire, couvrant environ 9% de sa superficie totale. Ces milieux englobent divers éléments tels que les plans d'eau, les cours d'eau, les prairies humides, les forêts humides, les landes et les fourrés humides.

La richesse des milieux humides de la commune est principalement attribuable à la présence de nombreux cours d'eau qui prennent leur source sur le territoire communal, totalisant pas moins de 9 ruisseaux. Ces cours d'eau abritent une variété de végétations aquatiques et offrent une multitude d'habitats caractéristiques des zones humides. À titre d'exemple, la commune compte 139 hectares de prairies humides, 99 hectares de forêts humides et donc un réseau de ripisylves important le long de ces cours d'eau. De plus, 4,5 hectares de roselières jouent un rôle crucial en créant une transition intéressante entre les influences saline et terrestre.

Cette diversité de milieux humides contribue à la richesse écologique de la commune de Crac'h et offre des habitats variés pour une multitude d'espèces animales et végétales. Ils sont essentiels à la régulation de l'eau, à la préservation de la biodiversité et au maintien de la qualité environnementale et aux maintiens de nombreuses espèces.

Les habitats naturels représentatifs

Mégaphorbiaie de Bellevue

Le secteur de Bellevue présente une grande diversité d'habitats écologiques d'une importance significative. Parmi ces habitats, on remarque particulièrement la présence d'une mégaphorbiaie. Ce terme écologique désigne un type d'écosystème caractérisé par une végétation luxuriante et dense, principalement composée de grandes plantes herbacées appelées mégaphorbes. Ces plantes vivaces se distinguent par leurs tiges érigées et leurs feuilles larges, et elles sont souvent présentes dans des milieux humides tels que les marais, les prairies humides et les zones riveraines. La mégaphorbiaie se démarque par sa productivité élevée et sa grande diversité végétale.

Les mégaphorbes ont la particularité de capturer efficacement la lumière du soleil grâce à leurs larges feuilles, favorisant ainsi une croissance rapide. De plus, elles s'adaptent aux sols riches en nutriments et à des conditions d'humidité élevée, ce qui contribue à leur robustesse et à leur abondance.

Ces écosystèmes jouent un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité en abritant une multitude d'espèces végétales et animales. Ils fournissent des habitats cruciaux pour de nombreux insectes, oiseaux et autres animaux, ce qui contribue à maintenir l'équilibre écologique des régions où ils prospèrent.

Il est également intéressant de noter que le Campagnol amphibie, une espèce spécifique, est souvent associé à ce type d'habitat. En effet, la présence du Campagnol amphibie est généralement liée à la disponibilité d'eau libre et à la présence d'une végétation herbacée typique des milieux humides, suffisamment dense, comme celle que l'on trouve dans les mégaphorbiaies. Le campagnol n'étant pas encore inventorié dans ce secteur il serait intéressant d'approfondir la connaissance de l'aire de répartition de cette espèce sur la commune.

La Roselière de Pont er Lenn

La roselière de Pont er Lenn, située au sud de la commune de Crac'h et appartenant au site de traitement des eaux usées de la commune de Locmariaquer, revêt une importance cruciale en termes de conservation de la biodiversité, en particulier pour les oiseaux hivernants. En effet, pendant la saison hivernale, de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs quittent leurs habitats de reproduction pour chercher des climats plus cléments. Les roselières comme celle de Pont er Lenn offrent un refuge précieux.

Les roselières regorgent de ressources alimentaires, y compris une grande variété d'insectes, d'amphibiens et d'autres proies. Cette abondance de nourriture en fait des zones de chasse idéales pour de nombreux oiseaux hivernants, tels que les limicoles, les rapaces et les anatidés.

La végétation dense et les obstacles naturels présents dans les roselières offrent également une protection pour les passereaux contre les prédateurs terrestres. Les oiseaux peuvent s'y reposer en toute sécurité, minimisant ainsi les risques liés à la prédation.

De plus, Pour certaines espèces, les roselières servent également de sites de nidification

pendant la saison de reproduction. Ces zones humides offrent des emplacements idéaux pour la construction de nids et l'élevage des jeunes oiseaux.

Les zones humides, y compris les roselières, disparaissent rapidement en raison de l'urbanisation et d'autres activités humaines. La conservation de ces habitats naturels est donc cruciale pour la survie des espèces qui en dépendent.

Les zones humides abrite une grande variété des espèces de plantes et d'animaux. Les zones humides comprennent une grande diversité d'environnements tels que les cours d'eau, les prairies humides, les mares, les ripisylves, ... Ces écosystèmes sont caractérisés par la présence d'eau en quantité suffisante pour influencer la végétation et créer des habitats spécifiques pour de nombreuses espèces.

Les zones humides sont parmi les écosystèmes les plus productifs et biodiversifiés, bien qu'elles ne couvrent qu'une petite partie de la surface terrestre. Elles abritent de nombreuses espèces végétales et animales uniques, dont certaines sont spécifiquement adaptées aux conditions particulières des zones humides. Voici quelques exemples de la richesse spécifique des zones humides :

Les espèces remarquables

CE QU'IL FAUT RETENIR ...

Ar pezh a rank bezañ c'hoariet

À l'échelle du territoire

La raréfaction de ce type d'habitat sur l'ensemble du territoire rend primordiale la conservation et la Crac'h est une commune riche en cours d'eau, qui constituent des éléments emblématiques du paysage tout en délimitant les frontières administratives.

- ▶ Protéger les zones humides boisées et prairiales en maintenant leur intégrités
- ▶ Évaluer l'état des moulins présents sur la commune et restaurer la continuité écologique et sédimentaire de ces installations, tout en encourageant les propriétaires à bien entretenir les biefs et retenues d'eau.
- ▶ Évaluer et restaurer les ruptures de continuité écologique

À l'échelle des habitats

Crac'h abrite une grande diversité d'habitats, notamment des milieux humides tels que les fourrés, les fossés, les ruisseaux et leurs berges, ainsi que les prairies humides. Ces habitats précieux sont fragiles et mérite une implication de la collectivité dans sa préservation et sa conservation

- ▶ Maintenir l'intégrité des milieux humides.
- ▶ Poursuivre la restauration des lavoirs communaux en tant que sites «refuges de grenouilles».
- ▶ Établir un plan de gestion visant à préserver les ripisylves (végétation riveraine des cours d'eau).
- ▶ Veiller à limiter la dégradation et la fragmentation de ces habitats pour préserver leur qualité.
- ▶ Acquérir du foncier en zone humide, faire valoir le droit de préemption urbain par la commune

À l'échelle des espèces

Les zones humides de Crac'h abritent de nombreuses espèces, certaines étant protégées comme la Loutre d'Europe et divers amphibiens. Pour assurer leur préservation Identifier et protéger les habitats essentiels du campagnol amphibie, tels que les marais, les prairies humides et les zones riveraines.

- ▶ Contribuer à la conservation de la population de loutres en poursuivant le suivi effectué dans l'ensemble du Parc et en favorisant leur accueil sur la commune.
- ▶ Surveiller l'apparition et la propagation d'espèces exotiques envahissantes, comme l'Élodée dense, la Jussie rampante et le myriophylle du Brésil, qui menacent l'équilibre des écosystèmes aquatiques, ainsi que d'autres espèces exotiques faunistiques telles que le ragondin ou l'écrevisse de Louisiane.
- ▶ Sensibiliser le public à l'importance écologique des zones humides en mettant en valeur le site pilote «refuge grenouille» et les milieux environnants.
- ▶ Installer un «crapauduc» pour aider les amphibiens à traverser la route de Crac'h à Tréfflean, impliquant ainsi les habitants dans le programme de préservation des amphibiens de la commune.
- ▶ Intégrer les pêcheurs de l'association «LA TRUITE QUESTEMBERGEOISE» dans l'inventaire des poissons présents sur le territoire communal.

Aurore sur une Stélaire holostée

La carte synthétique des milieux



LES MILIEUX LITTORAUX



Vue aérienne de la Baie de l'Ours

complémentaires pour une meilleure compréhension des écosystèmes littoraux de la commune et cela sur l'ensemble des communes du Golfe du Morbihan.

Les habitats naturels représentatifs

Les prés salés de la baie de Saint-Jean

Les prés salés sont des écosystèmes terrestres côtiers qui se forment dans les zones intertidales soumises à l'influence des marées. Leur environnement unique, caractérisé par une salinité élevée due aux infiltrations d'eau de mer, crée des conditions spéciales qui abritent des espèces végétales et animales adaptées à cette extrême. Ces habitats offrent des niches écologiques uniques pour de nombreuses espèces.

Les prés salés abritent une diversité exceptionnelle de plantes adaptées aux conditions de salinité élevée et de sols parfois trophiques. De nombreuses espèces de plantes halophytes (adaptées au sel) se sont développées pour prospérer dans ces environnements hostiles. Certaines de ces plantes, telles que l'obione, l'aster maritime et l'aster. Mais dans la Baie de Saint-Jean on retrouve d'autres espèces qui sont considérées comme patrimoniales tel que la spartine marine, Le limonium à à feuilles d'oreille-d'ours.

Les prés salés jouent un rôle crucial dans la stabilisation des sols côtiers et la réduction de l'érosion côtière. Leurs systèmes racinaires profonds aident à maintenir la zone côtière fortement impactée par les usages. Ils fournissent également une source essentielle de nourriture et d'abri pour de nombreuses espèces de faune.

Malheureusement, les prés salés sont vulnérables aux perturbations anthropiques telles que le développement côtier, la pollution, le piétinement, la destruction des habitats et les changements climatiques ou bien encore l'ostréiculture. La préservation de ces écosystèmes est donc essentielle pour garantir la survie des espèces patrimoniales et la biodiversité côtière en général.

La vasière et herbier de la baie de l'Ours

La baie de l'Ours, située à l'est de la commune, est incontestablement l'un des plus beaux herbiers de zostère naine de la rivière d'Auray. Cette caractéristique en fait un lieu d'une grande attraction pour diverses espèces d'oiseaux qui visitent ces sites, notamment pour s'alimenter. Parmi les visiteurs réguliers figurent les limicoles et une biodiversité benthique résidente. La baie devient ainsi un véritable refuge pour de nombreux oiseaux, tels que les chevaliers, les courlis corlieux, le tadorne de Belon et la bernache cravant, qui sont particulièrement friands de la zostère naine.

La présence de la zostère naine dans la baie de l'Ours offre un habitat essentiel pour de nombreuses espèces marines, notamment des oiseaux qui se nourrissent de cette plante à fleur marine.

Présentation générale

Sur la commune de Crac'h les milieux littoraux prennent une place importante en raison des deux rivières à influence saline qui dessinent les limites Est et Ouest de la commune, Cependant dans la méthodologie appliquée seulement 169 hectares, représentant ainsi 5,34% du territoire communal est considéré comme milieux littoraux. Cette ambivalence est due au fait que les surfaces maritimes comptabilisées doivent être présentes dans les limites communales.

Il convient de noter que cette analyse ne prend pas en compte l'intégralité du Domaine Public Maritime. Si l'on prenait en compte les habitats littoraux situés sur ce territoire, cette zone comprend principalement des marais salés, des formations rocheuses, des falaises et des plages de sable, ainsi que des milieux marins et des estrans non végétalisés, sans oublier les champs d'algues et herbiers marins. C'est d'ailleurs sur ces secteurs que l'on retrouve un grand nombre d'espèces protégées mais surtout une faune et une flore riche strictement liées et adaptées aux conditions biologiques de ce milieu.

Un total de xx données naturalistes a été compilé au sein de ces habitats, permettant ainsi l'identification de pas moins de xx espèces distinctes au sein de cet ensemble diversifié.

Il est à noter que le nombre relativement restreint de données concernant les espèces présentes dans les milieux littoraux souligne la nécessité d'envisager des inventaires

En effet, pour de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs, la baie de l'Ours représente une halte cruciale lors de leurs voyages de migration. Ils trouvent là une source de nourriture abondante. La baie accueille une variété d'espèces d'oiseaux, ce qui en fait un lieu propice à l'observation ornithologique et à la préservation de la diversité avifaune. L'herbier de zostère naine joue un rôle écologique majeur en stabilisant les fonds marins, en améliorant la qualité de l'eau et en fournissant des habitats pour la reproduction et l'alimentation de nombreuses espèces.

Cependant, il est crucial de protéger la baie de l'Ours et son herbier de zostère naine. Les activités humaines telles que le piétinement, la pêche non réglementée ou la pollution peuvent avoir des effets dévastateurs sur cet écosystème fragile. La préservation de cette

Figure X : Photographie aérienne 1950 et en 2017, Baie de Saint-Jean, évolution de l'estuaire



baie revêt donc un enjeu fort pour maintenir la biodiversité et le rôle écologique de la zostère naine dans la rivière d'Auray.

Les espèces remarquables



Baie de l'Ours et son herbier de zostère

CE QU'IL FAUT RETENIR ...

Ar pezh a rank bezañ c'hoariet

À l'échelle du territoire

La commune de Crac'h est caractérisée par une situation géographique atypique, étant bordée par deux rivières aux influences marines marquées. Cette particularité géographique confère à la commune des paysages littoraux diversifiés et uniques. Bien que classée comme commune littorale, Crac'h ne dispose pas de sentiers côtiers, une caractéristique qui peut susciter des interrogations mais qui contribue également à la préservation de ces habitats côtiers précieux.

- ▶ Mettre en valeur les sites côtiers de la commune
- ▶ Continuer l'Aire Marine Éducative sur le site de la Baie de Saint-Jean
- ▶ Anticiper les besoins et les évolutions en termes de sentiers côtiers pour éviter la dégradation des habitats côtiers

À l'échelle des habitats

Le contexte fluviale de la commune offre de nombreux habitat littoraux importants et de grande qualité cependant quelques pressions agissent sur l'équilibre de ces derniers

- ▶ Veiller aux bonnes pratiques des touristes et des habitants en termes d'usages de pêche, dérangements de la faune.
- ▶ Réaliser une cartographie précise des habitats marins
- ▶ Contribuer à la communication de l'importance de la bonne conservation de ces habitats

À l'échelle des espèces

La commune de Crac'h accueille quelques espèces patrimoniales qui sont intimement liés à la bonne conservation des écosystème littoraux.

- ▶ Préserver et sensibiliser les herbiers de zostères
- ▶ Protéger et veillez à la bonne conservation du cortège floristique des prés salés
- ▶ Préserver les populations d'oiseaux hivernants et inciter la population à préserver des endroits de quiétude.
- ▶ Réaliser un état des lieux de la présence des espèces marines exotiques envahissantes et leurs impacts / évolutions sur les habitats et espèces.
- ▶ Veiller à la lutte des espèces exotiques envahissantes présente sur le Domaine publique maritime tel que le Baccharis

La carte synthétique des milieux

Les espèces protégées

Une étude exhaustive a été conduite dans la région de Crac'h pour identifier les emplacements où des espèces protégées résident sur la commune.

Toutes les observations sont comptées dans un maillage de 250 mètres par 250 mètres permet d'analyser le nombre d'espèces prioritaires listées dans la liste rouge régionale (figure X) dans chaque maille couvrant la totalité du territoire. Cependant, divers autres statuts de protection s'appliquent aux espèces selon différents niveaux d'importance (Tableau X). Ces différents statuts sont intégrés dans la base de données, permettant ainsi de générer des couches d'alerte pour les espèces présentes sur le territoire nécessitant des mesures de protection spécifiques au niveau communal.

Parmi les 736 espèces de faune et de flore répertoriées, 98 ont été identifiées bénéficiant d'un statut de protection qui confère une portée réglementaire¹. Cela souligne la nécessité d'adopter des mesures de conservation adéquates pour préserver ces espèces qui jouent un rôle crucial dans la biodiversité de Crac'h.

Cette étude a permis de repérer diverses espèces emblématiques, dont certaines ont une aire de répartition très localisée, tandis que d'autres sont migratrices et trouvent refuge dans les habitats préservés de Crac'h. Parmi les espèces classées, on compte des oiseaux rares, des amphibiens en danger, des plantes rares et des insectes.

En prenant en considération ces espèces classées, la commune de Crac'h peut élaborer des plans de gestion appropriés pour préserver les habitats essentiels et encourager une coexistence harmonieuse entre les activités humaines et la faune et la flore sauvages. Cette protection spécifique de ces espèces contribue à maintenir l'équilibre des écosystèmes, garantir la pérennité de la biodiversité et conserver les ressources naturelles pour les générations futures.

L'absence de données dans certaines zones du territoire de Crac'h ne signifie pas qu'il n'y a pas d'espèces protégées, mais plutôt que ces espèces n'ont pas encore été identifiées ou recensées sur la commune. Cette cartographie basée sur des échantillonnages de 250 mètres par 250 mètres offre une évaluation des zones à enjeux en termes de biodiversité à enjeux dans la commune.

Cette visualisation met en évidence les secteurs nécessitant des enquêtes supplémentaires pour détecter et inventorier les espèces protégées présentes. Elle fournit ainsi des indications essentielles pour orienter les futures études et les efforts de prospection visant à mieux comprendre la biodiversité locale et à sauvegarder les habitats nécessaires à ces espèces. Il est primordial de noter que cette cartographie n'est pas exhaustive et ne prétend pas représenter toutes les espèces protégées de Crac'h.

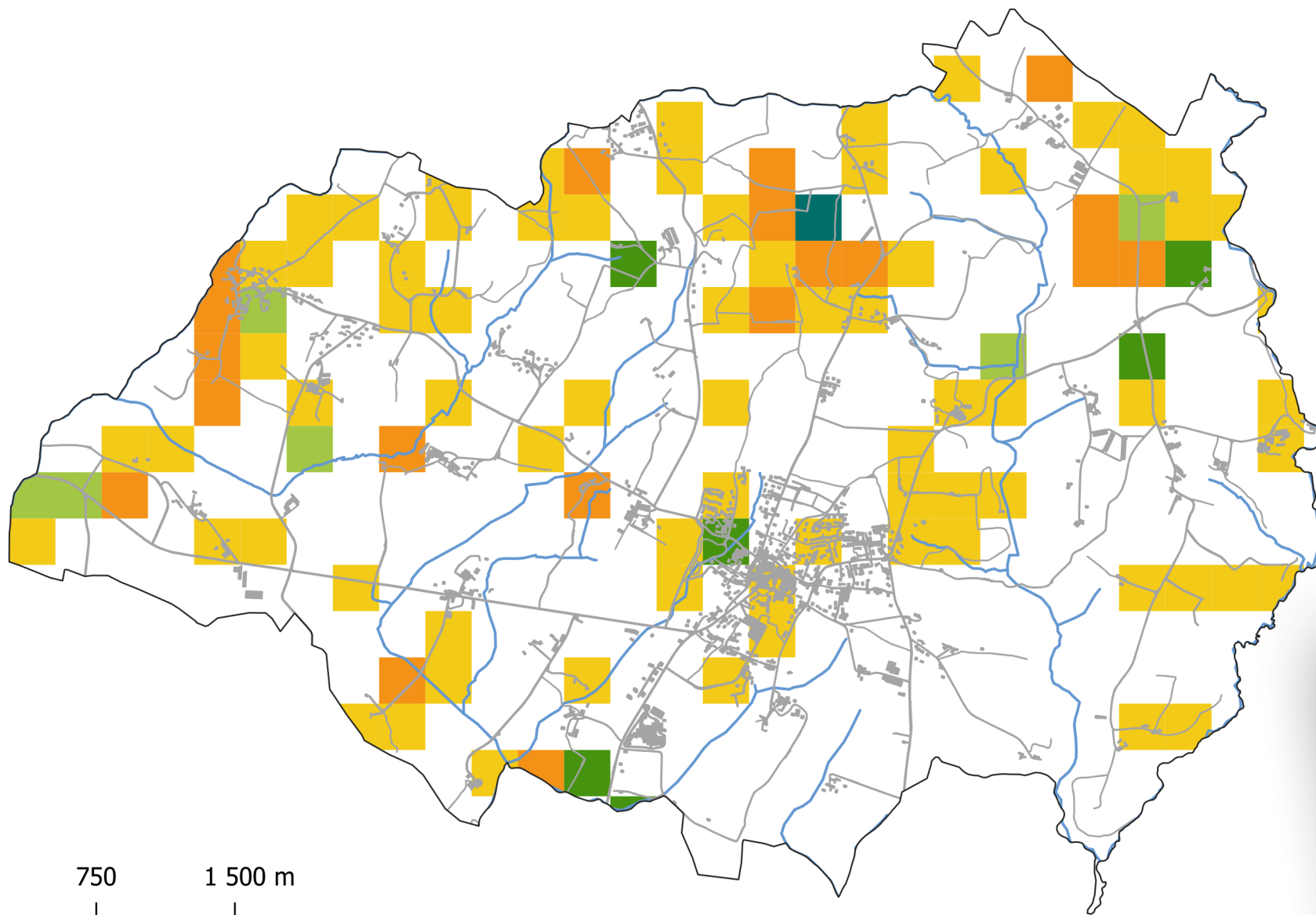
Cependant, elle constitue un outil précieux pour évaluer les zones présentant un intérêt particulier en matière de biodiversité, tout en servant de guide pour les actions futures visant à préserver la faune et la flore sauvages de la commune. En poursuivant les enquêtes et les études approfondies, il sera possible d'enrichir cette cartographie et d'acquérir une meilleure compréhension de la richesse biologique de Crac'h. Ceci contribuera à une gestion plus efficace et éclairée de la biodiversité. Cette démarche scientifique vise à identifier les espèces végétales et animales bénéficiant d'une protection spécifique en raison de leur

¹ Le statut est régi par le code de l'environnement (article L411-1 et suivants)

rareté, de leur vulnérabilité ou de leur rôle crucial dans l'écosystème local. Les espèces classées selon la responsabilité régionale bretonne constituent des indicateurs clés de l'état de santé de la biodiversité de la région.

STATUTS	PORTÉES GÉOGRAPHIQUES	DÉTAILS
LA LISTE ROUGE MONDIALE DE L'UICN	Monde	Constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de nombreuses espèces et sous espèces. Cette liste est mise à jour en fonction l'évolution de la situation de ces espèces
LA DIRECTIVE HABITAT-FAUNE-FLORE	Europe	Traite de la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages Annexe I : les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation Annexe II : espèces reconnues d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation ZSC, intégrées au réseau européen Natura 2000 Annexe IV : espèces présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte, qui doit être traduite dans la législation nationale de chacun des états membres.
LA DIRECTIVE OISEAUX	Europe	Visé à préserver l'avifaune d'intérêt communautaire Annexe I : espèces dont la protection nécessite la mise en place de Zones de protection Spéciale (ZPS), intégrées au réseau européen Natura 2000. Protection s'appliquant aux oiseaux ainsi qu'à leurs œufs, à leurs nids et à leurs habitats Annexe II : liste les espèces dont la chasse est autorisée.
LA LISTE ROUGE FRANÇAISE	National	Depuis 2007, le comité français de l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) se sont associés pour réaliser la liste rouge des espèces menacées en France
LA LISTE ROUGE RÉGIONALE	Régional	En complément des travaux mené à plus grande échelle. Basées sur les mêmes principes méthodologiques appliqués à l'échelon régional. Ces liste ont vocation à terme à faire le point sur la vulnérabilité des espèces de faune, de flore et de fonge présentes en région, en s'appuyant sur les nouvelles connaissances rassemblées dans le cadre du système d'information sur la nature et les paysages.
RESPONSABILITÉ BIOLOGIQUE DE LA BRETAGNE	Régional	Cet indicateur participe à l'évaluation des conséquences globales des pressions sur l'état de santé des espèces et des milieux en Bretagne
LES LISTES D'ESPÈCES PROTÉGÉES	Monde, Europe, National régional et Départemental	Une espèce animale protégée est une espèce sauvage qui fait l'objet de mesures de conservation. En France, les espèces protégées sont listées par arrêtés ministériels.

▲ Tableau X : Liste des différents statuts et indicateurs intégré dans la base de données Géonature



▲ Figure X : Carte de la densité des observations sur la commune de Crac'h



A noter :

Toutes les espèces et leurs différents statuts de protection et indicateurs de conservation sont disponibles en annexe à la page X

Les espèces exotiques envahissantes

En plus de la préservation des espèces protégées, il est crucial de tenir compte des espèces exotiques envahissantes afin de sauvegarder la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes. Les espèces exotiques envahissantes désignent des organismes introduits volontairement ou accidentellement dans des écosystèmes où ils n'ont pas de prédateurs naturels. En l'absence de régulations adéquates, certaines de ces espèces peuvent proliférer rapidement, entraîner une sur-compétition et même éradiquer les espèces indigènes, perturbant ainsi l'équilibre écologique.

Pour contrer ces espèces envahissantes, diverses approches sont mises en œuvre. En premier lieu, la prévention revêt une importance primordiale. L'établissement de réglementations rigoureuses est essentiel pour contrôler l'introduction involontaire de ces organismes. Une détection précoce des espèces exotiques s'avère cruciale pour une réponse rapide. Des programmes de surveillance et de suivi réguliers sont instaurés pour détecter les nouvelles introductions. Dès qu'elles sont repérées, des mesures d'éradication ou de contrôle sont entreprises. Ces méthodes peuvent impliquer l'usage de techniques mécaniques, chimiques ou biologiques afin de restreindre la propagation des espèces envahissantes.

La gestion des habitats joue également un rôle clé dans la maîtrise de la propagation de ces espèces exotiques. Le maintien d'habitats diversifiés et en bon état renforce la résilience des écosystèmes face aux invasions. Des pratiques de gestion appropriées, telles que la restauration des habitats dégradés, contribuent à réduire la compétitivité des espèces exotiques. La sensibilisation du public constitue un autre aspect crucial dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. En informant et éduquant les individus sur les risques et les conséquences de ces invasions, il est possible de mobiliser le soutien et l'engagement de la communauté pour prévenir et contrôler ces espèces. La participation active des communautés locales est une ressource précieuse pour surveiller les populations envahissantes et mettre en place des actions de contrôle.

Bien que la commune de Crac'h soit relativement épargnée par la présence d'espèces exotiques envahissantes en comparaison avec certaines communes voisines, il existe néanmoins des espèces à risque. Parmi celles-ci, on compte le ragondin, la renouée du Japon, la paspale, l'herbe de la Pampa, le baccharis et le laurier-palme. La gestion de ces espèces mérite une attention particulière, notamment dans les boisements de la commune. Cette lutte nécessite une approche coordonnée et multidisciplinaire incluant la prévention, la détection précoce, l'éradication, la gestion des habitats et la sensibilisation du public. Seule une action concertée peut atténuer l'impact de ces espèces sur les écosystèmes naturels et préserver la diversité biologique pour les générations futures.

Au cours des inventaires, 16 espèces envahissantes avérées ont été recensées sur 95 observations. La présence de ces espèces à Crac'h semble relativement importante, il est crucial de rester vigilant, en particulier dans les zones littorales et urbaine de la commune. Cependant, il conviendrait d'approfondir la liste des espèces exotiques envahissantes et de mettre en place une formation pour l'identification de ces espèces, ainsi qu'une gestion adaptée pour chacune d'entre elles notamment quand ces derniers ont un fort enjeu avec la santé tel que la Datura ou le Frelon asiatique.

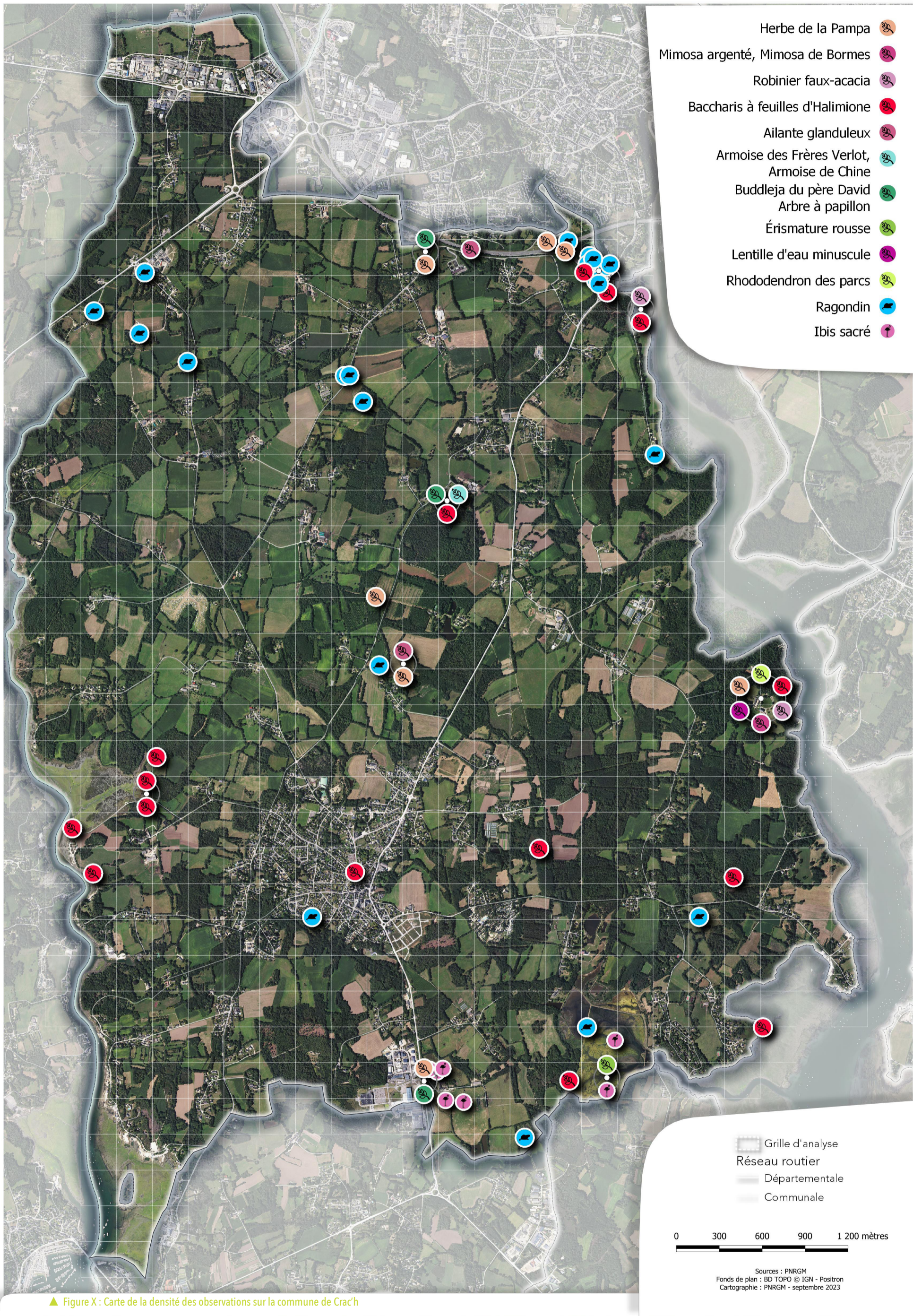


CE QU'IL FAUT RETENIR ... *Ar pezh a rank bezañ c'hoariet*

Sur la commune de Crac'h les espèces exotiques envahissantes¹ sont :

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| ▶ Cortaderia selloana | Herbe de la Pampa, Roseau à plumes |
| ▶ Acacia dealbata | Mimosa argenté |
| ▶ Myocastor coypus | Ragondin |
| ▶ Robinia pseudoacacia | Robinier faux-acacia, Carouge |
| ▶ Baccharis halimifolia | Séneçon en arbre |
| ▶ Rhododendron ponticum | Rhododendron des parcs, |
| ▶ Lemna minuta | Lentille d'eau minuscule |
| ▶ Ailanthus altissima | Ailante glanduleux |
| ▶ Threskiornis aethiopicus | Ibis sacré |
| ▶ Oxyura jamaicensis | Érismature rousse |
| ▶ Buddleja davidii | Buddleja du père David |
| ▶ Artemisia verlotiorum | Armoise des Frères Verlot |
| ▶ Allium triquetrum | Ail triquètre |
| ▶ Prunus laurocerasus | Laurier-palme |
| ▶ Vespa velutina | Frelon asiatique |
| ▶ Epilobium ciliatum | Épilobe ciliée |

¹ pour aller plus loin : https://centrederesources-loirenature.com/sites/default/files/fichiers/liste_categorisee_des_eee_lb_2020_vf_0.pdf



▲ Figure X : Carte de la densité des observations sur la commune de Crac'h

SYNTHÈSE DES ENJEUX ET INITIATIVES POSSIBLES SUR LA COMMUNE

Ce tableau reprend les diagnostics en proposant des initiatives possibles à ces problématiques et des conseils de gestion ou d'amélioration aux enjeux environnementaux de la commune de Crac'h. Ce tableau présente les actions prioritaires à mettre en œuvre en fonction des compétences municipales, des ressources financières disponibles et du temps à consacrer. Il identifie les lieux où les interventions sont urgentes et opportunes pour préserver l'environnement de Crac'h.

DIAGNOSTIC ET ENJEUX	INITIATIVES POSSIBLES	SAISONNALITÉ	LOCALISATION	PRIORITÉ
Sensibiliser les habitants à la biodiversité en les rendant acteurs de leur environnement	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des journées thématiques et citoyenne en faveur du patrimoine naturel Maintenir la proposition de la nuit de la chauve-souris 	Toutes saisons	Toute la commune	★★★★
Soutenir les agriculteurs à effectuer des pratiques responsables et favorables pour l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des formations aux agriculteurs pour les sensibiliser à la biodiversité Inciter les agriculteurs à participer au programme de sciences participatives Proposer aux agriculteurs de participer au concours des «prairies fleuries» et/ou des Mesures Agro-Environnementales pour les continuités écologiques 	Toutes saisons	Toute la commune Priorité : Kerfouchard Grand Cosquer Pont kouar Kercado	★★
Veiller à la préservation, restauration des landes de la commune	<ul style="list-style-type: none"> Inciter les propriétaires privés à la bonne gestion et l'ouverture de ces habitats prioritaires Inciter le RTE à une bonne gestion des parcelles en landes Acquérir du foncier, faire valoir le droit de préemption ou conventionner les parcelles à fort intégrer Réaliser un état des lieux complets (inventaire, proposition de gestion) 	à la fin de l'automne ou au début du printemps	Par priorité: Lande de Kercado Lande du petit Cosquer Landes de la baie de l'Ours Lande de Pont er Rui Landes du Plas Caer	★★★★

DIAGNOSTIC ET ENJEUX	INITIATIVES POSSIBLES	SAISONNALITÉ	LOCALISATION	PRIORITÉ
Préserver les chemins creux, d'alignements d'arbres têtards et d'arbres remarquables	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en valeur et préserver les arbres remarquables en s'appuyant notamment sur les articles L151-23 et L151-23 du code de l'urbanisme Cartographier les différents chemins creux et arbres remarquables de la commune 	Toutes saisons	Commune Priorité : Centre-bourg Plas Caer	★★★
Sauvegarder le patrimoine architectural pouvant accueillir la biodiversité (chapelle, lavoir, murets, ...)	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser et préserver les éléments du bâti traditionnel Favoriser l'accès à la faune (clocher, sous pente, ...) Aménager si possible pour éviter des conflits entre usage et préservation (Nichoir à chouette, chiroptère, ...) Poursuivre le projet de valorisation des lavoirs et refuge de grenouilles Informez les habitants à ce sujet Continuer à cartographier et analyser l'état de conservation et d'accueil du patrimoine Former à la restauration des murets en pierres sèches 	Éviter les actions lors des périodes de reproduction et hors des périodes d'hivernages.	Commune Priorité :	★★
Maîtriser la présence d'espèces exotiques envahissantes	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des chantiers participatifs d'arrachage Sensibiliser les habitants et les propriétaires privés Inventorier plus précisément la répartition de ces espèces 	Les saisons varient selon les espèces	Commune Priorité :	★★★
Maintenir les populations des espèces protégées (Limonium auriculifolium, Campagnol amphibie, Crapaud calamite, Grand murin, ...)	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostiquer l'état de la population de chaque espèce Contribuer à l'accueil de l'espèce en favorisant son habitat Poursuivre les suivis d'espèces ciblées 	Les saisons varient selon les espèces et selon les actions (Se référer au plan d'actions)	Commune Priorité : Eglise Baie de St-Jean Roch du Poulben	★★★★

DIAGNOSTIC ET ENJEUX	INITIATIVES POSSIBLES	SAISONNALITÉ	LOCALISATION	PRIORITÉ
Intégrer la population et les associations du territoire dans les actions en lien avec l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Inciter les chantiers participatifs ▶ Intégrer les associations (pêcheurs, chasseurs, randonnées, maisons des jeunes, ...) dans les inventaires et les actions ▶ Continuer à promouvoir les sciences participatives 	Les saisons varient selon les espèces et selon les actions (Se référer au plan d'actions)	Commune	★★
Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Poursuivre l'amélioration de la connaissance ▶ Renforcer la préservation de la biodiversité lors de la révision du PLU ▶ Valoriser le site de chauve-souris de l'église de Saint-Thriau ▶ Expérimenter la désimperméabilisation et la renaturation d'espace en ville et notamment des écoles 	Les saisons varient selon les actions (Se référer au plan d'actions)	Commune Priorité : Centre bourg	★★★★
Assurer une continuité écologique communale et intercommunale	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réaliser un suivi de la continuité écologique entre communes en privilégiant les zones boisées ▶ Restaurer la continuité sur les secteurs à forts enjeux ▶ Aménager des alternatives de passages de faune sur les secteurs à collisions 	Les saisons varient selon les actions (Se référer au plan d'actions)	Commune Priorité : Bellevue et Est de la commune	★★★★

DIAGNOSTIC ET ENJEUX	INITIATIVES POSSIBLES	SAISONNALITÉ	LOCALISATION	PRIORITÉ
Ralentir la mortalité importante de la faune	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Suivre la mortalité de la faune et réaliser une cartographie des conflits de collisions ▶ Réaliser des opérations d'aménagements appelées passe à faune ▶ Favoriser la continuité écologique 	Les saisons varient selon les espèces et selon les actions (Se référer au plan d'actions)	Commune Priorité : D28 D768	★★★★
Préserver la présence de la biodiversité «ordinaire» riche et diversifiée	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Valoriser la biodiversité à travers des animations ▶ Favoriser l'accueil d'espèces dans les jardins privés et les terrains communaux ▶ Continuer à participer au programme de science participatives ▶ Associer les associations du territoire, les écoles pour réaliser des refuges urbains ▶ Sensibiliser au méthode de gestion alternatives 	Les saisons varient selon les actions (Se référer au plan d'actions)	Commune : Priorité : Centre bourg	★★

▲ **Tableau X : Synthèse et hiérarchisation des initiatives**

Ce diagnostic des enjeux de la biodiversité de la commune donne lieu à des initiatives de la part de la commune afin de consolider, voire améliorer, le potentiel écologique du territoire. Plusieurs actions sont d'ores et déjà mises en œuvre par la municipalité dans le cadre de la démarche de l'Atlas de la Biodiversité Communale. Ces actions sont développées dans la troisième partie, certaines ont été mises en place avant le lancement du projet sont présentées dans quatrième partie de ce documents.

Pour une meilleurs intégration des possibles actions, la saisonnalité de faisabilité à était ajoutée. Cependant, Certaines initiatives seront détaillées dans le plan d'action validée par la municipalité.

De plus, les initiatives ont été hiérarchisées en 3 niveaux de priorités, le niveau le plus élevée (★★★★) est affecté aux initiatives pour lesquels la commune a les compétences et ou des acteurs locaux sont disponibles pour aider cette démarche facilement, mais indique surtout que l'initiative est d'une priorité pour les enjeux environnementaux à grande échelle. Le niveau intermédiaire (★★★) correspond aux actions importantes avec un fort enjeu pour la biodiversité de la commune mais qui demande un fort engagement et une organisation plus importante)

Le niveau le moins élevé (★★) correspond aux initiatives pouvant être bénéfique notamment sur le volet de la sensibilisation à l'environnement mais qui engage moins de résultat sur la biodiversité que les initiatives correspondants au autres niveaux.

Les enjeux localisés

Globalement, la connaissance de la biodiversité de la commune de Crac'h est faible. Le nombre de groupes taxonomiques pour lesquels des informations sont disponibles, est restreint aux groupes les plus communément étudiés par les naturalistes (les oiseaux et les mammifères). Les données récoltées et produites permettent de dresser une liste d'espèces présentes sur la commune de Crac'h

Malgré les 16548 observations sur la commune, La connaissance de la biodiversité communale reste semble optimale cependant la connaissance de certains taxons restent pour autant incomplète

Cependant, les informations récoltées permet de dessiner les enjeux principaux de la commune.

La présente carte synthétise les enjeux définis précédemment en prenant en compte leur priorité, et il est important de fournir des éléments de justification pour chaque enjeu identifié. Grâce à l'atlas de la biodiversité communale réalisé sur la commune de Crac'h, plusieurs enjeux localisés ont été identifiés à partir des données naturalistes et des analyses effectuées sur le terrain.

Premièrement, la régression des landes sur l'ensemble du territoire constitue un enjeu crucial, car ces écosystèmes abritent une flore et une faune spécifiques. Leur préservation est essentielle pour maintenir la diversité biologique et préserver l'équilibre des écosystèmes.

Deuxièmement, la préservation des bois anciens est justifiée par leur haute valeur écologique et leur rôle d'habitats essentiels pour de nombreuses espèces animales et végétales. La gestion intégrée de ces boisements permettra de garantir leur pérennité tout en favorisant la régénération naturelle des espèces qui les peuplent. L'analyse de la continuité écologique de la trame verte assurerait une compréhension du déplacement des espèces en lien avec cette trame.

Concernant le Grand murin, il s'agit d'une espèce menacée, dont la préservation est d'une importance capitale pour la conservation de la biodiversité locale. En agissant pour faciliter son déplacement à travers les bocages de la commune, les efforts visent à maintenir son habitat et à préserver les interactions écologiques qui en découlent. Mais aussi de sensibiliser l'APPB de l'église de St-Thuriau et les enjeux de la préservation d'un site de reproduction sur le territoire.

Les cours d'eau, jouent un rôle crucial dans la régulation des écosystèmes aquatiques. Leur préservation favorise la qualité de l'eau et assure la continuité écologique

pour des espèces emblématiques comme le Crapaud calamite et le campagnol amphibie. La protection de ces espèces parapluie garantit la préservation de l'ensemble de la biodiversité associée à ces milieux humides.

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes est une nécessité pour préserver la diversité et l'intégrité des écosystèmes. Ces espèces peuvent altérer les équilibres naturels et menacer la survie des espèces indigènes, justifiant l'importance de mettre en place des mesures de gestion appropriées.

Enfin, la prise en compte du taux de collisions entre la faune et les infrastructures routières est cruciale pour réduire les impacts négatifs sur la biodiversité locale. L'aménagement de passages pour la faune permettra de rétablir des corridors de déplacement, garantissant ainsi la sécurité des animaux et leur contribution au maintien de la biodiversité.

Cette synthèse des enjeux, accompagnée de leur justification, orientera les actions futures pour la préservation de la biodiversité de la commune de Crac'h.

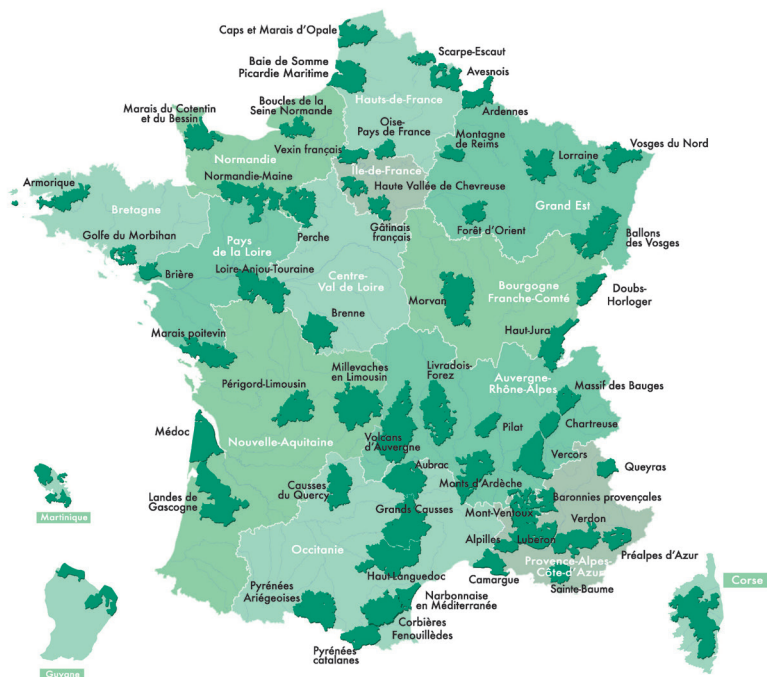
BIBLIOGRAPHIE

TABLE DES FIGURES ET TABLEAUX

LISTE DES ESPÈCES OBSERVÉES

Une autre vie s'invente ici

58 Parcs naturels régionaux de France



Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

8 boulevard des Iles - CS50213 - 56006 Vannes cedex

Tél. 02 97 62 03 03 - contact@golfe-morbihan.bzh

www.parc-golfe-morbihan.bzh



Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
Park ar Mor Bihan
Une autre vie s'invente ici